

BULLETIN
DES
AMIS DU VIEUX HUÉ

11^e Année N° 2
Avril-Juin 1924

ASSOCIATION DES
AMIS DU VIEUX HUÉ
FONDS A. SALLES

A. B. Thu



CARNETS D'UN COLLECTIONNEUR

LES « OPTIQUES »

par J. H. PEYSSONNAUX

Secrétaire des Polices de l'Indochine.

« L'amour du Passé est inné chez l'homme. »

A. France : « La Vie en fleur ».

Lors de mon retour à Hué, il y a quelques mois, mon intention, en reprenant ces « Carnets », était de faire une timide incursion dans l'histoire, presque entièrement encore à écrire, de la Céramique en Annam.

Dans cet ordre d'idées, j'avais projeté de débiter ici par une étude sur ces objets : grès, faïence, porcelaine, à couverte de couleur vert-olive, vert-grisâtre, vert-bouteille, etc., plus ou moins translucide, craquelée ou non, et que l'on désigne sous l'appellation générale de « Céladons ».

Je voulais indiquer l'origine peu connue du nom de ces céramiques, énumérer leurs divers lieux de provenance-Chine, Japon, Indochine (?) —, enfin, établir la date à laquelle elles commencèrent à être apportées d'Asie, dans le monde musulman et en Europe.

Des considérations diverses m'ont empêché cependant de réaliser ces intentions sur le papier, et la principale d'entre elles est basée sur le tort que je crains de porter à ces antiques et belles choses en leur faisant en ces lignes une sorte de publicité !

Je m'explique : Des gisements de céramiques anciennes sont, en effet, depuis quelque temps, assez fréquemment mis au jour en Annam, en raison des grands travaux de terrassement en cours d'exécution, ou plus encore, par suite de fouilles entreprises, pour la plupart clandestinement, par des indigènes.

Il découle de ce dernier ordre de choses que, pour une pièce arrachée intacte au sol, beaucoup d'autres, faute de méthode, sont brisées en cours d'extraction.

Cette proportion élevée de céramiques brisées importe d'ailleurs peu aux découvreurs, car les rares spécimens échappés intacts à ce massacre seront vendus plusieurs fois leur poids d'argent : la vogue s'est, en effet, emparée des pièces dites « de fouilles », et elles sont en ce moment très courues et très disputées sur le marché.

Quel va être le résultat de tout cela ? Il est facile à entrevoir :

De même qu'ont disparu du pays les « bleus » et les « émaux » de Hué (?), ainsi que d'ailleurs bien d'autres choses anciennes intéressant l'art ou la vie annamite d'autrefois, de même sont en train de s'éparpiller un peu partout ces objets parfois millénaires, dès qu'ils revoient le jour. Et lorsqu'il sera question, pour rénover les arts locaux, de s'inspirer des formes et des décors harmonieux des pièces antiques, d'étudier leurs anciennes techniques, il faudra se contenter de reproductions plus ou moins bien exécutées, de descriptions plus ou moins exactes, les originaux se trouvant dans les Musées d'Europe ou d'Amérique, ou dans des collections particulières.

En ce qui concerne, par exemple, les « Céladons », j'estime que la question de leur fabrication en Annam ou ailleurs s'efface devant le fait qu'ils sont extraits du sein de ce pays, où depuis plus de mille ans certains d'entre eux dormaient.

A mon humble avis, ils méritent donc, à ce seul titre, de faire partie des objets dont un type au moins de chaque série devrait être conservé dans nos collections publiques de l'Indochine.

Malheureusement, la mode s'est tellement engouée ces temps-ci des céramiques de fouilles, sans bien souvent qu'aucune considération d'art intervienne par ailleurs pour leur acquisition, que leur

taux s'est haussé de façon fantastique, et même souvent ridicule, en rendant l'achat presque impossible à la bourse de la plupart des collectivités indochinoises qui se sont proposées de recueillir les choses artistiques et anciennes intéressant l'Annam d'autrefois (1).

Et voilà pourquoi je crois inutile d'attirer sur ces produits de l'art antique, si parfaits pour la plupart, tant par leurs formes que par leurs coloris, l'attention du grand public. Voilà pourquoi il me paraît inutile d'en diffuser la connaissance en publiant actuellement dans notre Bulletin une notice et des reproductions les concernant.

Peut-être ma thèse est-elle discutable, c'est très possible : l'indulgence doit cependant lui être très largement accordée, en raison de la bonne intention qui me la fait émettre.

Quoiqu'il en soit, remettant à plus tard la publication d'un « Essai sur quelques anciennes céramiques de l'Annam », je vais, franchissant à peu près deux mille ans, passant des Hán à notre dix-huitième siècle, des « Céladons » aux estampes, esquisser ici une étude descriptive et critique de quelques unes de ces dernières, dénommées « Vues d'optique », et qui concernent l'ancienne Cochinchine.



En Février 1922, j'avais appris qu'une collection de « Vues d'Optique » intéressant l'Europe, l'Amérique, l'Afrique, la Chine, l'Inde et la Cochinchine, allait être mise en vente en France, et, comme je recueille avec intérêt les documents iconographiques ayant trait à l'Indochine d'autrefois, j'avais pris de suite mes dispositions afin de faire acquérir pour mon compte quelques « Vues de la Cochinchine » devant passer aux enchères. Je dois avouer que c'est sans grand espoir de réussite que j'avais écrit pour que l'on me réservât ces estampes, car, pour tout ce qui a trait à ces sortes d'opérations, l'éloignement est une cause presque inévitable d'insuccès.

(1) Le 16 Novembre 1839, Prosper Mérimée, au retour d'un voyage en Italie, écrivait de Marseille à un des ses amis :

« J'ai acheté à Civita-Vecchia pour cent francs de vases étrusques. J'en ai une pleine caisse, tous très anciens et quelques-uns assez beaux. Il y a là un homme très honnête qui les tire des tombeaux du voisinage. La plus belle patère vaut cent francs ; pour quinze francs, vous avez quelque chose de très présentable et vieux d'au moins 2.700 ans. Je vous recommande cet homme là pour votre Musée, si jamais le goût de l'Etrurie vous prenait ».

Depuis 84 ans, en fait d'antiques, les prix ont évolué, n'est-il pas vrai ?

Sur ces entrefaites, je rentrai en France, et à mon passage à Marseille, je visitai l'Exposition Coloniale, dans laquelle je m'arrêtai naturellement de façon toute spéciale au magnifique Palais de l'Indochine, et en particulier, au stand consacré à l'Annam.

Dans ce stand, parmi les si intéressants documents de bibliographie et d'iconographie, anciens et modernes, concernant la Cochinchine d'antan et l'Annam de nos jours, groupés la par des organisateurs éclairés, à proximité des portraits de Chaigneau, Vannier et de leur famille, mon attention fut de suite attirée par des « Vues d'Optique » représentant des sites ou des scènes de la Cochinchine (?)

Après avoir examiné ces vues, après m'être entretenu quelques instants avec l'auteur de « De la Riziére à la Montagne », l'affable M. Marquet, que je rencontrai là, et auquel je me présentai en tant que membre des A. V. H. , après un coup d'œil donné au superbe écran sculpté placé entre les deux vitrines qui contenaient une collection de notre Bulletin, je m'arrachai enfin non sans peine à toutes ces choses si pleines d'attrait pour moi, et je regagnai la gare, me promettant de revenir plus tard les voir en détail. En un temps si court, je n'en avais pu avoir forcément qu'un bref aperçu.

Etant arrivé à ma destination définitive, j'eus le plaisir d'apprendre qu'après diverses péripéties d'intérêt secondaire ici, l'acquisition des « Vues d'Optique » que je désirais posséder avait été effectuée, ce qui me permet actuellement de les reproduire en ce Bulletin et d'esquisser pour chacune d'elles un bref commentaire (1).

*
* *

Tout d'abord, qu'appelait-on « Vues d'Optique » ?

C'étaient des estampes, coloriées, destinées à être vues dans une espèce de « chambre » munie d'un verre grossissant, éclairée artificiellement ou non, et que l'on dénommait « optique ».

(1) Une de ces « Vues », toute de fantaisie, qui sera d'ailleurs décrite plus loin, intitulée simplement « Vue de la Cochinchine », ne figurait pas à l'Exposition Coloniale (Planche LV).

Je dois dire aussi que la « Vue » : « Village de Yang-Ka en Cochinchine » (Planche LVIII), réplique de celle : Un lac et village de la Cochinchine » (Planche LVII), me fut gracieusement offerte par notre distingué collègue M.Salles. M.Salles possède, en effet, une collection en divers états de ces documents iconographiques. Il voulut bien ajouter à son don, en ce qui concerne ces « Vues », certaines suggestions que j'exposerai au cours de cette étude

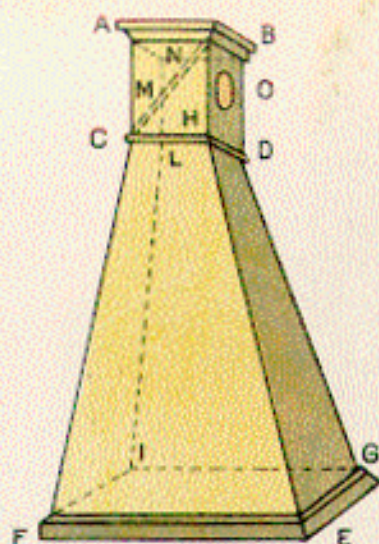


Fig...1

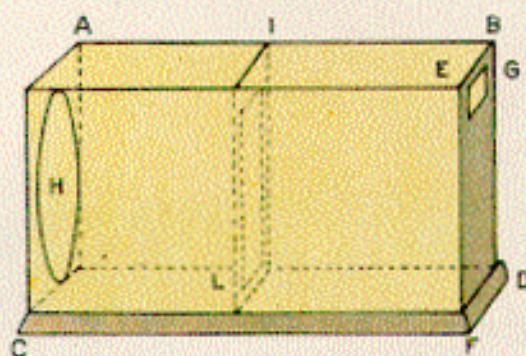


Fig...2



Fig...3

Planche LII. — Boîtes pour « optiques » (D'après les Nouvelles Récréations physiques et mathématiques. Paris, 1784).

Figure 1 — « La Boîte pour l'optique à miroir incliné.

MN le miroir. O le verre par lequel on voit par réflexion les vues placées au fond EFGI. de cette boîte ».

Figure 2 — « La Boîte l'optique à miroir concave.

H le miroir. G l'ouverture par laquelle on regarde ».

Figure 3 — « Les vues placées sur les 2 rouleaux A et B, les roues qui servent à les développer au moyen de manivelles C et D ».

Succédant aux images dites « de préservation » (1), précédant toutefois celles d'Epinal, les « Vues d'Optique » rentrent dans la catégorie de ces productions iconographiques destinées au populaire, dont le nombre et la diversité étaient immenses vers le milieu du XVIII^e siècle.

John Grand-Carteret, dans son intéressant ouvrage : *Vieux papiers, Vieilles images* (2), a consacré à ces produits d'un art naïf, les quelques lignes pleines de charme qui suivent :

« Images ! Images ! qui veut mes belles images ? — Et, sur cette invite, rassemblant autour de lui le peuple des campagnes, le colporteur promène et montre, de village en village, les images qui garnissent sa banne, images de toutes sortes, de tous formats. D'abord le Roi et la Reine, en grandeur naturelle (sic) — nous sommes sous Louis XVI, si vous le voulez bien, — puis les imageries de dévotion, les macédoines à plusieurs sujets à la page, les sujets gracieux, les scènes familiales, les vues et les cris de Paris, les vues d'optique, les costumes militaires, les caricatures et les grotesques, les jeux et les métiers. Feuilles aux traits et aux ombres légèrement esquissées, gravées sur bois ou sur cuivre, tantôt en noir, tantôt aux enluminages grossiers, constituant en quelque sorte, depuis le XVI^e siècle, le domaine de l'estampe populaire, ayant pu changer de caractère suivant le procédé employé, suivant la marche des idées, mais se mouvant toujours dans le même cercle.

« Religion, mode, mœurs, coutumes, types, fêtes et cérémonies, événements historiques, l'imagerie populaire a tout abordé ; ce qui ne l'a pas empêchée de se complaire, également, aux œuvres de fiction : contes et histoires diverses, personnages ou héros légendaires, aux reproductions de paysages, de fleurs, d'animaux, aux comparaisons entre les âges de la vie, entre les classes sociales.

« Imprimées sur gros papier, accusant par l'état de leurs tailles de nombreux tirages antérieurs, collées sur les murs et même sur les meubles, jusque dans les chaumières les plus écartées, souvent enluminées à l'aide de trois couleurs, rouge, jaune, bleu, ces images constituaient, pour ainsi dire, le musée du peuple. Industrie florissante, chaque province, quelquefois même chaque ville un peu importante

(1) Images pour lesquelles on utilisa dès le début du XVII^e siècle la xylographie ou gravure sur bois. Elles représentaient des scènes symboliques religieuses et étaient vendues à un prix très bas. On les apposait au mur, ou on les collait dans les meubles, sous le couvercle des coffres. Les personnes pieuses pensaient qu'elles préservaient la maison, ses habitants, ainsi que les meubles et leur contenu.

(2) *Vieux papiers, Vieilles images*, par John Grand-Carteret. Paris, chez H. Levasseur et C^{ie}, 33, Rue de Fleurus, 1896, p. 113.

avait ses graveurs marchands. Il en venait de Lille, de Chartres, de Troyes, d'Orléans, de Reims, de Morlaix, de Montbéliard, d'Épinal. de Nancy, sans oublier Paris ; et les routes provinciales étaient sillonnées de colporteurs, de messagers plus ou moins boiteux, chargés de placer, d'écouler les produits multiples de tous ces ateliers, de toutes ces imprimeries.

« Combien curieuse, combien pittoresque, combien honnêtement naïve cette imagerie populaire encore si peu connue, encore si peu prisée du collectionneur de marque, et cependant, suivant l'observation de Champfleury, « plus intéressante que l'art médiocre de nos Expositions, où une habileté de main universelle fait que deux mille tableaux semblent sortir d'un même moule ».

Depuis 27 ans que ces lignes sont écrites, les temps ont évolué : ces feuilles dédaignées de la plupart des amateurs d'alors, qualifiées de barbouillages, sont enfin maintenant appréciées à leur mérite. On ne les trouve plus dans ces réduits appelés par les anciens collectionneurs « les boutiques aux images », dont il existait des centaines à Paris, place du Carrousel, sur les quais, et dans les petites rues étroites du voisinage, mais bien dans des salons au luxe discret, tels ceux des magasins d'estampes du quai Voltaire. Là, naturellement, quand il s'agit d'en faire l'acquisition, leurs prix se ressentent du décor qui leur sert de cadre.

Au XVIII^e siècle, la vente des estampes populaires, et en particulier des « Vues d'Optique », se localisait à Paris dans la rue St-Jacques.

Dans cette rue, aux enseignes bien connues de Jollain « A l'Enfant Jésus », de F. Guérard « A l'image Notre-Dame », de Landry « A l'image St-Landry », de Jacques Chéreau « Aux deux colonnes », de Basset, une des plus fameuses, et de bien d'autres encore, se tenait un commerce des plus prospères, qui englobait toutes les sortes de ces images, gravées sur cuivre pour la plupart, et destinées au populaire.

*
* *

Il est temps maintenant, tout en continuant à donner, dans le cours de cette étude, des précisions sur les « Vues d'Optique » au fur et à mesure que cela sera nécessaire, de dire quelques mots sur les appareils dénommés « Optique » ou « Curiosité » (1), auxquels ces « Vues » étaient destinées.

(1) Dict. Larousse : Curiosité : grande boîte dans laquelle les Savoyards portent des objets qu'ils offrent de montrer comme curieux.

De pair avec la lanterne magique (1), l'Optique fit aux XVII^e et XVIII^e siècles et durant une bonne partie du XIX^e les délices des grands et des petits (2). Puis vinrent le stéréoscope et les vues stéréoscopiques, les panoramas et les dioramas, etc... Et ce fut la décadence des « Optiques » : l'on ne tira plus de « Vues d'Optique ».

De nos jours, si parmi les jouets basés sur un quelconque principe de physique figurent encore quelques « lanternes magiques », il n'est plus trace des appareils dits « Optiques » (3). Ceux-ci connurent pourtant, surtout au XVIII^e siècle, une grande vogue, la confection et l'édition de leurs « Vues » faisant, en effet, vivre un grand nombre de graveurs et de marchands (4).

A titre rétrospectif, je ne crois donc pas inutile de donner ci-après quelques renseignements sur les appareils dits « Optiques », renseignements extraits d'un curieux ouvrage édité à Paris en 1784, sous le titre : *Nouvelles Récréations Physiques et Mathématiques* contenant ce qui a été imaginé de plus curieux dans ce genre et ce qui se découvre journellement. Auxquelles on a joint leurs causes, leurs effets, la manière de les construire et l'amusement qu'on en peut

(1) On l'attribue au P. Kircher.

(2) Des peintres tels que Amédée, Vanloo, ne dédaignèrent pas de faire figurer cet appareil dans leurs tableaux. Une composition de cet artiste représente ses enfants regardant dans une chambre d'optique. De Boilly, il existe également un tableau intitulé « L'Optique ».

(3) Seules quelques rares baraques foraines continuent encore de nos jours la tradition des « Optiques » autrefois si nombreuses sur les champs de foire, et il est à prévoir que, sous peu, ce spectacle qui intéressa tant nos ancêtres aura complètement disparu, l'apparition et la diffusion du cinéma lui ayant porté un dernier et mortel coup.

(4) *Vieux papiers, Vieilles images*, par John Grand-Carteret : « Les optiques, ces boîtes portatives où, à travers des verres grossissants, se voyaient mille tableaux éclairés par le reflet d'une lumière posée devant. Pour les alimenter, tout un commerce prit naissance, toute une armée de graveurs et de marchands, parmi lesquels Lepautre, Sébastien, Leclerc, Mariette, Moreau, Perelle, Boilly, Vernet, confectionna des « Vues d'Optique » — vues et perspectives — qui, quelquefois encore, se trouvent en nombre dans les portefeuilles des marchands des quais, grandes vues, colorées par bandes, à la façon des papiers peints, grandes vues qui firent aussi défiler toutes les capitales de l'Europe, tous les pays exotiques, tous les monuments, toutes les curiosités de la nature ou de l'art, tous les spectacles officiels, carrousels, fêtes, feux d'artifice, cérémonies, tous les événements marquant les modes et les personnages même ou encore les drames lugubres toujours passionnants, comme les naufrages et incendies. Le « point d'optique ». Qui saura jamais le nombre de feuilles gravées, aux XVII^e et XVIII^e siècles, sous ce titre caractéristique. Tout n'y figure-t-il point : le protesque et le sérieux, l'histoire sainte et le Rois de France. » (pages 304-305).

tirer pour étonner et surprendre agréablement. Par M. Guyot, de la Société Littéraire et Militaire de Besançon.

J'emprunte au tome III, 6^e partie de cet ouvrage, chapitre de la catoptrique, la deuxième de ces récréations, laquelle a trait aux « Optiques » :

« Optique ordinaire, à miroir incliné.

C O N S T R U C T I O N

« Ces sortes d'optiques sont entre les mains de tout le monde. Mais, comme tous ceux qui s'amuse à les construire eux-mêmes ne prennent pas toujours toutes les précautions nécessaires pour leur procurer le plus grand effet, on a cru convenable d'en donner ici la description.

« Faites construire une boîte (D. E. G.) (Planche LII, figure I) de forme pyramidale, ayant à sa base F. G., environ dix-huit pouces de longueur sur un pied de largeur, et vers le haut neuf pouces depuis E jusqu'en D, et six pouces depuis G jusqu'en H ; que d'un côté cette boîte soit ouverte presque entièrement sur sa largeur, et que cette ouverture soit couverte d'une gaze, excepté vers le chassis par où on insère les vues gravées et colorées qui se placent successivement sur le fond (G. E. F.) de cette boîte.

« Ajoutez au-dessus d'elle une deuxième boîte, ayant la forme d'un parallélipipède et ménagez-y une ouverture circulaire d'environ six pouces de diamètre, dans laquelle vous mettrez un cadre tourné, contenant un verre convexe O ayant pour foyer (1) la distance de ce verre au centre du miroir ci-après, et celle de ce miroir au centre de la boîte.

« Placez dans cette boîte le miroir plan M. N. que vous inclinerez à quarante-cinq degrés, afin qu'en regardant au travers le verre O une estampe mise au fond de cette boîte, elle paraissesituée perpendiculairement en face de ce même verre.

« Ayez une quantité d'estampes représentant diverses vues (2), peignez-les légèrement, en imitant autant qu'il sera possible, la couleur

(1) « Ces verres doivent avoir vingt à vingt-quatre pouces de foyer ; et si le foyer était plus grand, l'objet ne serait pas amplifié, et s'il était plus court, les côtés de l'estampe prendraient une courbure désagréable. »

(2) « Toutes sortes d'estampes ne sont pas convenables ; il faut choisir celles où il y a le plus de lointains. Dans quelque sujet que ce soit, il est essentiel qu'elles ne soient pas trop chargées de gravure. »



Planche LIII. — Une baraque de montreur d' « optiques », dans la première moitié du XIXe siècle. (« Le Verre. Dessiné par Ed. Renard et gravé par M. Biolo. Strasbourg. Imprimerie de Ve Berger -Levrault »).

naturelle des objets, et en affaiblissant beaucoup vos teintes dans les lointains ; ménagez aussi de grands clairs sur les devants, en ne mettant presque pas de couleur aux endroits où il y a très peu de gravures (1) : coupez le papier qui entoure la gravure et collez-les sur un carton de la grandeur du fond de la boîte, et s'il reste de l'espace entre l'estampe et le bord du carton, couvrez-le d'un carton noir (2).

« EFFET.

« Ces sortes d'optiques représentent au naturel et en apparence dans l'éloignement, toutes les vues, paysages, palais et autres sujets d'architecture qu'on met dans cette boîte ; il suffit de la placer de manière que ces objets reçoivent beaucoup de jour ; ils sont aussi fort agréables lorsqu'on éclaire avec deux ou trois lumières ».

« NOTE. — On peut rendre ces optiques plus agréables en découpant les estampes, ou en les laissant transparentes aux endroits qui sont susceptibles d'être lumineux, tels que les vitrages qu'on suppose être éclairés du soleil, les ciels, les eaux et cascades, les incendies,

(1) Les estampes, images, vues d'optique, après leur tirage en noir et en blanc, étaient revêtues pour la plupart, avant d'être livrées au commerce, de couleurs éclatantes.

Cette opération qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, se faisait très lentement au pinceau, s'exécutait, au début du XIX^e, à la brosse à l'aide de pochoirs ou « patrons ».

« L'étaient des cartons ajourés que l'on rendait imperméables en les enduisant d'huile de noix brûlée, mêlée de cendres et d'os de cheval pulvérisés. On les faisait sécher sur les cordes, au plafond, et ils répandaient une odeur nauséabonde

« Patrons et couleurs ayant été distribués aux coloristes, ceux-ci se mettaient à l'ouvrage. Il consistait à étendre la couleur sur les parties que le patron laissait à découvert, au moyen de grosses brosses rondes dites pochoirs, dont le maniement difficile pour quiconque n'avait pas acquis le tour de poignet indispensable, occasionnait des durillons.

« Les cinq cents feuilles composant une rame étaient payées à l'ouvrier vingt centimes. Le plus habile en pouvait faire cinq ou six dans la journée. Aux apprentis, toutefois, les deux premières rames n'étaient pas comptées : le professeur en touchait le prix. On leur retenait aussi une couleur, soit vingt-cinq centimes, lorsque leur négligence ou leur maladresse se traduisait par des « bavures » ou des « fenêtres ». On appelait « fenêtre » les parties incomplètement couvertes et « bavures », celles qui l'étaient trop. » (Lucien Descaves : *L'Imagier d'Epinal. Revue Hebdomadaire*, 1919).

(2) « Cette bordure est fort essentielle afin que l'œil n'aperçoive aucun autre objet apparent que l'estampe : par cette même raison, il est nécessaire de peindre également en noir tout l'intérieur de la boîte. »

les illuminations, etc. ; mais comme il est indispensable de les éclairer par éclaircies et par devant, il faut changer la forme de ces boîtes, lui donner celle d'une caisse, et supprimer le miroir incliné afin de pouvoir placer l'estampe en face et au foyer du verre ; le côté de cette boîte où se met l'estampe doit être entièrement à jour et il faut y ménager deux coulisses, l'une pour y faire couler le châssis sur lequel l'estampe doit être collée par ses bords, et l'autre pour y placer un second châssis garni d'un papier très fin, verni et transparent, au travers lequel on doit éclairer fortement cette estampe ; il faut aussi laisser une ouverture au-dessus de la boîte ou éclairer intérieurement plus ou moins les estampes, et afin de le faire avantageusement, il faut, pour la couvrir, avoir trois différents châssis garnis d'un papier verni, l'un fort transparent pour les objets qu'on suppose être éclairés du jour, et l'autre pour ceux qui représentent une nuit et dont le papier doit avoir reçu une légère teinte de bleu qui répand un ton convenable sur toute l'estampe, le troisième doit avoir été teint d'une couleur rougeâtre, afin de donner un ton de feu naturel aux estampes qui représentent des incendies ou des illuminations. Toutes ces précautions, ainsi que celle de les éclairer plus ou moins d'un côté ou d'autre, sont indispensables pour parvenir à imiter la nature dans toutes ses variétés et procurer à tous ces objets un air de vraisemblance, en quoi consiste tout l'agrément de ces sortes d'optiques qui ne sont plus que des choses fort communes dès qu'ils ne font pas une certaine illusion. »

L'appareil qui vient d'être décrit et dans lequel on glissait une à une les « Vues d'Optique », était destiné à faire l'ornement des « Cabinets de Curiosités », que possédaient les nobles et les riches bourgeois du XVIII^e siècle.

Pour montrer au populaire ces planches gravées et coloriées de façon plus ou moins véridique, et qui cependant avaient la prétention de représenter des vues des quatre parties du monde, ou des événements sensationnels de l'époque, il était employé un autre appareil, dans lequel les vues collées bout à bout étaient déroulées par le montreur de l' « Optique » Celui-ci les faisait successivement défiler devant les yeux des spectateurs, tout en agrémentant chacune d'elles d'un commentaire de circonstance.

C'est cet appareil qui est décrit dans la XII^e récréation des « Récréations Physiques », et que je transcris ci-dessous :

« Optique à miroir concave.

« Préparation.

« Ayez une boîte ABCD (Planche LII, figure 2) d'environ deux pieds de long sur quinze pouces de large et un pied de hauteur ;



PLANCHE LIV. — Pantins ou vues d'optique (« Voicy la curiosita, la rareta à voir ». — *D'après une gravure du XVII^e siècle, reproduite dans le Magasin pittoresque, 1887, p. 212.*

ajustez sur un des plus petits côtés de cette boîte un miroir concave (1), dont le foyer des rayons parallèles soit environ de même longueur que cette boîte ; placez vers l'endroit IL un chassis de carton noirci et découpé à jour d'une grandeur suffisante pour pouvoir apercevoir dans le miroir H l'image du sujet placé sur le côté intérieur EBED de cette boîte.

« Couvrez cette boîte depuis A jusqu'en I, afin que le miroir H se trouve entièrement dans l'obscurité ; que l'autre partie IB soit couverte d'un verre garni d'une gaze, faites une ouverture G vers le haut du côté de la boîte EB, à laquelle vous donnerez quatre pouces de largeur sur deux pouces de hauteur ; c'est par elle que vous regarderez les vues d'optique qui doivent être placées sur ce même côté et en face du miroir, et que vous ferez glisser au travers une ouverture que vous pratiquerez vers EF (2).

« NOTA. — Il faut employer des miroirs de glaces étamées et courbes, et ne pas faire ces boîtes trop petites, ce qui obligerait de se servir de miroir dont le foyer étant très court grossirait trop les objets et les rendrait même difformes, particulièrement vers les bords, ce qui serait fort désagréable à la vue ; les verres convexes ont aussi ce défaut lorsqu'on considère avec eux des objets d'une trop grande étendue ; en général, les estampes dont on se sert dans toutes les optiques ne doivent pas être plus larges que les deux tiers de la longueur du foyer du verre au travers duquel on doit les voir ».

Afin de compléter les indications données sur les deux appareils décrits ci-dessus : je dois ajouter que l'auteur des « Nouvelles Récréations Physiques et Mathématiques », M. Guyot, offrait en 1784 de les fournir aux personnes désireuses d'en faire l'acquisition, aux prix suivants :

L'optique ordinaire à miroir incliné : 36 livres.

Chaque vue bien colorée :	2 livres 10 sols
— ordinaire. :	1 livre 10 —
— commune :	12 —

(1) « Si l'on peut se procurer un miroir de même grandeur que le plus petit côté de cette boîte, cela sera plus avantageux, et l'on pourra alors supprimer le carton IL. »

(2) « On peut joindre ensemble toutes les vues qu'on veut employer en les collant sur une bande de toile qu'on fera tourner sur des rouleaux placés perpendiculairement aux angles BD et EF de cette boîte, on les fera passer successivement au moyen d'une petite manivelle ajustée sur l'un de ces rouleaux. Cette manivelle peut être aussi vers les côtés de la boîte au moyen des deux roues de champ A et B et des pignons Cet D. » (Voir Planche LII, fig. 3).

L'optique à miroir concave, selon la grandeur du miroir, 24 à 36 livres.

Les vues, comme celles de d'optique ordinaire.

Enfin, pour terminer, je reproduis ici (Planche LIII), une gravure de l'époque romantique intitulée : « Les merveilles de la place publique », où l'on voit un montreur d'optique, petit-fils de ces bateleurs qui, au XVIII^e siècle, circulaient de village en village, de foire en foire, transportant sur leur dos une optique portative (1) dont ils exhibaient les vues, en chantant le plus souvent des complaintes se rapportant à celles-ci (Planche LIV.)

(1) Les optiques traversèrent même les mers : Au XVIII^e siècle, ayant rempli leur mission, les envoyés de Siam se préparèrent à quitter la France

« Depuis six mois, ils avaient eu le temps de réunir les nombreuses commandes dont ils étaient chargés par leur souverain.

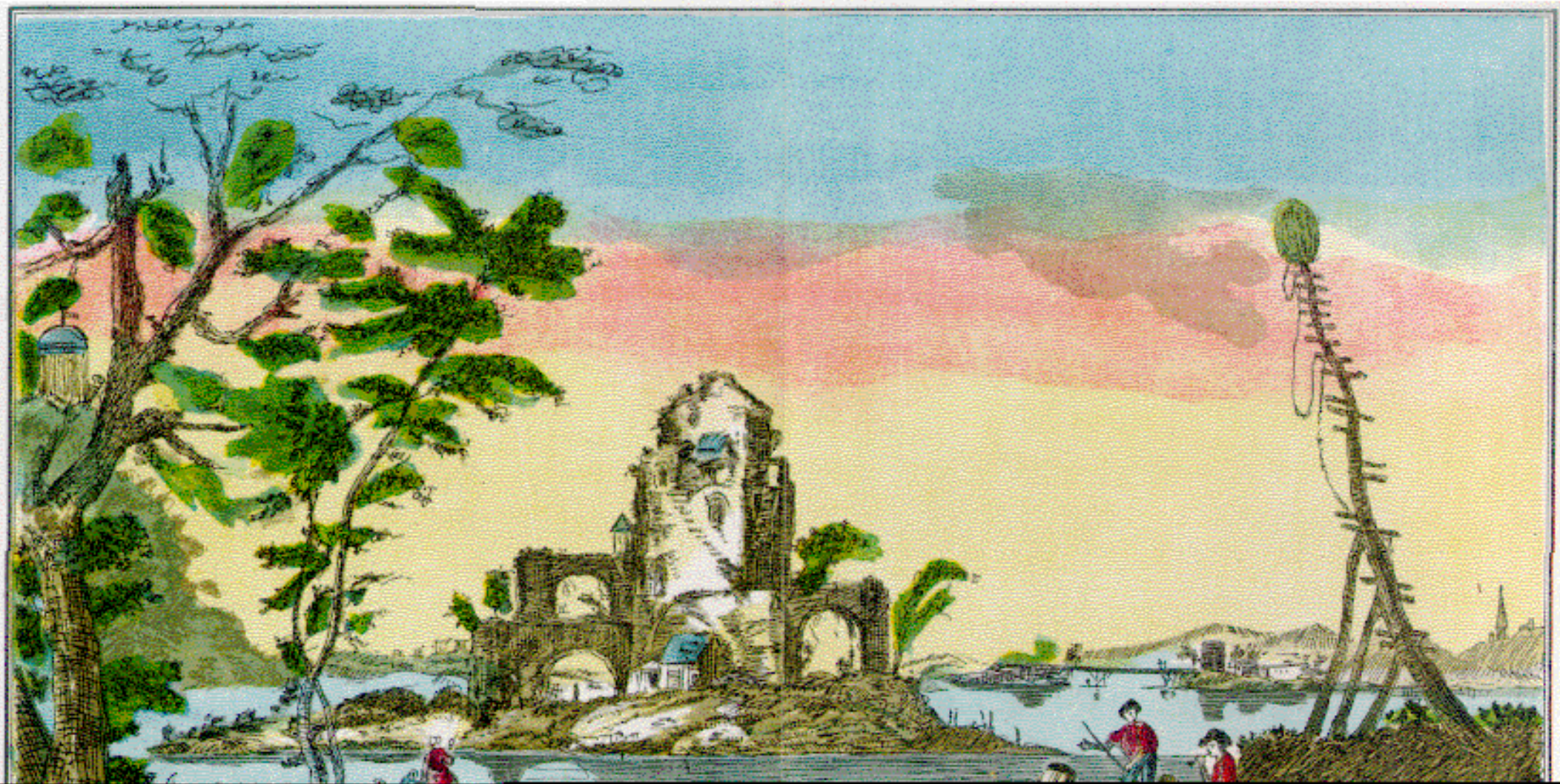
« En voici les principales, qui pourront donner à juger si ces ambassadeurs de l'Orient durent être bien vus des marchands et manufacturiers de France, et si l'alliance siamoise ne présentait point toutes les conditions désirables. Il y avait 160 pièces de canons de différents calibres. etc., etc. ; 4 cabinets de diverses représentations de ce qu'on appelait la « curiosité », montrée alors aux enfants et au peuple de Paris, avec des boîtes en argent, etc.. etc.. (Voir Planche LIV) ; etc. etc. . . . (*L'Ambassade de Siam au XVII^e siècle*, par M. Etienne Gallois, Paris, E. Panckoucke et C^{ie}, Quai Voltaire, N^o 13. 1862, pp. 117-119.)

Et plus près de nous, vers 1845 : l'empereur du **Đài-Nam** fait acheter à Batavia, pour une somme considérable, des objets de luxe et de fantaisie de tous genres, entre autres des pendules . . . , des pièces d'optique, etc., etc. (Cité d'après le *Dictionnaire universel théorique et pratique du Commerce et de La Navigation*, dans : *Carnets d'un Collectionneur : Anciennes céramiques anglaises en Annam*, par J.-H.-Peyssonneaux ; *Bulletin des Amis du Vieux Hué*.)

Est-ce également le souvenir des optiques qui s'est perpétué en Annam jusqu'à ces dernières années ? On pourrait le croire en lisant les quelques lignes suivantes dont notre collègue M. Cosserrat, si au courant des choses du Hué d'hier, a bien voulu me gratifier pour cette étude et qui font revivre ici un bien curieux personnage ?

« On pouvait voir encore, il y a quelques années à peine, à certains carrefours très fréquentés de Hué, un type qui est, je crois complètement disparu aujourd'hui, mais qu'il est peut être bon de rappeler avant que son souvenir s'efface de la mémoire.

« C'était un vieil Annamite, maigre, desséché, habillé d'un vieux *cái-áo* et d'un vieux *cái-quần* d'une teinte indéfinissable, et dont tout l'attirail consistait uniquement en une boîte en bois, tout à fait ordinaire, posée sur un trépied aux trois branches rigides. La boîte en question avait encastree au milieu d'une de ses faces, une vieille lentille plus ou moins rayée, venue de je ne sais où, et était éclairée intérieurement par une sorte de lucarne placée sur la face supérieure et dont l'ouverture pouvait se modifier à l'aide d'un simple





La première des quatre « Vues d'optique » qui vont être décrites ici est intitulée : « Vue de la Cochinchine », « à Paris, chez Basset, Rue St-Jacques » (Planche LV).

L'examen du filigrane du papier (1) permet de situer le

volet en bois. Tout cela, raccommode, rafistolé de morceaux de papier multicolores collés sur toutes les faces de la boîte pour en boucher les interstices.

« Muni de cet appareil, l'*Ông-giã* en question s'installait à un carrefour passager de la ville, ou bien près d'une des écoles si nombreuses à Hué, et là attendait les badauds.

« Ils ne tardaient pas à arriver.

« *Nhà-quê* des environs de Hué, coolies-xe en rupture de pousse, écoliers, *nhos*, boyesses se rendant au marche, etc . . . , en peu de temps un cercle imposant se groupait autour du vieux camelot.

« Celui-ci, alors, avec des gestes pleins d'onction, une lenteur calculée, un luxe de précautions absolument risibles, tirait de dessous la vieille guenille qui lui tenait lieu de *cái-đỏ* un paquet de cartes postales illustrées, crasseuses, plissées, et faisait passer l'une d'elles par une fente aménagée sur le côté de la boîte opposé à la lentille. Puis, s'adressant à la foule, il expliquait que, pour un *tiên*, je crois, il était permis de voir l'image à travers l'œil en verre de la boîte magique.

« Nombreux étaient ceux qui défilaient devant la lentille, après avoir versé dans la main ridée du propriétaire le *tiên* indispensable.

« Mon amour-propre d'Européen m'a toujours empêché de me rendre compte par moi-même du résultat de cette opération. Combien je le regrette aujourd'hui !

« Qu'est devenu ce type du Hué d'hier, que je ne revois plus depuis peut-être deux ou trois ans déjà ? La mort à dû l'enlever comme bien d'autres, hélas ! et personne ne s'est trouvé pour prendre sa succession.

« Je ne saurais le dire ! mais j'ai pensé que c'était ici l'occasion d'esquisser la silhouette de ce vieux type de Hué, d'autant plus intéressant pour nous qu'il nous rappelle un instrument qui a égayé, distrait nos ancêtres, car, qu'était-ce après tout que la vieille boîte de l'*Ông-giã* annamite, sinon la fameuse *boîte de curiosité* qui eut tant de succès auprès de nos pères, il y a un peu plus d'une centaine d'année. »

Les récits des voyageurs, du XVIII^e siècle à nos jours, mentionnent enfin aussi des montreurs d'optiques, rencontrés dans les rues des villes chinoises. Ces bateleurs font d'ailleurs voir presque toujours dans leur appareil des images plus que réalistes.

(1) *Vieux papiers, Vieilles images*, par John Grand-Carteret :

« Combien nombreux les gens qui se servent d'une feuille de papier, sans même songer à regarder les filigranes, c'est-à-dire la marque, la vignette, l'image reproduite dans la pâte même. Et cependant, combien suggestifs ces dessins, quelle que soit du reste, leur importance, leur signification, qu'ils désignent des manufactures spéciales, des formats ou des sortes.

« Finis les beaux jours du papier verge, alors que régnaient, en allant du petit au grand, la Cloche, le Pot, l'Eau, la Couronne, la Coquille, le Raisin

tirage de cette vue vers 1788. Elle fut d'ailleurs rééditée ultérieurement maintes fois ; j'en possède en effet une autre, laquelle porte, indépendamment de la mention. « A Paris chez Basset, rue St-Jac-

le Grand-Raisin, le Jésus, le Grand-Aigle, le Grand-Monde, noms de formats et noms de filigranes, — car, dans ces feuilles aux vergeures à la fois fermes et transparentes, on pouvait voir apparaître une cloche, un pot, un écusson fleurdelisé, une couronne royale, une coquille de Saint Jacques, une grappe de raisin, un aigle, et même le monogramme de Jésus Pâtes aux rugosités sentant le fil ou aux douceurs satinées donnant l'impression de quelque crème lactée ; également propices au parcours de la plume.

« Papiers du Nord, de l'Est, ou du Midi, ce ne furent seulement pas des marques royales ou des écussons de village qu'ils eurent dans leurs pâtes, les initiales des souverains, les devises des principautés ou des Etats libres, comme sur les monnaies, écus fleurdelisés, croix potencées, croix de Lorraine, croix de Bourgogne ou de Saint-André, aigle impérial ou aigle de villes, crosse de Bâle, des figures humaines ou décoratives, des animaux, des oiseaux, des arbres, des fruits y défilaient également. Les écussons nobles y tinrent une grande place : la marque aux armes de Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, une des plus employés par les papiers français, donna ainsi son nom au format encore appelé aujourd'hui papier ministre ou Tellière.

« Que de vignettes pittoresques pour ceux qui savent déduire toute la philosophie des images. Des cadrans rappelant les cadrans solaires des monuments et des enseignes ; des chevaliers bardés de fer ou des cavaliers montes sur des Chevaux poussifs sonnante de la trompette — très certainement, en certaines contrées tout au moins, les messagers des villes —, des lunes goguenardement rabelaisiennes dans leur croissant, des soleils épanouissant — ils se multiplièrent sous le règne de Louis XIV —, des étoiles, des anges ayant des allures de mitrons en travail, des cornets dans des écussons, ou surmontés de chiffres, ou placés sur les flancs d'animaux — tels les toujours amusants ours de Berne —, des arbalètes, des fûts de colonnes, des balances, des haches d'armes, des gonfalons, des croissants, des géants et des nains, tenant des trèfles ou autres fleurs moyennâgeuses, des têtes de bœufs, des griffons, des dragons, des dauphins, des licornes, des lions combattant, des Pucelles appuyées sur une lance sommée du chapeau de la Liberté, etc, etc.

« Quelquefois ces marques sont de dimensions considérables : tel filigrane représentant tous les instruments de la Passion, tel filigrane figurant le Pape assis et bénissant, la clef de Saint-Pierre en main.

« Combien ornés, en leurs images monochromes, tous ces anciens papiers qui portaient encore sur leur seconde feuille, écrite en entier, les mots : fin, moyen, baille, venant, gros bon. etc., indication de qualité.

« Marques de France, de Lorraine, de Hollande, d'Allemagne, de Bâle, de Berne, des villes italiennes, d'Angleterre, toutes également conçues dans le même esprit, prenant leurs figures dans la langue héraldique, dans la fleur, dans les éléments, dans les sujets historiques, filigranes primordiaux devenus peu à peu d'un emploi général dans tous les pays, se distinguant alors à l'aide de contre-marque. »

ques », l'indication : « Et présentement chez Chereau, au dessus de la Fontaine S. Séverin aux 2 colonnes N° 257 ». Ce renseignement et le filigrane du papier permettent d'affirmer que cette seconde épreuve a été tirée, au début du XIX^e siècle, vers 1805 environ.

Cette estampe, qui ne figurait pas à l'Exposition de Marseille, vraisemblablement parce qu'elle est loin de présenter un intérêt documentaire rétrospectif cochinchinois quelconque, me paraît cependant avoir sa place ici. Elle fut sans doute éditée tout au début de l'époque où l'opinion publique, lors de la venue de l'Evêque d'Adran (1) en France, commença à s'intéresser à la Cochinchine, époque à laquelle les documents iconographiques concernant ce pays étaient certainement rares en Europe.

Et, de même qu'à la suite du séjour à Paris de Pigneau de Béhaine et du Prince **Cánh** implorant Louis XVI en faveur de Gia-Long fugitif, la mode lança les coiffures « à la Chinoise » et « du Prince de Cochinchine », l'imagerie populaire s'empara, comme il était coutume à ces époques, de l'événement du jour. Il fallut fournir aux bateleurs montreurs « d'optiques » des « Vues » de cette lointaine contrée, et pris à l'improviste, les éditeurs firent graver sous une quelconque estampe, comme c'est le cas dans celle qui nous occupe : « Vue de la Cochinchine ». Peut-être aussi l'artiste auquel une vue de ce pays fut commandée, la fit toute de chic . . . , sans nul souci de documentation, difficile d'ailleurs, ne lui donnant de cochinchinois que le nom (2).

(1) « Monseigneur Pigneau de Béhaine fut, comme nous dirions aujourd'hui, le lion du jour pendant le printemps et l'été de 1787, tant à Paris qu'à Versailles ; madrigaux, impromptus et chansons allèrent leur train.

« La cour, quoique assombrie par les événements extérieurs, recevait admirablement l'Evêque d'Adran et son élève, le Prince Royal de Cochinchine. C'était même une sorte d'engouement qui rappelait ce qui s'était passé sous Louis XIV pour l'Ambassade du Roi de Siam, dont le grave moraliste La Bruyère daigna même s'occuper.

« Pour le petit Prince de Cochinchine, avec sa figure mièvre, il excitait surtout à la cour ce sentiment de compassion qui s'attache à l'enfance et au malheur. On lui permettait de jouer avec le fils de Louis XVI qui avait à peu près son âge, et on s'intéressait à leurs ébats dans les jardins du Château. Tout, jusqu'à son vêtement, paraissait d'ailleurs original, son costume était brodé de soie rouge et d'or, sa coiffure était bizarre ; c'était un foulard de soie noué autour de la tête. Léonard, le fameux coiffeur de Marie Antoinette, s'empara de cette coiffure exotique. Il venta pour les hommes, la coiffure au « Prince royal de Cochinchine pour les élégantes, le « chignon à la Chinoise ». Le succès en fut énorme. (A Faure : *Mgr. Pigneau de Béhaine. Evêque d'Adran*, Paris, A Challamel, 1891. pp. 119-120.)

(2) « La naïveté des légendes, elle est de deux sortes, je veux dire qu'elle doit être attribuée, tantôt au graveur, tantôt aux idées mêmes qui ont cours dans la société. L'imagerie populaire ne fut jamais dessinée, assurément, par

Et ses contemporains, qui n'avaient sur cette partie de l'Asie que des données géographiques très vagues, durent se contenter de cet aliment lamentablement faux, jeté en pâture à leur curiosité.

Il est indéniable que cette vue, qui n'a d'extrême-oriental que son titre, est conçue tout à fait dans le goût du plus pur dix-huitième siècle. Les caractéristiques qui dénoncent les produits artistiques similaires du temps s'y retrouvent en effet :

Ce paysage, agrémenté à sa gauche d'un petit temple grec, attristé en son centre par de mornes ruines, est animé toutefois, au premier plan, par une bergère filant sa quenouille et par des pêcheurs ; il a certainement été conçu par un quelconque émule de Watteau, de Fragonard ou de Hubert Robert.

En définitive, comme chacun peut aisément s'en rendre compte, cette « Optique » n'indique en rien l'Extrême-Asie, et s'il m'a paru intéressant de la faire figurer ici, c'est parce qu'elle doit représenter une des premières tentatives iconographiques destinées à intéresser le public de l'époque à cette lointaine Cochinchine, lorsqu'eurent lieu les premiers rapports de la France avec l'Annam, par suite de la venue en notre pays du fils de Gia-Long sous l'égide de l'Evêque d'Adran (1787).

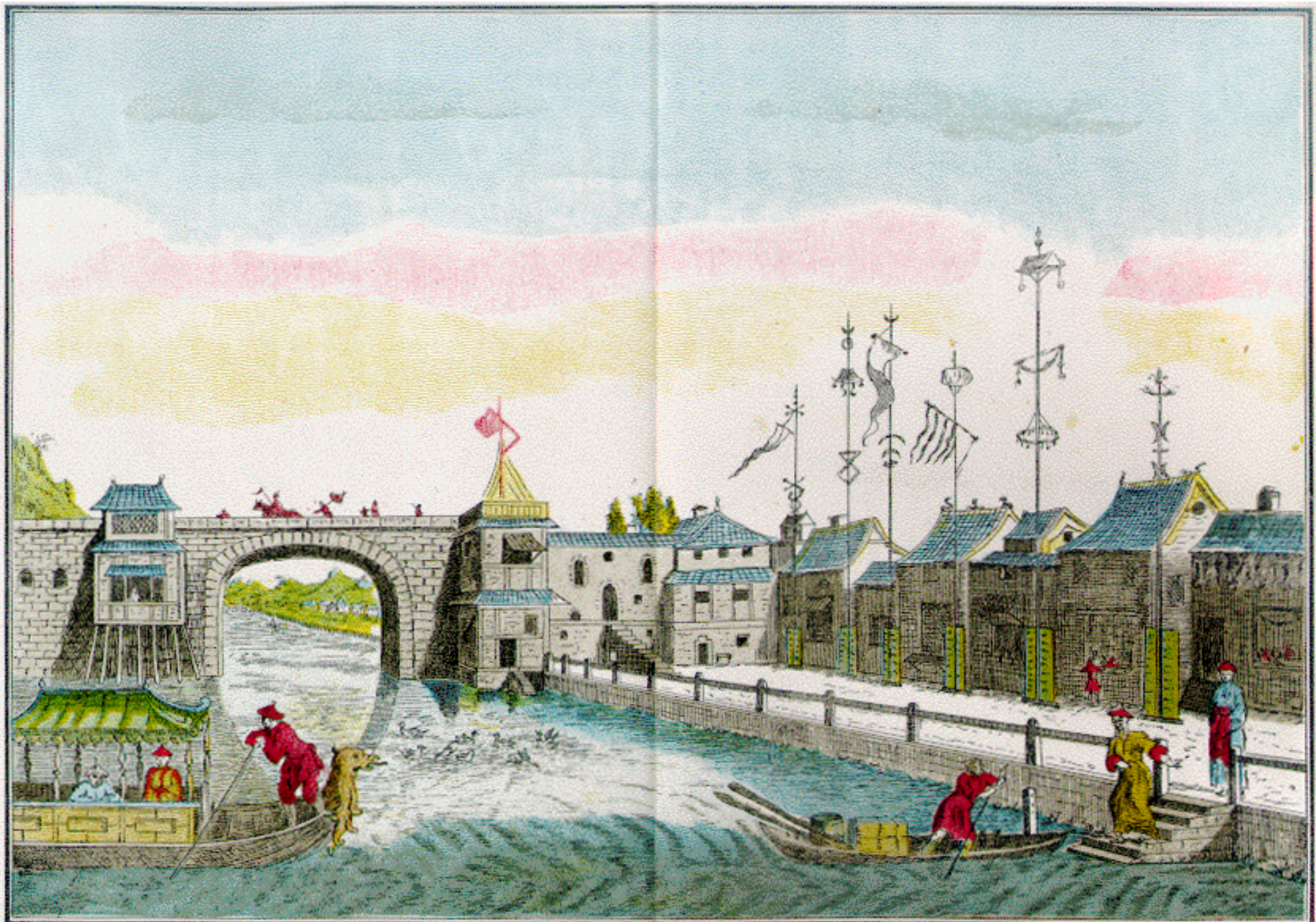
*

* *

Je passe à la seconde « Vue d'Optique » (Planche LVI), qui représente « un Pont de la Cochinchine et la manière dont les bateaux sont distingués par leur Pavillon », « à Paris chez Beauvais rue St-Jacques ». Son état permet d'en situer le tirage vers les dernières années du dix-huitième siècle. Cette estampe donne l'impression qu'abstraction faite des personnages asiatiques qui y évoluent, son décor et ses accessoires évoquent un déjà vu plus frappé au coin de l'Europe que de l'Extrême-Orient (1). Je suis presque convaincu que

des artistes d'une éducation esthétique et littéraire supérieure (historique et géographique également), on peut même affirmer que les burinistes de cette école ne s'élèvent guère au delà du niveau de l'artisan. Dessinateurs graveurs, souvent aussi marchands à la fois, ils s'adressaient au peuple et ne cherchaient qu'à placer leurs produits suivant les besoins de l'actualité. D'où les fautes grossières et certaines naïvetés de formes vraiment comiques qui, malheureusement, perdent une partie de leur charme à ne pas être fac-similées. » *Vieux papiers, Vieilles images*, p. 191.

(1) Ces lignes étaient écrites, lorsqu'en 1922, à Paris, au cours d'un entretien avec M. Salles, au sujet des « Vues d'Optique » de la Cochinchine, notre collègue me dit qu'il n'était pas éloigné de croire à la possibilité de



A Paris chez Beauvais rue St. Jacques

Planche LVI. — Vue d'optique : « d'un Pont de la Cochinchine et la manière dont les Bateaux sont distingués par leur Pavillon ».

(Collection H. Peyssonnaud. — Dimensions : 0,400 x 0,280).

l'on retrouverait facilement le presque sosie de cette gravure en feuilletant une collection des vues ou sites pittoresques de notre vieux continent, qui furent popularisés par l'estampe au XVIII^e siècle.

Ce pont dit « de la Cochinchine » est à mon avis nettement européen, et seules les silhouettes du mandarin équestre suivi de son porte parasol, qui le franchissent, peuvent à la rigueur, avec un peu de bonne volonté, donner au monument une quelconque allure asiatique.

Dans cet ordre d'idées, je signale à l'observateur attentif que, se profilant à l'horizon que lui découvre l'ouverture de l'unique et large arche du pont étudié ici, il peut apercevoir un deuxième pont auquel sa partie centrale donnerait plutôt qu'au premier un air de couleur locale assez accentuée, si toutefois les deux tours aux toits en poivrières qui en commandent l'entrée, lesquelles n'ont que je sache rien de cochinchinois, ne venaient aussitôt détruire cette impression.

Continuant l'examen de la « Vue », je note qu'à gauche de cette gravure, le long du quai, se trouve une rangée de maisons, ou plutôt de boutiques dont je ne parlerai que pour mémoire. En effet, si l'on en supprime, par la pensée, les toits retroussés, aux faites agrémentés d'ornements d'accent, il reste tout simplement de bonnes vieilles échoppes d'artisans ou de marchands de l'ancienne Europe, telles que les documents anciens nous les représentent. Sauf ce détail de toiture, nos boutiques d'antan étaient les mêmes que celles figurées sur cette vue, avec leur unique fenêtre devant laquelle se levait ou s'abattait une tablette destinée à l'exposition des marchandises, la dite fenêtre étant protégée par un auvent.

Poursuivant ma critique, je constate que la deuxième partie du titre de cette « Vue d'Optique » : « et la manière dont les bateaux sont distingués par leur Pavillon », paraît se rapporter bien peu à ce que représente le dessin.

L'auteur de l'estampe veut sans doute faire allusion aux mâts qui sont érigés chacun entre deux stèles devant les maisons du quai. Ces mâts, garnis soit d'oriflammes flottant au vent, soit d'attributs divers, représenteraient d'après lui le pavillon servant de ralliement aux bateaux d'un même armateur.

De semblables mâts pris entre deux stèles sont encore de nos jours dressés en Chine, où ils constituent des sortes de trophées. Ils sont placés soit devant la maison d'un haut personnage, soit devant celle de quelqu'un ayant obtenu des grades, soit enfin devant un édifice public.

la représentation, par cette vue, d'un pont de l'ancien Saigon. Je me fais un devoir de rapporter ici cette opinion.

Je suis tenté de croire, en définitive, afin d'expliquer le titre peu clair de cette « Vue », que son dessinateur, ayant relevé des attributs semblables dans quelque gravure chinoise (1), ceux-ci lui parurent pouvoir agrémenter son dessin de façon sensible. Il les y plaça donc sans se soucier quelle pouvait être leur réelle destination, et, l'estampe finie, pour en corser l'intérêt, l'artiste ou son éditeur donnèrent dans le titre une signification erronée à ces mâts chargés d'emblèmes.

Si, de ces pavillons, je passe à l'étude des embarcations représentées dans la gravure, je dois reconnaître que, parmi les divers éléments constituant le dessin, ce sont les seuls qui possèdent une facture réellement extrême-orientale, cochinchinoise même.

En effet, l'un de ces bateaux, le plus petit, chargé d'un ballot et d'un tonneau. et que son batelier semble vouloir faire accoster à l'escalier du quai afin de prendre un passager, est presque semblable aux sampans modernes.

L'autre embarcation, surmontée d'un toit supporté par des colonnettes, et dont la proue est ornée d'une tête de monstre dardant la langue, un dragon probablement, semble être, tant par sa structure que par les personnages qu'il transporte, quelque bateau mandarinal. Ce genre d'embarcation existe encore en Indochine. J'en connais un tout semblable, abstraction faite de la proue sculptée, qui sert à faire traverser la rivière de Hué aux visiteurs se rendant aux tombeaux royaux.

Je terminerai l'étude de cette « Vue d'Optique », par un rapide examen des personnages qui l'animent. L'un d'eux, représenté à petite échelle, tourne le dos à l'observateur. Il est appuyé à la tablette formant l'éventaire d'une boutique du quai. On pourrait à la rigueur le croire vêtu d'un habit à la française et coiffé d'un chapeau à cornes, mais il est difficile, même en le soumettant à un fort grossissement, d'être affirmatif. Est-ce un Européen que l'on a voulu représenter opérant une transaction avec un commerçant du pays ? Est-ce un indigène ? Il est bien délicat de se prononcer.

Pour les autres personnages évoluant dans la gravure, ils soit, eux, costumés à la chinoise, ou du moins à la façon conventionnellement fantaisiste, adoptée par les artistes européens du XVIII^e siècle pour la vêtue les « Célestes » qu'ils avaient à représenter.

En résumé, cette estampe me paraît avoir été composée de chic à l'aide d'éléments disparates, tant européens que chinois, puis baptisée

(1) Je possède une gravure représentant une place publique chinoise, œuvre d'un artiste italien de la fin du XVIII^e, et dans laquelle figurent de semblables attributs.



A Paris chez Jacques Chereau rue St. Jacques au dessus de la Fontaine St. Severin N°257

« Vue de la Cochinchine », afin de satisfaire au goût du jour, à l'époque (1787) où les Français commencèrent à s'intéresser au lointain pays qui était appelé à devenir une de nos plus belles possessions coloniales.

* * *

La « Vue d'optique » intitulée : « Prospectus lacus et Pagi Sinensis — Un lac et village de la Cochinchine » (1) « éditée à Paris chez Jacques Chéreau, rue St-Jacques » (2), et reproduite ci-contre (Planche LVII) (3), me paraît avoir été établie sinon d'après nature, du moins avec un souci d'information infiniment supérieur à celui qui a présidé à la confection des deux premières « Vues » qui viennent d'être décrites. Je crois même qu'il ne serait pas trop hardi d'affirmer que, pour composer son dessin, l'auteur a peut-être eu en sa possession des documents établis en Extrême-Orient, documents dans lesquels il a largement puisé (4).

Si j'étudie les divers détails de cette « Vue », je constate tout d'abord que ce prétendu « lac » est en réalité un canal auquel je trouve, pour ma part, un air de parenté très accentué avec certains des cours d'eaux artificiels de notre actuelle Indochine.

L'aspect de cette artère aquatique, aux rives régulières, toute sillonnée de sampans et de jonques, me fait croire que c'est bien un canal qui était représenté sur le document original consulté. Seul, la fantaisie ou l'inattention de l'artiste a dû, ainsi qu'il figure sur la « Vue », terminer ce canal en cul de sac, et ensuite le dénommer lac.

Malgré cette note discordante, la disposition générale de cette vue, ainsi que la nature des êtres et des choses qui concourent à l'animer, composent un ensemble relativement assez exact pour qu'elle évoque

(1) Remarquer la contradiction évidente des deux noms « sinensis » et « Cochinchine » ; j'y reviendrai à la fin de cette étude.

(2) Je connais une autre « Vue » identique, mais éditée antérieurement à celle-ci par Basset, rue St-Jacques.

(3) Cette « Vue » fut, comme les précédentes, éditée tour à tour par différents libraires, et à différentes époques. J'en possède une semblable, mais qui ne fut tirée qu'au début du XIX^e siècle.

(4) Ou peut-être encore de mémoire, par quelqu'un étant allé en Extrême-Orient, Chine ou Cochinchine. En ce cas l'erreur du canal appelé ac, serait peut-être de même nature que celle qui fit tracer à Đurc Chaigneau, dans son plan de la citadelle de Hué, un canal dont le cours est en partie erroné, et ce, parce que l'auteur avait perdu le souvenir de l'exacte topographie des lieux où s'était passée sa jeunesse. (Sur le plan de la citadelle de Hué de Đurc Chaigneau, voir ses *Souvenirs de Hué*.)

l'impression d'un pris sur le vif en Extrême-Orient, ce qui lui donne un réel intérêt.

Pour démontrer l'exactitude de cette impression, il n'y a qu'à étudier, de même que cela vient d'être fait pour les deux vues précédentes, les divers éléments qui constituent celle-ci :

Un détail qui frappe tout d'abord, c'est que le chapeau porté par les villageois qui évoluent dans le décor n'est pas la coiffure chinoise, étroitement conique, des personnages de la « Vue d'optique » précédente (1), mais bien celle à large base (*nón thúng*), telle qu'elle est encore en usage parmi les Tonkinoises de nos jours (2).

Continuant mon examen, j'observe qu'à droite de l'estampe ce sont certainement des rizières que l'artiste a voulu représenter : celles-ci, avec leurs étroites diguettes, sont d'ailleurs assez fidèlement rendues.

Dans le même ordre d'idées, je signale la forme toute spéciale des collines qui moutonnent à l'horizon. Elles évoquent un déjà vu, pour ceux qui sont à même de les comparer aux mouvements de terrains, ondulés de cette façon, et qui servent de fond à certains paysages d'Indochine.

D'autre part, l'agglomération que l'artiste a appelée village, semble être contenue dans une enceinte fortifiée de hautes murailles crénelées qui font penser plutôt à une enceinte de ville. Ces remparts sont traversés par le lac, qui est en réalité un canal. Un mât de pavillon, sorte de « cavalier », s'érige un peu en retrait d'une porte crénelée elle aussi, et surmontée d'une construction à un étage. Le tout rappelle les « thành » qui subsistent encore dans notre Annam actuel.

Pour les bâtiments du village, ils sont traités avec assez de fantaisie. Les sampans et les jonques sont d'autre part, eux aussi, fidèlement rendus.

Enfin, dans la représentation de la flore, l'on doit constater un effort notable pour tenter de reproduire des essences tropicales (3).

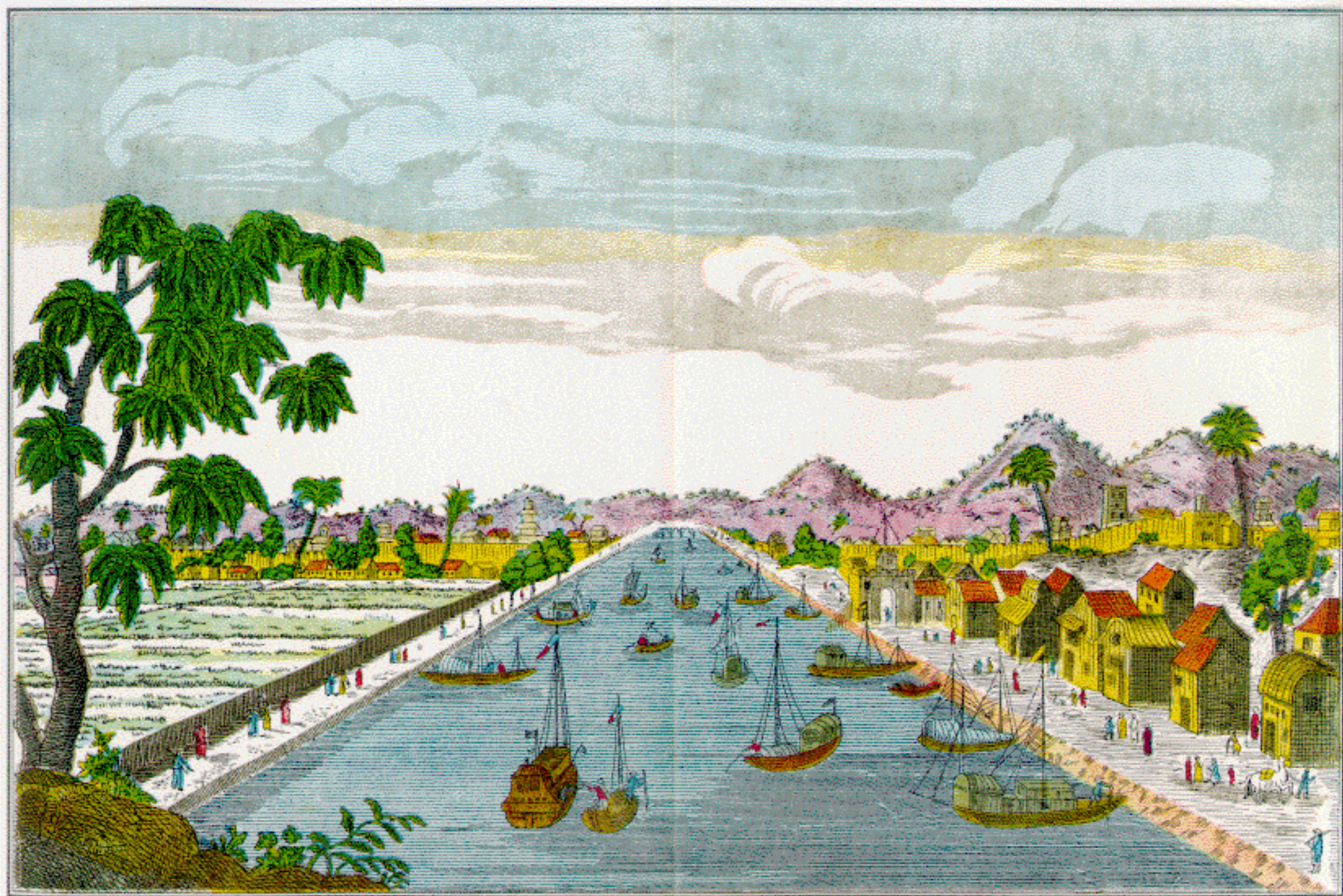
En un mot et pour terminer, si certains éléments de ce dessin (tels que cet animal, chameau ou cheval (?) (4), du premier plan)

(1) « Vue d'optique d'un pont de la Cochinchine » (Planche LVI).

(2) Autre détail à noter : ce chapeau est en outre agrémenté du « *quai thao* », cordon qui descend jusqu'au bas de la poitrine. Il est possible que cette coiffure actuellement portée réellement au Tonkin par les femmes ait été usitée dans la Cochinchine ancienne.

(3) L'arbre représenté dans l'angle gauche de la « Vue », pourrait être, d'après le D^r. Sallet, un *Artocarpus incisa*, à feuilles dentelées.

(4) Et pourtant, je relis dans les *Lettres édifiantes et curieuses*, édition du Panthéon littéraires T. IV, p. 113. un passage d'une lettre du P. E. Bourgeois au P. Ancemot écrite de Canton le 1^{er} Septembre 1751, lequel permet



A Paris chez Basset Editeur rue St. Jacques 64

Planche LVIII — Vue d'optique : « Village de Yang -Ka, en Cochinchine ». (Collection H. Peyssonnaud. — Dimensions : 0,380 x 0,250).

détonnent un peu, je crois que l'ensemble de la « Vue » a, pour un colonial de notre Extrême-Asie française, quelque chose de pas tout à fait inconnu. Cette optique sent en effet la « chose vue », chinoise ou cochinchinoise, surtout si elle est mise en opposition avec les deux autres gravures qui viennent d'être étudiées précédemment, celles-ci faites incontestablement toutes de « chic » et sans aucun souci de documentation quelconque.



De la « Vue » qui vient d'être décrite, il existe une réplique qui est en réalité la même optique, mais retournée (Planche LVIII). Elle est intitulée : « Village de Yan-Ka (1) en Cochinchine ». Son tirage doit, d'après le filigrane du papier, remonter vers 1820 ; elle fut éditée à Paris, chez Basset, rue Saint-Jacques.

Je la reproduis ici sans la décrire, puisque les détails qu'elle comporte ont été examinés plus haut (Planche LVII).



Pour terminer l'essai d'étude critique de ces quatre documents, j'ajouterai qu'il n'est peut-être pas impossible qu'une au moins de ces estampes reproduise d'anciennes vues de l'actuelle Cochinchine ; en ce cas, la Société des Etudes Indochinoises à Saigon est infiniment mieux qualifiée que moi pour les commenter bien plus à fond que je ne l'ai fait.

Si j'ai demandé au Bulletin des A. V. H. de m'accorder l'hospitalité de ces pages, c'est d'abord parce que ces « Vues » sont intitulées « Vues de la Cochinchine », et que celle-ci, comme chacun le sait, comportait autrefois et l'Annam et la Cochinchine de nos jours.

J'espère que, grâce à la diffusion de notre Revue, il se trouvera, pour expliquer ces gravures, quelqu'un d'infiniment plus autorisé que

trait d'affirmer que ces animaux existaient vraiment en Cochinchine à cette époque. Voici ce document :

« Il s'est élevé une furieuse persécution dans la Cochinchine au mois d'Avril dernier ; la religion a été persécutée par un édit, les missionnaires décrétés de prise de corps, et les chrétiens condamnés à couper des herbes pour les chameaux du Roi ».

Il est également possible que ce chameau (?) soit un cheval portant une charge, et ait été mal dessiné.

(1) Je n'ai pu, malgré mes recherches, arriver à situer le village ainsi nommé.

je ne le suis, et en ce cas je le prie à l'avance de ne voir dans mon geste qu'un moyen de répandre ces pièces d'iconographie ancienne concernant notre belle colonie (1), et ce, afin de tenter d'en obtenir un jour un commentaire précis.

Cet « Essai » était terminé depuis quelque temps déjà, lorsque notre collègue, M. A. Salles, Inspecteur des Colonies en retraite, présenta à Saigon, le 20 Juin 1923, dans une réunion de la « Société des Etudes Indochinoises », « quelques documents des XVIII^e et XIX^e siècles sur le Vieux Saigon ».

M. Salles croit pouvoir situer à Saigon les deux vues d'optique : « Un lac et village de la Cochinchine » (2) et « un pont de la Cochinchine ». Soir argumentation est d'ailleurs étayée par une sérieuse documentation.

Je lui signale cependant que je possède en trois « tirages » différents la vue : « Un lac et village de la Cochinchine », et que si l'un d'eux est dénommé « Village de Yan-Ka en Cochinchine », les deux autres ont un double titre : le premier, en français, à droite de l'image : « Un lac et village de la Cochinchine » ; le second, en latin, à gauche : « Prospectus Lacus Pagi Sinensis ».

Or, ce dernier titre est en contradiction flagrante avec celui de droite, puisqu'il situe la vue en Chine (Siuensis) et non en Cochinchine. Partant de là, je me demande si cette vue ne faisait pas auparavant partie d'une « suite » de « Vues d'optique » sur la Chine, et n'aurait pas été baptisée cochinchinoise, à une certaine époque (3), uniquement pour les raisons indiquées dans le cours de mon étude.

Ce qui pourrait peut-être confirmer cette hypothèse, c'est que je possède une « Vue de Pékin, capitale de la Chine, et de la superbe muraille qui la sépare de la Tartarie » (4), « A Paris chez Basset rue St-Jacques », reproduite ici (Planche LIX), et que l'on dirait réplique de celle : « Un, lac et village de la Cochinchine » (Planche LVII).

Ces deux « Vues », soumises à un examen attentif, paraissent, à mille petits détails, autre l'œuvre de la même main, et en ce cas, celle

(1) Tout au moins par leurs titres

(2) Cette « Vue » serait **Bến-Nghe**, le Saigon. de 1785.

(3) En 1787, a la venue de l'Evêque d'Adran en France.

(4) Inutile, je crois, d'attirer l'attention au point de vue de l'exactitude de cette gravure sur son intérêt documentaire plus que douteux : la grande muraille ne pouvait. il n'est pas besoin de le dire, être vue de Pékin.



Planche LIX — Vue d'optique : « Vue de Pékin, Capitale de la Chine et de la Superbe Muraille qui la sépare de la Tartarie ». (Collection H. Peyssonnaud).

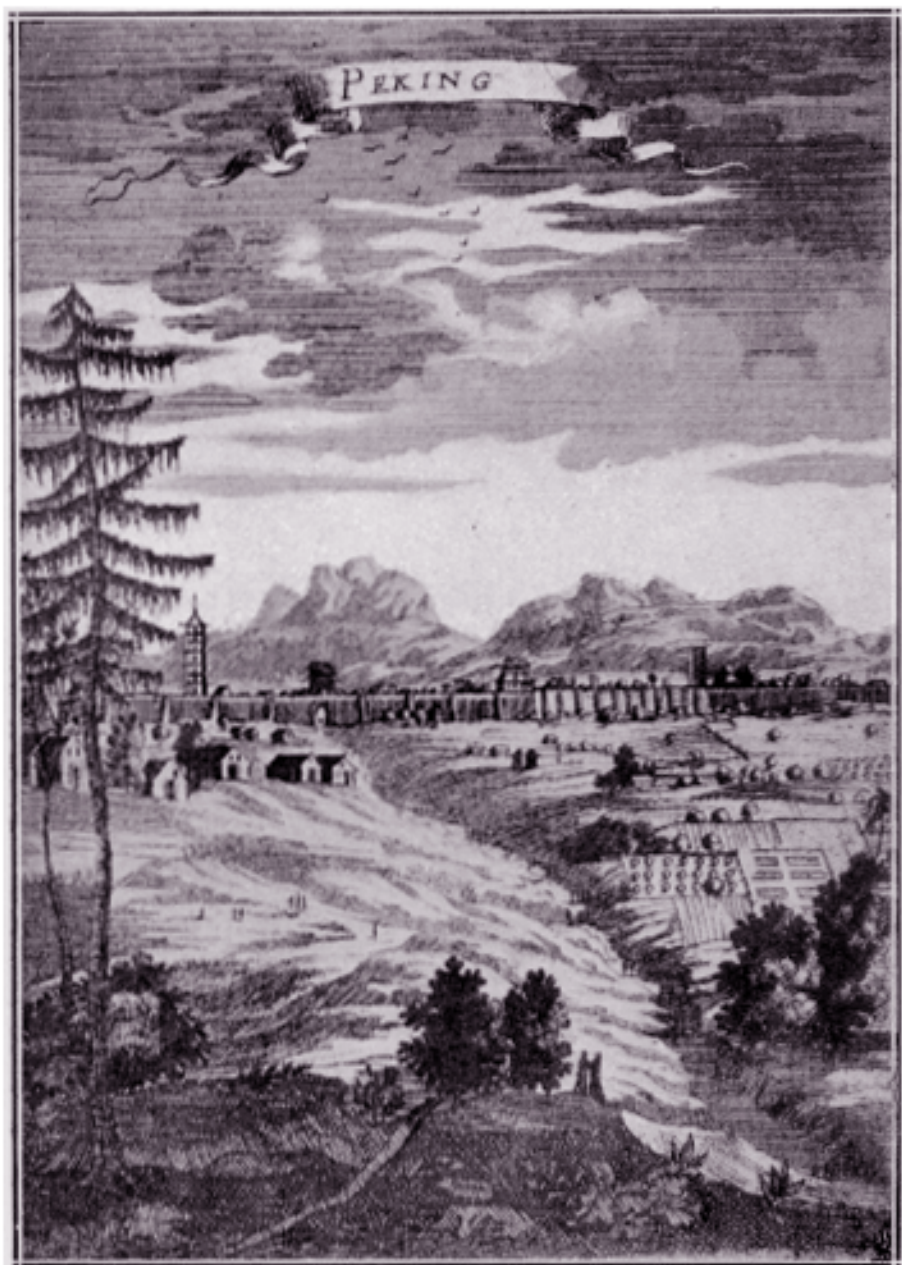


Planche LX — « Peking » Photographie d'une gravure
de Description de l'Univers, par Allain Monesson Mallet, Paris,
M. D. C. LXXXII p. 33, figure XIV.)

de la Cochinchine, si elle a été établie de la même façon que celle « Vue de Péking, capitale de la Chine » (Planche LIX), serait, à mon avis, plus que sujette à caution au point de vue de la valeur documentaire.

Je m'explique : Sauf en ce qui concerne les « Vues » de l'Europe, pour l'établissement desquelles les graveurs d'antan étaient généralement assez bien documentés, ils faisaient le plus souvent appel, lorsqu'il s'agissait de donner des « Vues » d'autres parties du monde, à des figures ornant des ouvrages de géographie ou de voyages, parus dans le cours du XVII^e et du XVIII^e siècle.

La vue Planche LIX ; « Péking, capitale de la Chine », est prise dans le volume : *Description de l'Univers*, par Allain Manesson Mallet, à Paris, chez Denys Thierry, M. D. C. LXXXIII, Tome second, p. 33, figure XIV, Péking. Il est facile d'en juger par la reproduction photographique que je donne ici (Planche LX) de cette dernière.

La « Vue » de « Péking, capitale de la Chine » est agrémentée, certes, de divers accessoires, mais il est facile d'en reconnaître les principaux éléments dans la gravure de l'ouvrage cité ci-dessus. (Planche LX). Or, l'on sait par ailleurs que la plupart des gravures de ce volume : « Description de l'Univers », sont tirées d'ouvrages tels que « La Chine » du P. A. Kircher (1). ainsi que d'autres relations de voyages ou recueils géographiques, livres à figures d'une valeur documentaire plus que douteuse.

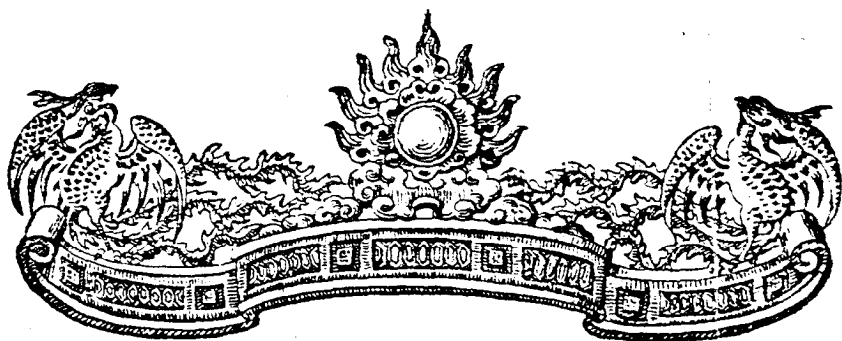
Conclusion : Sans vouloir m'autoriser de ce qui précède pour émettre un avis définitif concernant le degré d'exactitude de la vue intitulée : « Un lac et village de Cochinchine », il me semble prudent d'apporter une extrême circonspection à l'estimation de la valeur documentaire de la plupart des « Vues d'optique » extra-européennes (2). Estimation qui d'ailleurs, il faut bien le dire aussi, qu'elle soit favorable ou non en tant que « document » ; n'enlèvera jamais à ces « vieilles images » ce charme si délicieusement suranné qui en émanera toujours pour les fervents des choses du Passé.

NICE- H U É

Juin 1922-Mai 1923.

1) Lequel n'a jamais été en Chine.

2) Dans le même ordre d'idées, la vue Planche LIX encore déformée a été reproduite dans : *La Chine*, par G. Pauthier. M. D. CCC. XXXVII, sous le titre « Vue de Péking » (gravure 65) et aussi dans : *Histoire populaire de l'Art*. Paris, Librairie Patriotique. 148 Rue Montmartre, p. 391 ; elle s'appelle alors ; fig. 586 : Ruines du Temple de Baro Bodo (Ile de Java — Océanie).



LES FAMILLES ILLUSTRES DE L'ANNAM

S. E. NGUYEN-HUU-DO

par L. SOGNY,

Chef du Service de la Sûreté de l'Annam.

Quand on remonte la route de Confucius, on voit, bordant le « Fleuve des Parfums », des portails monumentaux, les uns moussus et lézardés, les autres réparés à neuf, d'un blanc de chaux aveuglant ou rutilant de couleurs.

Beaucoup portent une inscription, tous ont une histoire. Ils donnent accès à des maisons princières ou mandarinales, à des temples familiaux consacrés à la mémoire des grands hommes de l'Annam.

L'un des plus dignes d'attention est celui du temple consacré au culte de Nguyễn-Hữu-Độ 阮有度, de son vivant, Première Colonne de l'Empire, Grand Lettré, Grand Conseiller, Ministre de la Guerre, Président du Conseil secret, Haut Commissaire Délégué par l'Empereur pour l'Administration du Tonkin, Duc de Vĩnh-Lại (1).

(1) 特進榮祿大夫. 上柱國太師. 保國勳臣. 勤政殿大學士. 充北圻經略大使. 永賴郡公. 加贈永國公.

Le portique d'entrée, situé face au fleuve, est composé de la porte traditionnelle aux trois ouvertures. En haut l'inscription :

祠公國永

« Temple du Duc de Vĩnh-Quốc » (1).

Sur les quatre piliers du portail, des sentences parallèles :

1° — 玉蓋山之東御屏山之西此地昔年榮賜第

« Ce terrain, situé à l'Est de la montagne appelée « Coupe de jade » (2) et à l'Ouest de la colline de « l'Ecran royal » (3), a été donné jadis par l'Empereur pour y élever le palais de Son Excellence ».

福國祠在右快州祠在左夾城連苑起名家.

« Entre les temples Phúc-Quốc (4) et Khoai-Châu (5), se dresse la maison de culte d'une famille illustre ».

2° — 闕對南山雲護松岡龍睡穩.

« La porte du temple fait face à la montagne du Sud où les nuages et l'ombrage des pins protègent le « Dragon » (6) qui dort en paix ».

城臨北斗月明華表鶴棲高.

« Le mur du temple touche à l'Etoile Polaire, et l'on peut apercevoir, grâce à la clarté de la lune, la Grue (6) qui perche dans le firmament ».

(1) Vĩnh-Quốc 永國, (sous entendu : celui qui a restauré) « le royaume pour l'éternité ».

(2) C'est sur cette colline qu'est construit le temple bien connu des Européens de Hué sous le nom de : Pagode de la Sorcière.

(3) Montagne de l'Ecran du Roi, à 4 kilomètres au Sud de la cité royale.

(4) Ce temple est dédié à Hồ-Van-Bôi 胡文盃, né en 1761 au village de Linh-Chiếu-Tây-Thôn, canton de An-Điền, huyện de Nghĩa-An, phủ de Phúc-Long, province de Biên-Hoà. Mandarin militaire au service de Gia-Long, il mourut en 1817 et obtint les grades posthumes de : Maréchal de l'armée de gauche, Précepteur de 3^e rang, Duc de Phúc-Quốc. Nom rituel : Fidèle et Brave. Mort à Hué, son tombeau se trouve à Linh-Chiếu-Thôn (Cochinchine) ; celui de sa femme est au village de Cư-Chánh (Thừa-Thiên).

(5) Temple dédié à Nguyễn-Đức-Nuyện 阮德川, né à Gia-Định (Cochinchine) en 1758, mandarin militaire au service de Gia-Long. Il participa aux guerres dites « de saison » et se couvrit de gloire à Qui-Nhơn. En la 1^{re} année de Gia-Long, il fit partie de l'armée qui devait opérer au Tonkin, et, à l'arrivée à Thanh-Hoá, fut nommé Gouverneur de cette province. Mort en 1824, il obtint le titre posthume de : Serviteur méritant ayant contribué à la restauration du royaume, élevé par mesure exceptionnelle au rang de Redoutable Guerrier, Général Chef d'Etat Major du corps d'armée de l'Aile droite ; Conseiller ; titre nobiliaire de Khoái-Châu Quận-Công (Duc de 3^e rang) Sa tablette fut déposée en 1829 au temple du Thê-Miêu, dans le palais royal.

(6) Il s'agit de Nguyễn-Hữu-Độ.



Planche LXI — Le temple funéraire de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ : le portail extérieur.
(Communiqué par M. L. Sogny).

Une cour d'environ 20 mètres de côté précède le temple, avec, à droite et à gauche, des petits bâtiments servant de salle de réception à la famille pour les jours de cérémonies, et de maison d'habitation pour le personnel domestique et pour les gardiens. Le temple se trouve au fond de cette cour, face sur la rue, conservé dans un parfait état d'entretien, de même style que les autres maisons de culte.

Ce qui frappe l'attention en pénétrant à l'intérieur, c'est d'abord la grande propreté, puis la richesse des objets qui y sont déposés et l'harmonie qui a présidé à leur installation.

En haut, sous la première travée, un grand panneau rectangulaire en bois laqué. On y lit cette inscription en grosses lettres d'or :

臣 勳 國 保

« Sujet très méritant (1), Protecteur du royaume ».

A la seconde travée, un autre panneau en bois travaillé et sculpté, avec l'inscription suivante, également en lettres d'or :

孝 子 忠 臣

« Sujet fidèle, fils pieux ».

Offert en 1905 par Nguyễn-Hữu-Tường, Ân-Sát de Bắc-Ninh, un de ses fils.

Puis, formant cadre au panneau, deux sentences parallèles :

爲 國 整 鴻 圖 憂 愛 此 心 忘 白 髮

« Pour l'amour de la Patrie, il s'occupa des affaires importantes du royaume ; il avait pour son roi une vénération et un tel dévouement et pour son, peuple un tel amour que ses cheveux purent blanchir sans qu'il s'en aperçut. »

(1) Il y a deux catégories de sujets méritants : les Huân-Thần 勳臣 et les Công-Thần 功臣.

Le premier de ces titres ne s'accordait qu'aux mandarins de rang très élevé, tandis que le second pouvait être obtenu par des fonctionnaires de n'importe quelle classe. Il existe à Hué trois temples, sorte de panthéons, où sont déposées les tablettes les Công-Thần et Huân-Thần : deux dans le palais, le Thê-Miêu et le Thái-Miêu, pour les plus méritants, et le Công-Thần-Miêu, installé dans l'ancien collège Quốc-Tử-Giám, près de Hué pour les autres

自家蒙燕翼繼承惟日望清光

« Sa gloire étincelante rejaillit sur toute sa famille, et ses descendants bénéficient à jamais de ses grandes vertus. »

藩屏重瓦臣浴翠高峯標外鎮

« Il est respecté comme un des meilleurs sujets, car il a été pour le royaume une muraille protectrice aussi haute et aussi solide que la montagne de Dục-Thúy » (1).

鼎彝傳世德揚州花闥有平章

« Les vertus pratiquées par toutes les générations de sa famille sont gravées sur les urnes. Sa gloire resplendit sur toute la région de Thang-Châu » (2).

Voici le *như-ý* 如意, sorte de bâton de commandement, offert par Sa Majesté Đồng-Khánh à Nguyễn-Hữu-Đệ, alors que ce dernier était vice-roi du Tonkin. Ce *như-ý* est en jade très pur et de grande valeur. Il mesure 47 centimètres de longueur et porte une inscription de huit vers en caractères gravés or :

勤	藉	奚	葆	味	特	含	雅	巧	御		
臣	用	稱	光	道	達	章	堪	匠	製		同
阮	指	韋	意	如	迴	洵	號	琢			慶
有	三	刺	不	可	超	遠	握	荆			親
度	軍	史	紛	挹	群	俗	君	玉			賜

Traduction :

« Le jade de ce *như-ý* a été travaillé par un artiste réputé.
 « Il mérite le nom de jade de « át-quan ».
 « Par sa nature et sa valeur particulières,
 « Il est classé parmi les pierres précieuses les plus recherchées ;
 « Aussi est-il digne des qualités et des pouvoirs qu'on lui attribue.

(1) 浴翠 — Colline renommée, dans la province de Ninh-Binh (Tonkin).

(2) 揚州 — Ancien nom de la province de Thanh-Hóa, dont la famille de Nguyễn-Hữu-Đệ est originaire.

- « Sa limpidité est incomparable, son eau est des plus pures.
« Comme le fameux *như-ý* de Vi-Thứ-Sứ, il possède des qualités
[merveilleuses,
« Et il procure en outre à son détenteur le pouvoir de commander
[aux hommes.
« Dédié à Nguyễn-Hữu-Độ, sujet méritant, par l'Empereur
[Đồng-Khánh ».

Puis une plaquette d'honneur 玉牌, également en jade, portant une inscription dont les caractères ont été dessinés par l'Empereur lui-même et gravés ensuite par l'artisan. Elle fut remise à Nguyễn-Hữu-Độ par S. M. Đồng-Khánh en Avril 1886.

同慶御筆
望甚欽哉
早成國事朕幸

御批
國步多艱當此逆境予
未有知而得卿也天也且
卿才力有餘以天下事
朕耶以一人事朕耶
卿宜勉之行其志

Traduction :

- « Le pays vient de traverser une crise très grave au cours de laquelle l'existence même du royaume a été en péril.
« J'ignorais avoir auprès de moi des serviteurs tels que vous.
« Vous êtes sûrement envoyé par le Ciel. A de remarquables talents, vous joignez une vaste érudition. Dois-je compter sur votre personne et puis-je espérer les services de tout mon peuple ? Tous vos efforts seront nécessaires pour ramener au plus tôt la sécurité dans le royaume.
« Je compte absolument sur vous.

« Respect à ceci

« Rédigé par Sa Majesté Đồng-Khánh ».

Un écrin où sont déposées toutes les décorations du défunt, depuis l'insigne de Grand Officier de la Légion d'Honneur jusqu'aux distinc-

tions particulières au pays ; des sabres d'honneur avec poignée en jade et fourreau monture or ; un grand panneau laqué noir sur pied, des meubles sculptés, des sentences parallèles, des tapisseries, broderies, etc

Au fond se trouvent les niches qui contiennent tablette de Nguyễn-Hữu-Độ et celles des ancêtres des 15 dernières générations.



Nguyễn-Hữu-Độ appartenait à une famille des plus illustres, originaire de la province de Thanh-Hóa, du village de Quí-Hương, huyện de Tống-Sơn, berceau de la dynastie actuelle. Grâce aux renseignements biographiques communiqués par ses fils, il m'a été possible d'en reconstituer la généalogie jusqu'au XV^e siècle.



Sous le règne de Lê-Thái-Tổ (1428-1433), nous trouvons Nguyễn-Trãi, considéré comme le fondateur de la famille. Il avait le titre de Thái-Sư, Grand Précepteur, qui, à l'époque, était une des dignités les plus en vue à la cour des Lê. Il fut classé, après sa mort, au rang de Công-Thần 功臣, « Sujet méritant ».

Entre Nguyễn-Trãi et Nguyễn-Hữu-Độ, il s'écoule plus de 400 ans. L'arbre généalogique mentionne quinze ancêtres dont je n'ai pu obtenir ; pour le plus grand nombre, que les noms et les titres. On verra que plusieurs d'entre eux parvinrent aux plus hauts grades, sous la dynastie des Lê et à la cour des rois de Cochinchine, et obtinrent le titre posthume de Công-Thần. Les voici dans l'ordre chronologique, sans toutefois qu'il ait été possible de fixer les dates, ni de naissance, ni de décès (1) :

1. — NGUYỄN-SÙNG 阮崇

Né dans le premier quart du quinzième siècle.

Titre : Thái-Sư 太師, Grand Précepteur (2).

(1) Les jours de naissance et de décès sont connus de la famille qui fête les anniversaires, mais on ignore les années.

(2) Le titre honorifique de Thái-Sư 太師 appartient à la catégorie des Cung-Hàm 宮銜 et est complètement indépendant du grade dans le man-



Planche LXII — Le temple funéraire de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ : vue extérieur.
(Communiqué par M. L. Sogny).

2. — NGUYỄN-NGHĨA 阮義

Grade : Thái-Sử 太史, Mandarin civil du 4^e degré 1^{re} classe, chargé de la préparation des calendriers.

3. — NGUYỄN-DOÃN 阮尹

Grade civil : Phụng-Trực Đại-Phu 奉直大夫

Mandarin civil du 2^e degré 2^e classe. — Grade militaire (1) ; Đô-Độc Thiêm-Sự 都督簽事.

Mandarin militaire du 2^e degré 2^e classe, chargé d'un commandement de troupes. — Titre : Thái-úy 太尉, grand mandarin militaire.

Titre nobiliaire : Duc de Hoàng 宏國公.

4. — NGUYỄN-ĐỨC-TRUNG 阮德忠

Grade : Tày-Quàn Tả-Đò-Độc 西軍左都督, Général de l'aile gauche commandant les troupes de l'Ouest (2^e degré, 2^e classe).

Titres posthumes : Suy-Trung, Đức-Vận, Dương-Võ, Trinh-Ý, Công-Thần, Thái-úy 推忠翊運揚武貞懿公臣太尉.

Sujet méritant, fidèle, ayant contribué à la sécurité du royaume, stratège distingué, chef d'une grande fermeté, grand mandarin militaire.

Titre nobiliaire : Duc de Trinh 貞國公.

Nom posthume : Minh-Nghĩa 明義, Dévouement brillant.

La seconde fille de Nguyễn-Đức-Trung, nommée Nguyễn-Hữu-Thị-Ngọc 阮有氏玉, épousa le roi Lê-Huyền (2) et devint mère

mandarinat. D'une façon générale, il faut être fonctionnaire du rang supérieur pour obtenir un des six titres du Cung-Hàm, sortes de Grands Précepteurs ou Hauts Conseillers du roi, et qui comprennent :

les Thái-Sư 太師 ; les Thiệu-Sư 少師 ;
les Thái-Phó 太傅 ; les Thiệu-Phó 少傅 ;
les Thái-Bảo 太保 ; les Thiệu-Bảo 少保.

(1) A cette époque les mandarins militaires avaient le pas sur les mandarins civils.

(2) Lê-Thánh-Tôn 黎聖宗, qui règne de 1460 à 1497 sous deux chiffres le règne : Quang-Thuận 光順, Pendant les 10 premières années, et Hồng.

du roi Lê-Hiến-Tôn (1). Elle fut élevée plus tard à la dignité de : Reine belle, excellente, calme, paisible, réservée, prudente, sérieuse, affable, douce, chaste et clémentine (2).

5. — NGUYỄN-HỮU-VĨNH 阮有永

C'est le premier qui prit comme nom intercalaire le caractère 有 hữu.

Grade : Cản-Sự-Lang 謹事郎. Mandarin civil du 7^e degré 1^{re} classe, attaché au Bureau des Affaires secrètes.

Titre nobiliaire : Duc de Hằng 恒國公.

Nom posthume : Huệ-Dịch 惠迪, « qui agit selon la droite raison ».

6. — NGUYỄN-HỮU-ĐẠC (3) 阮有鐸

Grade : Tày-Quản Tả-Đại-Đô-Độc 西軍左大都督. Grand général commandant l'aile de gauche des troupes de l'Ouest (2^e degré, 2^e classe).

Titre nobiliaire : Marquis de Tùng-Dương 松楊侯.

Nom posthume : Đức-Ngao 德教, « Eminent par sa vertu ».

7. — NGUYỄN-HỮU-NHẬN (4) 阮有鑑

Grade : Đô-Chỉ Huy-Sứ Vệ-Uy 都指揮使衛尉. Mandarin militaire du 3^e degré 1^{re} classe.

Titre nobiliaire : Marquis de Cẩm-Hoa 錦花侯.

Nom posthume : Phúc-Huê 福惠 « Bonheur et Bienfait ».

Đức洪德 pendant les 27 dernières années. Le royaume d'Annam, qui venait d'être délivré du joug chinois (1428), a été organisé sous son règne. Son œuvre fut complétée par le successeur.

(1) Lê-Hiến-Tôn 黎憲宗, fils du précédent, chiffre de règne Cảnh-Thông 景統, régna de 1497 à 1504.

(2) Lê-Huyền, Huy-Gia. Tĩnh-Lục, Trang-Thận, Uyên-Cung, Nhu-Ý, Trinh-Từ, Hoàng-Hậu 黎暄徽嘉靖睦莊慎淵恭柔懿貞慈皇后.

(3) C'est probablement cet ancêtre ou le suivant qui, en 1558, suivit Nguyễn-Hoàng nommé Gouverneur des Marches du Sud et qui devait être le premier Seigneur de la dynastie des Nguyễn. Il n'a pas été possible d'obtenir un renseignement précis sur ce point.

(4) Voir note précédente.

8. — Nguyễn-Hữu... (prénom inconnu).

Grade : Đò-Chí Huy-Sứ Phó-Tướng Chương-Dinh, 都指揮使副將掌營, Mandarin militaire du 3^e degré 1^{re} classe.

Titre nobiliaire : Marquis de Triều-Văn 朝文侯.

9. — NGUYỄN-HỮU-DẬT 阮有鑑.

Cet ancêtre a droit à une mention spéciale, que nous puiserons aux Annales du royaume d'Annam (1) :

Originaire du Quí-Huyện, il était fils du mandarin Nguyễn-Triều-Văn (2), Administrateur civil pourvu de fonctions militaires (3). D'une intelligence remarquable, il était doué, en outre, de sérieux talents.

En l'année *kỷ-vị*, 6^e du règne de Hi-Tôn (1619), quoique mandarin de l'ordre civil, il s'occupa également de questions militaires. Il battit les Trịnh à plusieurs reprises et ses exploits retentissaient jusqu'au milieu des populations.

En l'année *mậu-tí*, 1^{re} de Thái-Tôn (1648), lors de la campagne contre les Trịnh, il proposa d'installer des miradors d'observation pourvus de fusées de signaux, dans tous les forts de la province de Quảng-Bình. Cette disposition permettrait d'être avisé très rapidement de tout événement ou mouvement ennemi. Il apporta des améliorations au mur de défense de Trường-Dục (dans le Quảng-Bình), de façon à y déposer des réserves de riz pour le ravitaillement des troupes. Le roi le récompensa en le nommant Đốc-Chiến 督戰, avec le titre nobiliaire de Marquis de Chiêu-Võ 昭武侯. Etant au Sông-Gianh, avec le Tiệt-Chê Nguyễn-Hữu-Tân, il divisa ses troupes en trois colonnes d'attaque et put ainsi enlever le camp de Hà-Trung 河中. Il réussit à disperser les généraux ennemis et assura la garde des sept sous-préfectures du Nghệ-An nouvellement prises aux Trịnh. Il se créa de grands mérites à la suite des nombreuses victoires qu'il remporta sur les Tonkinois. Partout où il se battait, la victoire était avec lui. Sa considération augmentait de jour en jour et, parmi les

(1) *Đại Nam chính biên liệt truyện*, 大南正編列傳.

(2) Le renseignement donné par les Annales est inexact. On s'est servi du titre nobiliaire de Triều-Văn-Hầu, Marquis de Triều-Văn, pour compléter le nom du père de Nguyễn-Hữu-Dật, le 8^e ancêtre, dont on n'a trouvé trace nulle part.

(3) *Quốc-Sơ Công-Thần Sự-Trạng* 國初功臣事狀.

populations, il était devenu légendaire ; on le comparait à **Khổng-Minh** 孔明 et à **Bá-Ôn** 伯溫 (1).

Nguyễn-Hữu-Dật mourut au printemps de l'année *tân-dậu* (1681), à l'âge de 78 ans. Le roi fut douloureusement éprouvé par la perte de ce brave serviteur. Il reçut le titre posthume de : Serviteur méritant ayant participé à l'établissement du royaume et ayant assisté aux revers et aux prospérités du pays ; élevé par faveur spéciale au titre de Régent ; Généralissime ; Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'aile gauche et des régiments de **Cầm-Y-Vệ** ; avec dignité nobiliaire de Duc de **Chiêu** (du 3^e rang) (2).

En la 4^e année de **Gia-Long** (1805), il fut classé : Serviteur méritant du groupe hors classe, et sa tablette déposée dans la galerie du **Thái-Miêu**. En la 12^e année de **Minh-Mạng** (1831), il reçut en avancement le titre posthume de : Serviteur méritant, ayant contribué à l'établissement du royaume ; élevé par mesure exceptionnelle au titre de Redoutable Guerrier ; Général ; Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'aile droite : Conseiller. Titre rituel : Brave et courageux ; avec dignité nobiliaire de Duc de **Tĩnh**, du 2^e rang (3).

Un des fills de **Nguyễn-Hữu-Dật**, nommé **Nguyễn-Hữu-Cánh** 阮有鏡, combattit aux côtés de son père, et sa belle conduite lui valut de bonne heure les galons de **Cai-Đội** 該隊 (4).

En l'année *nhâm-thân* (1692), 1^{re} du règne de **Hiền-Tôn** (5), le roi du **Champa**, **Ba-Tranh** 婆爭, se révolta et s'empara de **Diên-Ninh** 延寧 (6). Désigné par le souverain comme **Thông-Binh** 統兵 des troupes, **Cánh** se porta à la rencontre des envahisseurs et les battit. Leur roi, fait prisonnier, fut emmené à Hué, et ce qui restait de ce pays fut annexé au royaume sous le nom de *trần* de **Thuận**.

(1) Vaillants généraux chinois sous la dynastie des **Hán** (221 ap. J C.).

(2) **Tân-Trị** **Tĩnh-Nạng** **Công-Thần** **Đặc-Tân** **Phụ-Quốc** **Thượng-Tướng** **Quân Cầm-Y-Vệ** **Tả-Quân** **Hồ-Độc** **Phủ Chương-Phủ-Sự** **Chiêu Quận-Công** **贊治靖難公** **臣特進輔國上將軍錦衣衛左軍都督府掌府事昭郡公**.

(3) **Khai Quốc-Công-Thần** **Đặc-Tân** **Tráng-Võ** **Tướng-Quá Hữu-Quân** **Đô Thông-Phủ** **Chương-Phủ-Sự**, **Thái-Phó**, **Thụy-Nghị-Võ**, **Phong Tĩnh-Quốc-Công** **開國功臣特進壯武將軍右軍都統充掌府事太傅諡毅武封靜邑公**.

(4) **該隊** Sous les **Lê** ce grade correspondait à, **Chánh-Quản**, 正管, mandarin militaire de 4^e degré de 1^{re} classe de nos jours.

(5) **Nguyễn-Phúc-Chu**, ou **Minh-Vương**, le 6^e Seigneur du Sud, qui régna à Hué de 1691 à 1725.

(6) Au **Khánh-Hoà**.

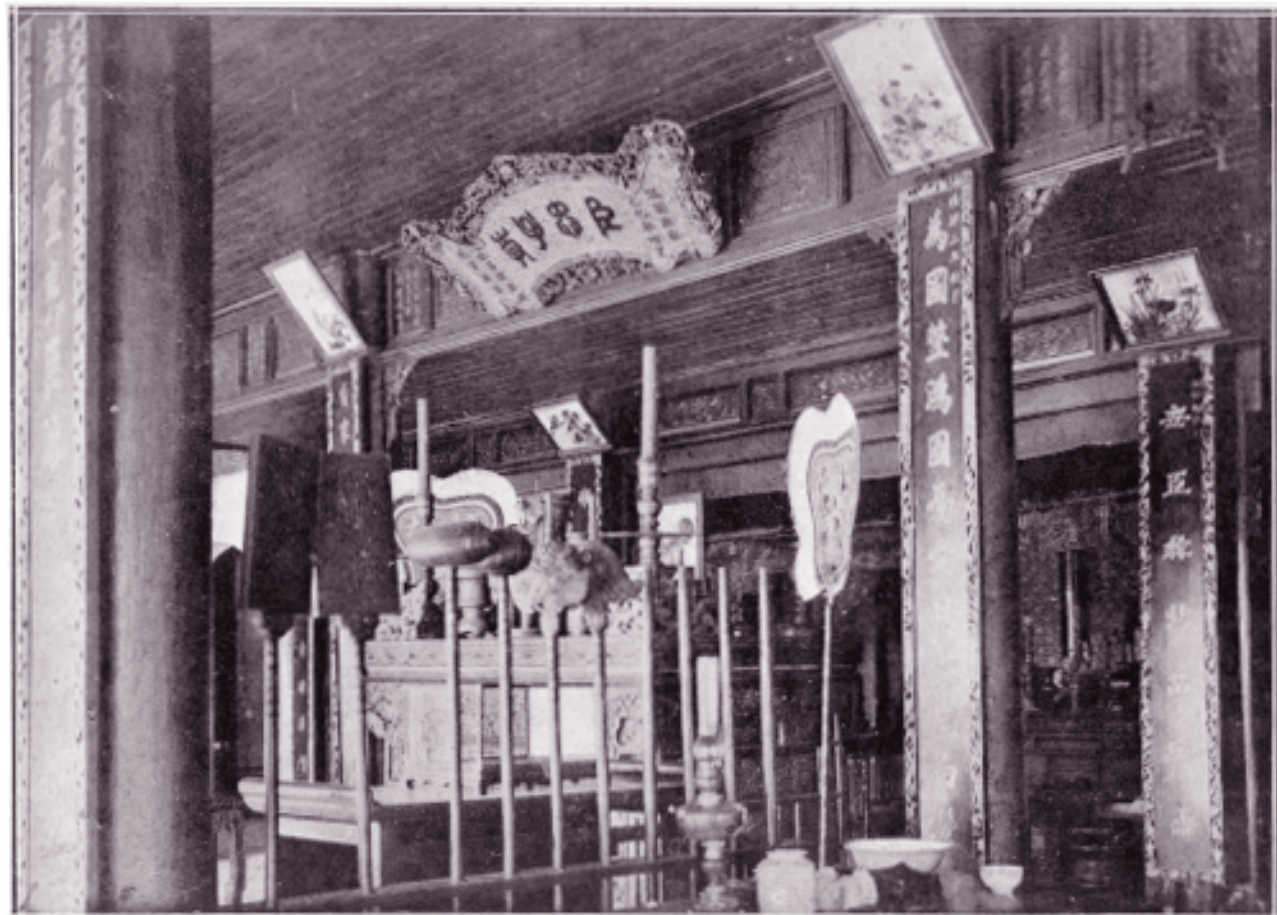


Planche LXIII — Le temple funéraire de S. E.Nguyễn -Hữu -Độ : panneau de la seconde travée, autel et objets rituels. (Communiqué par M. L. Sogny).

Thành. Hữu-Cánh fut élevé au grade de Chương-Cơ et investi des fonctions de Gouverneur de Bình-Khương.

Au printemps de l'année *mậu-dần* (1698), il reçut du roi le grade de Thông-Suất 統率, avec mission de diriger une expédition contre le Cambodge. A la tête de ses troupes, il s'empara du pays de Đông-Phô 東蒲 qu'il transforma en une circonscription nouvelle, à laquelle il donna le nom de *phủ* de Gia-Định. Il fit appel à la population flottante des provinces, depuis le Bô-Chánh (1) jusqu'au Sud, pour peupler les territoires nouvellement conquis. Il fonda des villages et des hameaux, fit mettre en valeur les terrains en friche et établit l'assiette de l'impôt foncier et personnel. A son retour, le roi le nomma titulaire du grade dont il avait auparavant assumé les fonctions.

A l'automne de l'année *kỷ-mão* (1699), le roi du Cambodge, That-Thu 匿秋 (2), leva l'étendard de la révolte. Nguyễn-Hữu-Canh fut de nouveau désigné comme Thông-Suất, avec mission de réduire les Cambodgiens. Thất-Thu effrayé prit la fuite et Thất-Thêm 匿淹 (3) fit sa soumission. Il entra à Pnom-Penh, et, la paix rétablie, il ramena ses troupes au *châu* de Tiểu-Mục et annonça sa victoire à Hué. Peu de temps après il fut pris de crachements de sang et mourut en arrivant à Sầm-Khê 岑溪. Il n'avait que 51 ans et sa mort fut une perte très sensible pour le roi. Titre posthume : Serviteur méritant, officier attaché à l'Etat-Major, élevé par faveur spéciale au grade de Général de division (4). Titre rituel : Trung-Cần 忠勤, « Fidèle et Dévoué ».

En la 4^e année de Gia-Long (1805), il fut considéré comme : Serviteur méritant du groupe hors classe, et sa tablette déposée dans les galeries du Thái-Miếu.

En la 12^e année de Minh-Mạng (1831), son titre posthume fut transformé en celui de : Serviteur méritant ayant contribué à l'établissement du royaume, Général brave et redoutable ; Général Commandant l'Artillerie ; Conseiller. Titre rituel : Intrépide ; avec dignité nobiliaire de Marquis de Vĩnh-An (5).

(1) Le Quận Bình actuel.

(2) En cambodgien : Néak Ang-Thu.

(3) En cambodgien : Neak-Ang-Yem.

(4) Hiệp-Tân Công-Thần, Đặc-Tân Chương-Dinh, 協贊功臣特進掌營

(5) Khai-Quốc Công-Thần Tráng-Vô Tướng-Quân Thân-Cơ-Dinh Đô-Thống
tiểu Phó Thụ-Tráng-Hoàn Phong Vĩnh-An Hầu, 開國功臣壯武將軍
奇營都統少傅謚壯桓封永安侯.

10. — NGUYỄN-HỮU-BĂNG 阮有鏐.

Grades (1) : Sujet très méritant ; Maréchal d'armée ayant contribué au développement et à la prospérité du royaume ; Commandant d'armée de l'aile gauche, 1^{er} degré, 1^{re} classe ; Commandant le régiment des Tuniques brodées (2) ; Premier mandarin du Ministère des Rites ; Grand précepteur adjoint. Titre nobiliaire : Marquis de Vĩnh-An 永安侯. Nom posthume : Cương-Trực 剛直, « Energique, Franc ».

11. — NGUYỄN-HỮU-TU 阮有琇

Grade (3) : Grand Général ayant participé au développement et à la prospérité du royaume, 1^{er} degré, 1^{re} classe ; Mandarin militaire du 3^e degré, 1^{re} classe ; Commandant en second d'un *dinh* de la garde royale. Titre nobiliaire : Marquis de Thanh-Nghị 清議侯.

12. — NGUYỄN-HỮU-QUANG 阮有鏡.

Grade : Mandarin Civil du quatrième degré, 1^{re} classe supérieur. — Hường-Lô Tự-Khanh 鴻臚寺卿. Titre posthume : Fonctionnaire fidèle et obéissant, Trung-Thuận Đại-Phu 忠順大夫. Nom rituel : Cơ-Phúc 基福, « Fondation du bonheur ».

13. — NGUYỄN-HỮU-NGHỊ 阮有議.

Grade : Hàn-Lâm-Viện Thị-Độc Học-Sĩ 翰林院侍讀學士, mandarin de l'Académie du 4^e degré, 1^{re} classe inférieur.

(1) Tráng-Tiết-Công-Thần Đắc-Tân Khai-Phủ Phù-Quốc Thương-Tướng-Quân, Cẩm-Y-Vệ Tả-Ouân Đò-Độc-Phủ Chương Phủ-Sư 壯節功臣特進開府輔國上將軍錦衣衛左軍都督府掌府事.

Nota : Tous ces grades ont été compris sous une seule formule après la mort. De son vivant Nguyễn-Hữu-Băng a dû commander d'abord la garde royale, puis l'armée de l'aile gauche comme maréchal. Les autres grades sont des récompenses à titre posthume.

(2) La garde royale, dont les hommes portaient des uniformes spéciaux.

(3) Đắc-Tân Phù-Quốc Thương-Tướng-Quân Cẩm-Y-Vệ Đò-Chỉ Huy-Sứ Thâm-Tướng Chương-Dinh 特進輔國上將軍錦衣衛都指揮使參將營.

Grades posthumes : Minh-Nghĩa Đò-Uý Quân-Cơ 明義都尉管奇, Mandarin militaire du 4^e degré 1^{re} classe, et : Trung-Thuận-Đại-Phu 中順大夫, Fonctionnaire fidèle et obéissant.

Titre nobiliaire : Marquis de Thụy-Bình 議平侯.

Nom rituel : Dũng-Nghĩa 勇義, « Courageux, dévoué. »

14. — NGUYỄN-HỮU-LUẬN 阮有諭.

Grade : Cầm-Binh Vệ-Uý 禁兵衛尉, mandarin militaire du 3^e degré 1^{re} classe, appartenant au vệ de Cầm-Binh (1).

Grade posthume Kiệt-Trung Tướng-Quân 竭忠將軍, Chef militaire brave et fidèle.

Titre nobiliaire : Marquis de Luận-Đức 論德侯.

Autre grade posthume : Gia-Nghị Đại-Phu, Hàn-Lâm-Viện Chương-Viện Học-Sĩ 嘉議大夫翰林院掌院學士, Fonctionnaire excellent, de caractère décidé ; Mandarin civil du 3^e degré 1^{re} classe, chef de bureau de l'Académie.

Nom rituel : Cương-Túc 剛直, « Ferme, sévère ».

De cet ancêtre, nous savons simplement que, lors de-la prise de Hué par les Tonkinois (1774), il fit partie de la suite qui accompagna au Quảng-Nam d'abord, en Cochinchine ensuite, le seigneur qui régnait à l'époque et qui devait être le dernier des *Chúa Nguyễn*. Après la mort de son maître, assassiné par les Tây-Son, il resta au service du prétendant Nguyễn-Ánh, et il était encore à sa suite lorsque le futur Gia-Long entra en vainqueur à Hué, en 1801. Nguyễn-Hữu-Luận établit alors sa résidence sur le territoire du village de Phú-Xuân, où elle se trouve encore à l'heure actuelle.

15. — NGUYỄN-HỮU-HUY, 阮有輝.

Grade : Võ-Công Đò-Uý 武功都尉, Chef militaire ayant rendu des services signalés à l'armée.

Titre nobiliaire : Marquis de Huy-Quang 輝光侯.

Grade posthume : Tư-Trị Đại-Phu, Lễ-Bộ Thượng-Thư 資治大夫禮部尙書, Fonctionnaire aidant à administrer, Ministre des Rites.

(1) Il y avait parmi les troupes de la capitale deux catégories de soldats les Cầm-Binh (gardes royaux) et les Tinh-Binh (combattants, qui font partie des 8 vệ, savoir : Trung-Vệ, Tiền-Vệ, Hậu-Vệ, Tả-Vệ, Hữu-Vệ, Hữu-Vệ, Hộ-Lãng-Vệ, Hộ-Thanh, Thân-Binh Vệ.

Nom rituel **Trang-Khang** 莊康, « Grave, paisible ».

Ces titres ne furent qu'honorifiques. car **Nguyễn-Hữu-Huy** renonça à la carrière administrative.

* * *

Nguyễn-Hữu-Độ était le 5^e fils de **Nguyễn-Hữu-Huy** ; sa mère, du nom de **Ngọc-Trưng** 玉徵, appartenait à la famille royale. Il naquit dans le courant de la 3^e lune (1) de la 14^e année de **Minh-Mạng** (1833). Son enfance a été entourée de plusieurs légendes, ainsi qu'il advient généralement dans ce pays pour les grands personnages. Alors qu'il était en bas âge, il tomba par inadvertance dans une bassine d'eau bouillante et il en survécut, quoique brûlé très grièvement. Plus tard, il accompagnait son beau-frère, le Prince **Từ-Sơn** 慈山 (2), en promenade au port de **Thuận-An** ; le jeune **Nguyễn-Hữu-Độ** tomba à la mer, et tandis que toutes les personnes atterrées faisaient des recherches désespérées et infructueuses, il regagnait le rivage en s'accrochant au sable.

Celui qui était l'objet de tels miracles ne pouvait pas ressembler au commun des mortels : il était marqué par le destin pour devenir un grand génie. On s'aperçut, en effet, après ces accidents que **Nguyễn-Hữu-Độ**, remarquablement intelligent, fit à l'école des progrès extraordinaires. A l'âge de 10 ans, on le citait déjà comme possédant une brillante instruction. Quatre ans plus tard, il avait 14 ans, il se rendit dans la forêt pour y chercher les Immortels. Pendant la nuit, au cours d'un rêve, il se vit dans une maison en pierres ; un bonze **Hoà-Thượng** 3) s'y présenta, l'invita à prendre place sur un banc de marbre et lui tint le discours suivant : « Vous avez de grandes responsabilités vis-à-vis de la société, vous n'avez pas le droit de rester ici. Partez de suite, sinon il vous arriverait malheur ».

Réveillé aussitôt il remarqua autour de lui des traces de bêtes fauves. Pris de peur, il se mit en route dès le petit jour, et après une demie journée de marche, arriva au domicile paternel. Là il apprit, à son grand étonnement, que son absence avait duré cinq jours.

(1) 20 Avril au 19 Mai.

(2) Le Prince **Từ-Sơn** 慈山 était le 13^e et dernier fils de **Gia-Long**, par conséquent le plus jeune frère de **Minh-Mạng**. Il a composé de nombreuses poésies qui sont parvenues jusqu'à nous.

(3) **和尙** Supérieur d'une bonzerie, ou titre le plus élevé dans l'ordre des bonzes.

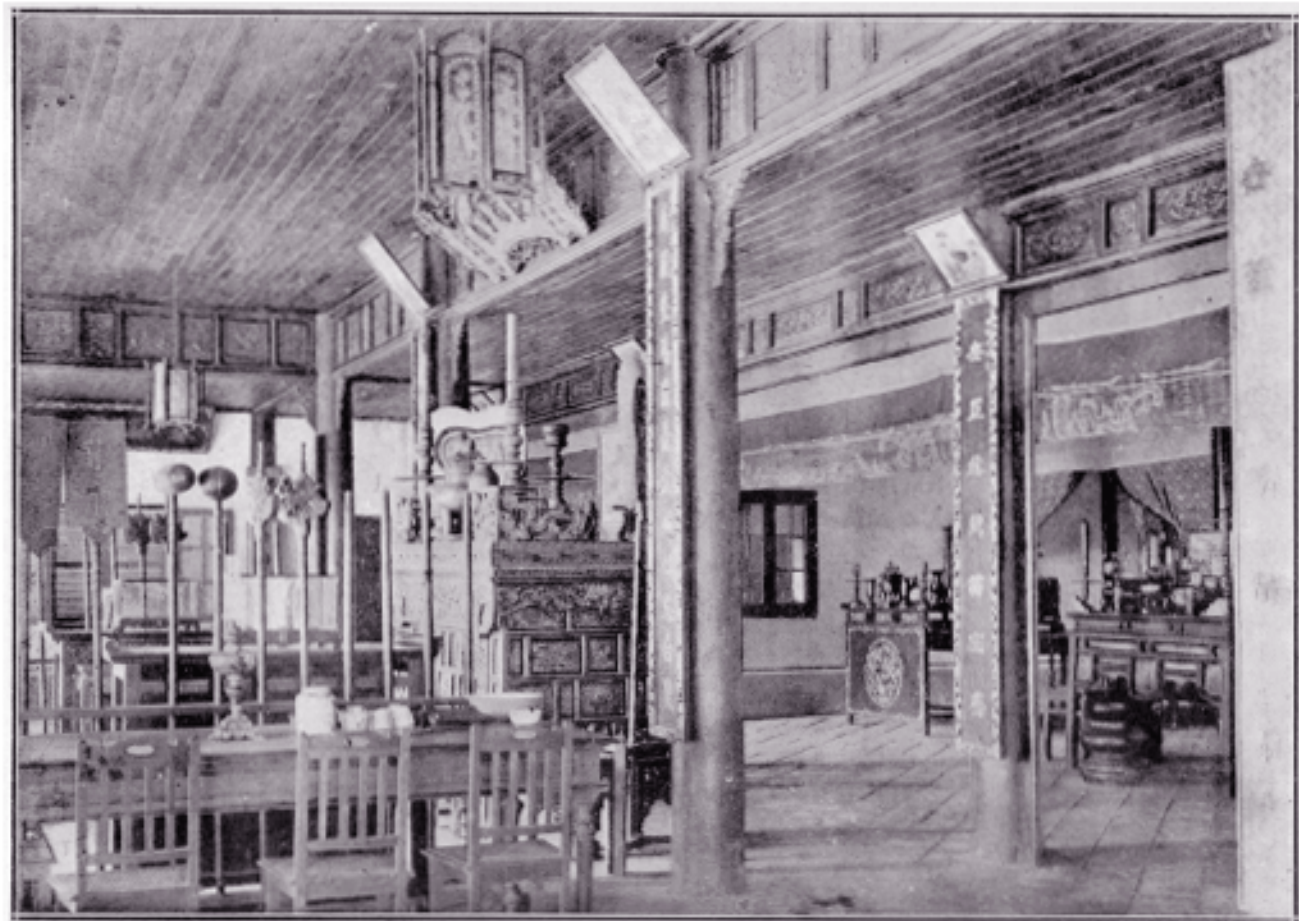


Planche LXIV — Le temple funéraire de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ : vue d'ensemble de la salle intérieure. (Communiqué par M. L. Sogny).

A l'âge de 15 ans, il se présenta au concours triennal. Ses compositions étaient si bien tournées qu'elles étonnèrent les membres de la commission. Il fut question de l'admettre avec le numéro 1. Malheureusement, un caractère omis dans une des épreuves le fit échouer.

A partir de cette date, sa famille devint pauvre ; lui-même eut à subir une série d'échecs dans ses différents examens. Son père, sa mère, ses oncles paternels moururent dans un laps de temps très rapproché. Devant tant d'infortunes, il abandonna ses études, et le découragement allait s'emparer de lui, lorsque sa femme, **Trần-Thị-Lựu** (1), descendante, elle-aussi, d'une noble famille, lui conseilla de se faire admettre au **Quốc-Tử-Giám** (2). La bonne étoile reparut enfin, il travailla avec une grande assiduité et obtint les meilleures notes de sa classe.

Reçu **Cử-Nhơn** au concours de l'année **đinh-mão** (1867), il obtint, deux ans plus tard, au concours de doctorat, la note **phân-sô** (3) et fut nommé **Giáo-Thọ** du **phủ** de **Kinh-Môn** 荆門, province de **Hải-Dương**.

Désigné en 1871 comme **Tri-Phủ** intérimaire de cette circonscription, il eut l'occasion de s'y distinguer contre une bande, de pirates de la province de **Quảng-Yên** dont il captura le chef, un nommé **Hoàng-Quê**. Pour le récompenser de sa belle conduite, la cour de Hué lui envoya une lettre élogieuse. Un an plus tard, après avoir servi comme **Tri-Huyện**, il fut noté par le **Tri-Sư** (4) **Lê-Công-Tuân** comme apte à occuper des fonctions très importantes.

En 1873, proposé par le **Đổng-Suất** (5) **Lê-Hữu-Thường** pour le poste de **Tham-Tán Quân-Vụ** (6), il fut désigné par l'Empereur **Tự-Đức**, en qualité de **Thượng-Tá** (7).

Vaincu au combat de **Kinh-Đông**, il fut révoqué de tous ses grades. Il avait à cette époque 40 ans.

(1) Fille de **Trần-Văn-Hoàng**, mandarin militaire du grade de **Cai-Đội**, qui obtint comme titre posthume : **Lê-Bộ-Thị-Lang** 禮部侍郎 (3-1), Assesseur du Ministère des Rites ; originaire du village de **Thuy-An**, canton de **An-Du, huyện** de **Phủ-Lộc** (Thừa-Thiên).

(2) **國子監**, collège où étaient admis les fils de mandarins. A cette époque, le collège, qui se trouve aujourd'hui dans la Citadelle, était situé sur la rive gauche du fleuve, près du temple de Confucius. Ce bâtiment est devenu le **Công-Thần-Miếu**, où sont vénérées les tablettes de grands serviteurs de l'Etat.

(3) **分數**, moyenne des points.

(4) **Thị-Sư**, 視師, sorte de Haut Conseiller.

(5) **Đổng-Suất** 董率 grade qui correspondait à peu près à Général en Chef

(6) **參贊軍務**, Adjoint au commandant d'une colonne de police.

(7) **商佐**, Adjoint aux mandarins provinciaux.

Vers le 10^e mois de cette même année (1873), les citadelles de Hải-Dương, Nam-Định, Hanoi et Bắc-Ninh furent enlevées successivement aux mandarins qui les commandaient (1). Nguyễn-Hữu-Độ se trouvant à Quảng-Yên avec de faibles effectifs, ne put leur envoyer des secours. Profitant des événements, des pirates de mer se présentèrent devant Quảng-Yên pour piller la citadelle. Le Tuân-Vũ de cette province, Hồ-Trọng-Dinh, affolé par le nombre imposant des agresseurs, prit la fuite en abandonnant la citadelle. Celle-ci fut défendue et sauvée grâce à l'attitude énergique de Nguyễn-Hữu-Độ.

Au 11^e mois (1873), le Haut Commissaire Royal, Nguyễn-Văn-Tường 阮文祥 (2), et un fonctionnaire français, M. Hoắc-đạo-sanh (3), se rendaient en chaloupe à Hải-Dương pour enquêter sur les récents événements. Nguyễn-Hữu-Độ, qui était en tournée, les croisa dans un port. Le Khâm-Sai l'invita à les suivre à Hải-Dương pour prendre l'intérim du poste de Bô-Chánh de cette province. Après avoir refusé, Nguyễn-Hữu-Độ fut mis en demeure d'obéir et prit possession de son nouveau poste. Cette situation ne dura pas longtemps, car un mois après, une ordonnance royale le nommait Bang-Tá (4) de Hải-Dương. Là il ramena la sécurité complète parmi les populations de cette province et extermina les rebelles chinois qui terrorisaient la région de Đông-Triều.

Au commencement de 1874, les pirates de mer, sous le commandement de leur chef Hồ-Vạn, vinrent avec plusieurs milliers de partisans pour attaquer Haiphong. ou Nguyễn-Hữu-Độ était en service comme Directeur des chantiers. Le général français envoya un officier en reconnaissance avec une chaloupe. Trompés par la nuit très obscure, les soldats de Tạ-Hiện 謝現, lieutenant de Nguyễn-Hữu-Độ, tirèrent par erreur sur la chaloupe. L'officier français, très mécontent, rentra immédiatement. Le lendemain matin, le missionnaire Lẽ informait secrètement Nguyễn-Hữu-Độ que l'autorité militaire expédiait sans délai des troupes pour attaquer la citadelle, et lui conseillait de s'enfuir avec sa famille. Très inquiet, Nguyễn-Hữu-Độ en instruisit les mandarins provinciaux. mais en présence de leur indécision, il proposa d'ordonner à Tạ-Hiện de se rendre à Cam-Giang porteur d'une lettre demandant au missionnaire d'intervenir auprès du général. Ce dernier voulut bien accepter des excuses et envoya dès le lendemain un colonel pour s'entretenir

(1) Campagne de Francis Garnier.

(2) Le futur régent. mort en exil a Taïti.

(3) M..... (?)

(4) Adjoint aux mandarins provinciaux pour assurer la police.

avec Nguyễn-Hữu-Độ. La bande de Hồ-Vạn, en apprenant que l'entente s'était faite entre les deux Gouvernements, se dispersa.

Au 6^e mois, Juillet 1874. Nguyễn-Hữu-Độ fut révoqué de ses fonctions à la suite de l'affaire de Kinh-Môn. Le Tổng-Độc-Phạm-Ý 范懿 adressa alors au Trône un rapport proposant la réintégration de Nguyễn-Hữu-Độ en qualité de Quyển-Đề-Độc-Quản-Vụ (1).

Au 8^e mois, Septembre-Octobre 1874, la bande de Hồ-Vạn attaqua Hải-Dương. Nguyễn-Hữu-Độ, ayant sous ses ordres dix grandes embarcations à rames et à voiles, partit de Haiphong par la rivière Tam-Kỳ 三岐江, à la suite de M. Đô-da-la, officier français qui commandait lui-même trois chaloupes ou canonnières. Malgré une pluie diluvienne et un froid rigoureux qui, à un moment donné, avaient fait hésiter l'officier français, Nguyễn-Hữu-Độ se porta résolument en avant avec sa troupe et parvint à capturer le chef rebelle Quang, lieutenant de Hồ-Vạn. Ce dernier, qui avait réussi à prendre la fuite Khánh-Ch 慶主 et à An-Lưu 安留, recommença ses attaques, mais sa bande fut de nouveau dispersée par les hommes de Nguyễn-Hữu-Độ.

Sur un rapport présenté au Trône en Janvier 1875 par l'envoyé royal Ngô-Quí-Đổng 吳季洞 et signalant les services exceptionnels de Nguyễn-Hữu-Độ, ce dernier fut promu au grade de Thị-Độc 侍讀 (5-1). A 43 ans, il repartait du bas de l'échelle mandarinale, alors qu'il aurait pu occuper, sans les revers de fortune qui l'avaient frappé, une situation des plus en vue. Il est vrai que par la suite — nous le verrons plus loin — il sut rattraper le temps perdu.

En Octobre 1875, il reçut le titre de An-Quan (3) pour occuper le poste de Sung-Thương-Chánh, Kiêm-Độc-Hải-Phòng (3), avec le grade de Gia-Hồng-Lô-Tự-Khanh (4).

A cette date, Nguyễn-Hữu-Độ comptait 120 colonnes de police, combats ou escarmouches. au cours desquels il n'avait eu le dessous que quatre fois. Il sollicita une permission pour venir visiter les siens à Hué.

Ici se place un fait qui classe à sa juste valeur l'homme intègre qu'était Nguyễn-Hữu-Độ. Au moment de partir pour la capitale, il avait pour toute fortune deux onces d'argent. Le Tổng-

(1) 權提督軍務, Général par intérim commandant une colonne de police.

(2) 印官, Fonctionnaires qui détiennent de grands sceaux — mandarins du rang supérieur.

(3) 充商政兼督海防, Chargé des affaires commerciales avec les étrangers et de la direction du port de Haiphong.

(4) 加鴻臚寺卿, Inscrit pour le grade de Chef du Service des Rites, mandarin du 4^e degré, 1^{re} classe supérieur.

Độc Phạm-Phú-Thứ 范富庶 le sachant dans une situation aussi précaire pour un haut mandarin, lui fit porter huit onces d'argent pour ses frais de voyage, mais cette offre gracieuse fut poliment refusée.

Malgré les demandes répétées de S. E. **Phạm-Phú-Thứ**, qui réglait au Tonkin ce « mandarin valeureux, énergique, d'une présence d'esprit peu commune » — ce sont les notes données par le **Tổng-Độc** —, **Tự-Đức** confia à **Nguyễn-Hữu-Độ** le poste de **Tá-Lý** (1) au Ministère de l'Intérieur.

En l'année *bính-tí* (18756, **Nguyễn-Hữu-Độ** fut désigné par l'Empereur pour aller à Saigon recevoir les armements offerts par la France lors du traité de paix (2) : cinq bateaux à vapeur, cent canons et mille fusils avec les munitions nécessaires. Le général français n'ayant fait remettre que deux bateaux, **Nguyễn-Hữu-Độ**, très mécontent de ce procédé, discuta longuement, et, en manière de protestation, se retira à l'hôtel de l'ambassade. Le lendemain, il se présentait de nouveau au général et obtenait entière satisfaction.

Lorsqu'il fut question de construire la Résidence Général de Hué, le Gouvernement français demanda que l'hôtel fut édifié au lieu dit **Long-Thọ** (3), situé sur la rive droite du « Fleuve des Parfums », un peu en amont du village des fondeurs.

Ce terrain était réservé aux promenades de l'Empereur, aussi **Nguyễn-Văn-Tường** avait-il été chargé par Sa Majesté d'intervenir auprès des autorités françaises pour proposer un autre emplacement. Toutes les démarches faites dans ce but par le 2^e Régent étaient restées sans résultat. Il suffit alors d'une intervention franche et loyale de **Nguyễn-Hữu-Độ** auprès du général français pour que sa demande fut accueillie favorablement (Janvier 1877). Dès qu'il, eut connaissance de l'heureuse nouvelle, Sa Majesté **Tự-Đức** complimenta **Nguyễn-Hữu-Độ** et le récompensa par des présents de soie et de cannelle.

Désigné comme **Tuần-Phủ** de Hanoi, en Septembre 1877, il organisa les secours aux sinistrés, à la suite de la rupture des digues de **Văn-Giang**, et dirigea personnellement les travaux de réparations de la digue de **Thanh-Trì**. Grâce à sa clairvoyance et à sa ténacité, une catastrophe put être évitée.

A cette époque, les troupes **Đoàn** et **Dũng** 團勇 (4) avaient continuellement des démêlés avec l'autorité française ; **Nguyễn-Hữu-Độ**,

(1) 佐理, Assesseur-adjoint des Ministères.

(2) Traité du 15 Mars 1874.

(3) 龍壽, Longévité du Dragon. C'est là que sont installés de nos jours les établissements du **Long Thọ**, — chaux hydraulique: brique, tuiles, céramiques, etc. — construits par M. Bogaert.

(4) Noms donnés à des troupes irrégulières, sortes de partisans.

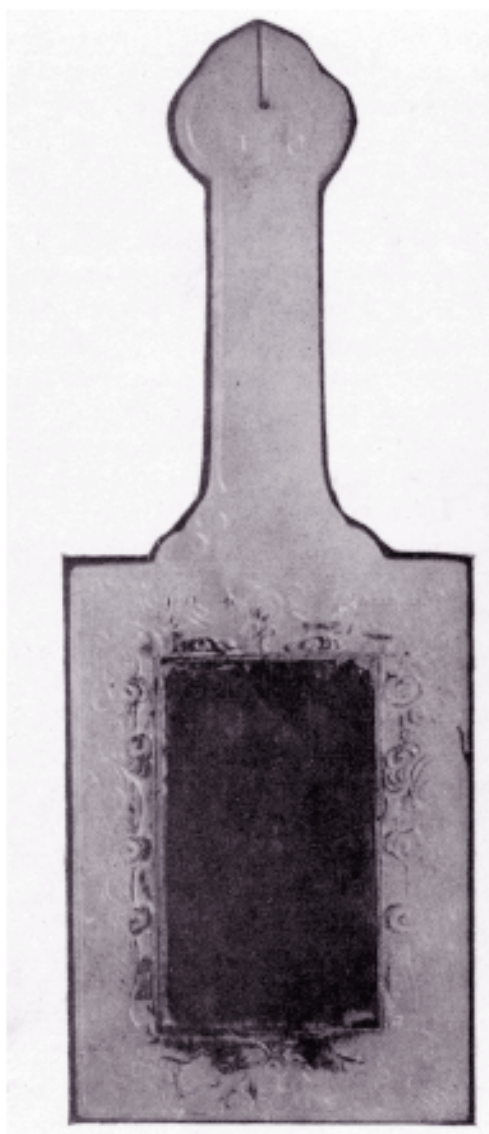


Planche LXV — Plaque de jade
offerte par S. M. Đồng -Khánh
à S. E. Nguyễn -Hữu -Độ.
(Communiqué par M. L. Sogny).

se rendant compte des futures complications diplomatiques qui ne manqueraient pas de surgir entre les deux Gouvernements, adressa au Trône sept rapports à ce sujet. Malheureusement, ses démarches auprès de la Cour ne donnèrent aucun résultat.

Promu au grade de **Thị-Lang** en Mars 1880 et désigné comme **Tĩnh-Biên-Phó-Sứ** (1), il fut chargé d'assurer la police frontière des provinces de **Sơn-Tây**, **Hưng-Hóa** et **Tuyên-Quang**. Quelques mois plus tard, il était appelé aux fonctions de **Tổng-Độc** par intérim de ces trois provinces, puis à celles de **Thị-Sư** 視師, Haut Conseiller des colonnes de police de **Thái-Nguyên**, et réussissait à chasser les bandes des chefs pirates chinois **Lục-Chi-Bình** 陸之平 et **Đàm-Tứ-Gi** 譚四姊, qui occupaient depuis plusieurs années le territoire de **Tam-Hải** 三海. A cette occasion, **Tự-Đức** lui fit remettre des récompenses en costume, cannelle et argent.

Au commencement de 1882, **Nguyễn-Hữu-Độ** rendit compte à Hué de l'arrivée des troupes françaises (2), demanda des instructions, mais n'obtint aucune réponse.

Après l'occupation de Hanoi par les Français, une décision royale le désigna comme **Khâm-Sai-Đại-Thần** 欽差大臣, avec mission d'arranger le conflit. Après les négociations, les autorités françaises lui remirent la citadelle d'Hanoi, et aussitôt après, il recevait de la Cour l'ordre d'organiser une colonne de police pour disperser les bandes de **Hoàn-Dũng** et **Phùng**. Par ailleurs, le **Thông-Độc** 統督 **Hoàng-Tá-Viêm** (3) qui, malgré la défense faite par l'Empereur, opérait pour son propre compte dans les régions montagneuses, fut également réduit à l'impuissance par **Nguyễn-Hữu-Độ**.

L'année suivante (1883), les deux Régents **Tôn-Thất-Thuyết** et **Nguyễn-Văn-Tường** abusèrent de leur autorité pour déposer le roi de l'époque (4) et lui nommer un successeur. En apprenant cette triste nouvelle, **Nguyễn-Hữu-Độ**, qui était en service à Hanoi, pleura de colère et dénonça il l'autorité française les agissements coupables et la conduite criminelle de ces deux hauts dignitaires.

En 1884, les autorités françaises décidèrent une expédition sur Hué, pour demander des explications concernant l'avènement de

(1) **靖炎副使** Commissaire adjoint du Gouvernement chargé de la pacification des frontières.

(2) A la suite de graves difficultés suscitées par les mandarins aux commerçants français, le Gouverneur de la Cochinchine venait d'envoyer à Hanoi un détachement commandé par Henri Rivière.

(3) **黃佐邊**.

(4) **協和**, **Hiệp-Hoà**, qui fut assassiné ou empoisonné et remplacé par **Kiên-Phước**.

Hàm-Nghi et pour punir, le cas échéant, les auteurs responsables des intrigues de cour qui se pratiquaient à la capitale. Nguyễn-Hữu-Độ prévoyant qu'une démonstration de ce genre pouvait faire naître de graves complications, fit une démarche auprès du représentant de la France, et, grâce à ses qualités personnelles, obtint que l'expédition n'eut pas lieu.

Nguyễn-Hữu-Độ venait d'être nommé au grade de Thị-Lang, faisant fonctions de Tổng-Độc de Hanoi, Février 1885, quand Tôn-Thất Thuyết et Nguyễn-Văn-Tường envoyèrent de Hué les acteurs Chử et Trung, avec mission de l'assassiner par ruse. Le complot fut heureusement éventé à temps et les deux criminels furent livrés à la police française. Mars, par grandeur d'âme et malgré les preuves matérielles indiscutables, Nguyễn-Hữu-Độ demanda et obtint pour eux la grâce et la liberté.

La haute conception de ses devoirs d'agent de liaison entre les deux Gouvernements lui valut la croix de chevalier de la Légion d'Honneur (Mai 1885).

Nguyễn-Hữu-Độ était à Hanoi lors des événements qui se produisirent à Hué de 5 Juillet 1885. Apprenant le guet-apens préparé par Tôn-Thất Thuyết, que le jeune roi Hàm-Nghi avait suivi inconsciemment dans sa fuite, il pleura à chaudes larmes. Son fils Bá-Đai essaya de calmer son chagrin, lui faisant respectueusement remarquer que son titre de haut dignitaire lui faisait un devoir de rétablir l'ordre dans le royaume. Nguyễn-Hữu-Độ, après avoir fait part de ses intentions au représentant de la France, s'embarqua avec M. Sambuc. Il arriva à la capitale le 27 Juillet 1885 ; il fut l'hôte du Général en chef et se rendit immédiatement au Thương-Bạc (1), pour demander des explications à Nguyễn-Văn-Tường. Sur les réponses évasives du 2^e Régent, Nguyễn-Hữu-Độ le rendit responsable de la fuite du jeune roi et des graves événements qui venaient de se dérouler.

Le jour suivant, le Général en chef et plusieurs fonctionnaires français vinrent rendre visite à Son Excellence ainsi qu'à Madame Nguyễn-Hữu-Độ. Tous deux leur exposèrent la situation critique du royaume et, pour y remédier, firent diverses propositions qui reçurent toutes un accueil favorable.

La Grande Reine-Mère Từ-Đủ (2) s'était réfugiée au Khiêm-

(1) 商舶, Secrétariat de? Affaires Extérieures, aujourd'hui l'Ecole des Hautes Etudes.

(2) Thái-Hoàng Thái-Hậu 太皇太后, femme de Thiệu-Trị, mère de Tự-Đức.



Ngu-Yen-Haudo, régent du royaume d'Annam, vice-roi du Tonkin.
Photographie de l'Illustration.

14.

Planche LXVI — S. E. Nguyễn-Hữu-Độ en 1885, gravure d'après
une photographie de l'Illustration.
(Communiqué par M. L. Sogny).

Cung (1) avec la Reine-Mère (2). Le 14^e jour du 7^e mois, 23 Août 1885, le Résident Général, accompagné de **Nguyễn-Hữu-Độ**, se rendit au **Khiêm-Cung** pour informer les Reines-Mères que le second fils (3) de l'Empereur **Tự-Đức** avait été choisi, en raison de ses mérites et de ses vertus, pour être élevé au trône. **Nguyễn-Hữu-Độ** vint alors au **Long-Đế** (4) prendre le futur roi pour le présenter d'abord aux Reines-Mères et ensuite pour le conduire à la Résidence Générale.

Le 7 Septembre, Son Excellence allait au devant des Reines-Mères au **Kiêm-Cung**, et les ramenait à leur palais, dans la cité royale. La cérémonie d'intronisation de **Đông-Khánh** eut lieu le 9 Septembre, dans le palais **Thái-Hoà**.

« Le nouveau roi, écrit Jean Dupuis dans son ouvrage *Le Tonkin de 1872 à 1886*, page 540, était le gendre d'un des rares mandarins dévoués à la cause française, **Nguyễn-Hữu-Độ**, gouverneur de Hanoi, qui fut nommé premier Ministre. Grâce à lui, l'entourage du jeune monarque, — il avait 23 ans — fut choisi parmi des personnages généralement, je n'ose pas dire favorables, mais moins irréductiblement hostiles au Protectorat. **Nguyễn-Hữu-Độ** était sous-préfet de **Pha-Phong** quand j'arrivai devant **Quảng-Yên**, en Novembre 1872. Nous eûmes, dès cette époque, d'excellents rapports que la suite ne fit que confirmer. Détail curieux, ce haut fonctionnaire était petit-fils d'un des grands mandarins qui avaient, à la fin du XVIII^e siècle, accompagné l'évêque d'Adran à la Cour de Louis XVI. On peut donc dire, ainsi qu'il aimait à le rappeler lui-même, que ses traditions de famille le préparaient à devenir l'auxiliaire de la France en Annam ».

Đông-Khánh accorda à **Nguyễn-Hữu-Độ** le titre de Duc de **Vĩnh-Lại** 永賴郡公, mais Son Excellence refusa énergiquement d'accepter une dignité aussi élevée, **Đông-Khánh** lui décerna alors les titres suivants : Excellent homme d'Etat, très dévoué à la personne de l'Empereur ; Grand Précepteur ; Première colonne de l'Empire ;

(1) 謙宮, Le tombeau de **Tự-Đức**.

(2) **Hoàng-Thái-Hậu** 皇太后, femme de **Tự-Đức**.

(3) Fils adoptif de **Tự-Đức**, le futur **Đông-Khánh**.

(4) **Long-Đế** 龍邸, logement du prince désigne pour le trône. Le futur **Đông-Khánh** avait d'abord habité le **Thánh-Mông-Cung** 聖蒙宮, Ministère actuel de l'instruction Publique, dans la Citadelle. Mais à la suite de menaces faites par les deux régents, le prince dut s'installer dans une villa qui se trouvait sur l'emplacement actuel de l'Ecole Pellerin. C'est là que **Nguyễn-Hữu-Độ** vint le chercher pour le Présenter aux Reines-Mères et à la Résidence Générale.

Le palais qu'habitait à An-Cừ Son Altesse le prince **Phụng-Hoá**, aujourd'hui S. M. **Khai-Định**, s'appelait également **Long-Đế**, ou **Tiêm-Đế** 龍邸或潛邸. Depuis l'avènement, on l'a dénommé **An-Định-Cung** 安定宮.

Sujet fidèle ayant sauvé le pays ; Membre du Conseil secret ; Haut Commissaire délégué de l'Empereur pour le Tonkin ; Vicomte de Vinh-Lại (1).

Nguyễn-Hữu-Độ reçut en outre un Ngọc-Khánh 良玉馨, insigne en jade, portant les caractères : **Hiệu Đạo Đốc Thành** (2), et sa compagne se vit élever à la dignité de « Femme légitime de mandarin du 1^{er} degré » (3). Des grades et titres posthumes furent également accordés aux parents et beaux-parents de Son Excellence.

Aussitôt après l'avènement, Nguyễn-Hữu-Độ réorganisa les Ministères et les différents services du Gouvernement annamite. Il fit réintégrer dans leurs anciens grades ou emplois les fonctionnaires — y compris ceux appartenant à la famille royale — révoqués arbitrairement par les deux régents. Il fit reconduire à leurs maisons particulières les princes Tuy-Lý 綏理, Hải-Ninh 海寧 et Triệu-Phong 肇豐 (4), qui avaient été injustement condamnés par l'ancien régime.

En Novembre 1885, Nguyễn-Hữu-Độ recevait la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur.

A ce propos, dans son ouvrage *Le Tonkin, son commerce et sa mise en exploitation*, M. Ernest Millot écrit, pages 244 et suivantes : « Il — Nguyễn-Hữu-Độ — s'est toujours montré l'ami de la France dans toutes les occasions ; aussi pour le récompenser de sa conduite, le Gouvernement lui a-t-il accordé la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur.

« Nguyễn-Hữu-Độ disait à Jean Dupuis, pendant an de ses derniers voyages au Tonkin, au sujet de la réception qu'il nous fit, en 1872, lors de notre visite à Quảng-Yên au Commissaire royal Ly-

(1) Cồ-Mạng Lương-Thần, Thái-Sư, Cẩn-Chánh-Điện-Đại-Học-Sĩ, Bảo-Quốc-Huân-Thần, Cơ-Mật-Viện-Đại-Thần, Bắc-Kỳ-Kinh-Lược - Đại - Sư, Vinh-Lại-Bá 顧命良臣太師勤政殿大學士保國勳臣機密院大臣北圻經略大使永賴伯.

C'est sans doute un fait unique dans l'histoire de l'Annam, tout au moins en ce qui concerne les derniers règnes. Nguyễn-Hữu-Độ n'était Thị-Lang, 3^e degré 1^{re} classe, que depuis quelques mois seulement, lorsqu'il fut élevé à la plus haute dignité de l'Empire, 1^{er} degré, 1^{re} classe. Le premier Régent, Tôn-Thất-Thuyết, venait de prendre la fuite, emmenant le jeune souverain Ham-Nghi; Nguyễn-Văn-Tường, le deuxième Régent, était en prison. Nguyễn-Hữu-Độ fut l'homme de la situation et fit preuve de la plus grande habileté comme intermédiaire entre les deux Gouvernements. La faveur exceptionnelle dont il fut l'objet montre combien Đồng-Khánh lui était reconnaissant de l'avoir désigné au représentant de la France comme candidat au Trône.

(2) 道篤誠, « Pieux, vertueux, fidèle, sincère ».

(3) 毓-Phẩm Phu-Nhơn, 一品夫人.

(4) Tous trois fils de Minh-Mạng.

Truong — Nguyễn-Hữu-Độ était à cette époque sous-préfet — que lui et les mandarins annamites avaient très vivement regretté de ne s'être pas rendu compte, à cette époque, de la mission toute commerciale et toute pacifique que lui avaient confiée les mandarins du Yunnam. Qu'on avait protesté en Chine et à Saigon contre son entreprise et qu'il en était résulté les conflits dont nous avons été témoins.

« Nguyễn-Hữu-Độ, en terminant son entretien avec Jean Dupuis, ajouta qu'il faisait des vœux pour voir arriver promptement la rapide pacification de l'Annam et du Tonkin, sous le bienveillant protectorat de la France ».

Le mois suivant, Sa Majesté lui faisait remettre une plaque en or hors classe dite « Kim Bải » 金牌, portant d'un côté l'inscription : Accordé par Đồng-Khánh (1), et de l'autre : Sujet méritant, Protecteur du Royaume (2), et le désignait, malgré ses respectueuses protestations, pour prendre la direction des six ministères.

La deuxième fille de Nguyễn-Hữu-Độ, devenue reine après l'avènement de Đồng-Khánh, fut élevée au rang de Hoàng-Quý-Phi (3), en Février 1886, et chargée de la direction des six Viện (4) du Palais.

Promu Commandeur de la Légion d'Honneur en Mars 1887, Nguyễn-Hữu-Độ se rendit au Tonkin. Février 1887, en mission diplomatique (5), put se rendre compte que le Hà-Tĩnh, le Nghệ-An et le Thanh-Hoá étaient désolés par la piraterie. Il fit alors désigner le

(1) Đồng-Khánh sắc tìr 同慶勅賜.

(2) Bảo-Quốc Huân-Thất 保國勳臣.

(3) 皇貴妃 1^{re} Reine du sérail, l'Impératrice.

(4) 六院 Lục-Viện — Six harems des concubines du Roi : 1° Thuận-Huy-Viện 順徽院 ; 2° Đoan-Thuận-Viện 端順院 ; 3° Đoan-Hòa-Viện 端和院 ; 4° Đoan-Huy-Viện 端徽院 ; 5° Đoan-trang-Viện 端莊院 ; 6° Đoan-Tường-Viện 端祥院.

(5) Voici en quels termes l'Avenir du Tonkin du 12 Février 1887 rend compte de ce voyage :

S. E. Nguyễn-Hữu-Độ, Cẩn-Chánh de la cour de Hué, Kinh-Lược du Tonkin, premier Ministre de l'Empire d'Annam, est arrivé à Hanoi à bord du Muong, le jeudi 10 Février à quatre heures de l'après-midi.

« Nguyễn-Hữu-Độ a été reçu sur le quai de la Concession par MM. Fradin de Bellabre et Messier de St-James Les honneurs militaires lui ont été rendus ; les troupes étaient rangées sous les armes et les salves d'artillerie ont salué l'envoyé de l'Empereur d'Annam. De nombreux mandarins annamites s'étaient rendus au devant du régent, parmi lesquels nous devons citer le Kinh-Lược p. i., le Tổng-Đốc le Hanoi, le Quan-Án, le Quan-Bồ, etc. Une foule d'indigènes encomrait la Concession

« S. E. le Cẩn-Chánh a été délégué par S. M. Đồng-Khánh auprès de M. Bihourd auquel elle est chargée de remettre des lettres impériales de bienvenue et de nombreux présents ».

prêtre indigène **Trần-Lục** 陳六 (1) pour diriger les opérations de police et ramener la paix dans les trois provinces du Nord-Annam. A son retour à la capitale, une ordonnance royale le nomma aux fonctions de : Maréchal attaché à la personne de l'Empereur, chargé de tous les services de l'Armée (2), et lui accorda, à titre de récompense, un costume de cérémonie *en* satin brodé, une plaquette dite « Long-Bội » 龍佩 et une épée d'honneur « **Thượng Phương Bửu Kiêm** » 尙方寶劍.

Au départ de **Nguyễn-Trọng-Hiệp**, **Nguyễn-Hữu-Độ** fut appelé au poste de **Kinh-Lược** au Tonkin (Avril-Mai 1887), et reçut. la croix de Grand Officier du Dragon de l'Annam. Dès sa prise de service, il fit installer les bureaux du **Kinh-Lược** dans l'ancien camp, des lettrés à Hanoi. Il adressa au Gouvernement Général des propositions concernant la police intérieure du Tonkin, fit remettre un programme de grands travaux à exécuter, et demanda la création à Haiphong d'un poste de **Hải-Phòng-Sứ** 海防使, qui devait rendre dans la suite de si grands services pour le développement de ce port.

Durant son séjour au Tonkin, il eut à lutter contre plusieurs fléaux qui sévirent dans ce pays : épidémies, sécheresse, inondations, famine, etc.

Au 2^e mois de la 3^e année de **Đồng-Khánh** (Février-Mars 1888), **Nguyễn-Hữu-Độ**, venu à Hué (3) pour présenter ses devoirs à Sa Majesté. se vit attribuer le titre nobiliaire de **DUC de Vĩnh-Lại**.

Le texte du brevet mérite d'être connu :

« Le 15^e jour *đinh-mão*, du 1^{er} mois *giáp-dần*, de la 3^e année du règne de **Đồng-Khánh**, année *mậu-tí* (26 Février 1888).

(1) Le Père Six, de **Phát-Diệm**, qui reçut le titre de **Khâm-Sai** 欽差.

(2) **Ngự-Tiền Thông-Soái Quân-Vũ Đại-Thần** 御前統帥軍務大臣.

(3) a **S. E. Nguyễn-Hữu-Độ**, Vice Roi du Tonkin, qui était allé à Hué pour assister aux fêtes données en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du roi, et de retour à Hanoi depuis mardi dernier. 3 Avril.

« Parti le 13 Février. **S. E.** est arrivée à Hué le 17.

« La fête de la naissance a été célébrée le 23 Février.

« Le soir, un grand dîner auquel assistaient **M. Hector**, Résident Supérieur en Annam, les officiers français et les autorités Annamites, a eu lieu au Palais.

« **S. E. Nguyễn-Hữu-Độ** a été élevée par le roi à la dignité de **Quận-Công** laquelle, croyons-nous, équivaut au titre de prince. Il a fait signer au roi les diplômes de l'ordre du Dragon de l'Annam qu'il a rapportés à Hanoi.

« **S. E. Nguyễn-Trọng-Hiệp**, ancien **Kinh-Lược** p. i. du Tonkin, Ministre de l'Intérieur a accompagné **S. E. Nguyễn-Hữu-Độ** dans son retour et se trouve actuellement à Hanoi (*l'Avenir du Tonkin* du 7 Avril 1888).



Planche LXVII — S. E. Nguyễn -Hữu -Độ, quelque temps avant sa mort. (Communiqué par M. L. Sogny).

« Nous, Empereur de L'Annam,

« Conformément à la volonté du Ciel.

« DÉCRÉTONS :

« Nous considérons que l'homme de génie ne se fait connaître qu'aux temps de troubles ; que l'homme extraordinaire ne se révèle qu'à des époques exceptionnelles :

« Aux époques où l'on peut acquérir de grands honneurs, il y a très peu de gens qui soient capables d'y arriver.

« Les faveurs du Roi sont en grand nombre, mais peu de gens les méritent ; le jour où le Gouvernement a besoin d'hommes de génie, il les attend vainement.

« Voilà donc une bien grande faveur que le Ciel Nous a accordée et dont mon cœur est très reconnaissant : c'est toi, **Nguyễn-Hữu-Độ**, le soutien de mon sceptre, mon Premier Conseiller, Grand Lettré, Première Colonne du Royaume. Ministre de la Guerre, Président du Conseil secret, Président des Bureaux des Annales, Grand Ministre plénipotentiaire du Tonkin, Duc de **Vĩnh-Lai**, tu es le descendant d'une illustre famille, un des premiers savants du pays.

« Semblable au grand **Thần-Bá** (1), sorti du génie des monts **Tương-Nhạc** ; pareil au fameux **Địch-Lương-Công** (2) et aux étoiles du Chariot, pour toi rien n'est difficile : tu, es aussi solide et inébranlable qu'un bloc de granit, même quand tu te trouves dans les circonstances les plus critiques.

« A l'intérieur, tu es la force et le soutien de ma couronne ;

« A l'extérieur, la confiance inébranlable des Etats alliés.

« Tu as gagné l'affection du peuple français ; partout ton nom est connu. Tu es aimé au Tonkin qui a pleuré ton départ. Mon fidèle serviteur ! la première place est pour toi, car tu es mon premier soutien.

« A la Cour, dans les provinces, mes sujets honorent tes vertus et chantent tes louanges.

« Ta modestie te met à l'abri de l'ambition, mais mon devoir est de t'élever au-dessus des autres.

(1) **申伯**, premier ministre de la dynastie des **Chou**, en Chine.

(2) **狄梁公**, premier ministre de la dynastie des **Đường** en Chine, sauva son roi pendant la guerre de l'invasion.

« A l'occasion du nouvel an, jouissant de l'allégresse du printemps, je te comble de mes faveurs. Tu as été chef des trois précepteurs du prince impérial, je t'accorde aujourd'hui le grand titre de **Quận-Công**.

« J'ai consulté la Cour, les mandarins, mes sujets : tous sont unanimes.

« Par mon ordre, une ambassade te sera envoyée, pour remettre, en mon nom et entre tes mains, la haute dignité de **Quận-Công de Vĩnh-Lại**. Cette grande faveur exceptionnelle sera la récompense de tes vertus et t'encouragera à servir fidèlement ton Roi.

« Ma dynastie, par toi, deviendra solide comme le mont **Thái-Sơn** (1) ; les fleuves, les montagnes seront témoins de tes mâles vertus, et ton nom, célébré par les siècles futurs, sera placé à côté des demi-lieux de l'antiquité ».

Nguyễn-Hữu-Độ se mit en route le 30 Mars 1888 pour rejoindre son poste au Tonkin. Avant son départ, il reçut de l'Empereur à titre de récompense, un *nhur-ý* en jade et une plaquette également en jade. Quelques jours après, **Đồng-Khánh** lui accordait, sur les Ponds du royaume, un crédit de mille onces d'argent pour l'achat d'une propriété et la construction d'une maison d'habitation (2), sur le territoire du village de **Phú-Xuân**, près de Hué.

Dans Son numéro du 18 Août 1888, *l'Avenir du Tonkin* relatait de la façon suivante l'arrivée à Hanoi de l'ambassade impériale apportant à S. E. le **Kinh-Lược** les titres de sa nouvelle dignité de **Quận-Công** ou Duc de **Vĩnh-Lại** :

« Arrivée à Hanoi de l'Ambassade Impériale apportant à S. E. le **Kinh-Lược** du Tonkin les titres de sa nouvelle dignité de **Quận-Công** ou Duc de **Vĩnh-Lại**.

« Cette ambassade extraordinaire a quitté Hué le 28 Juillet et est arrivée à Hanoi le 13 Août, en suivant la route mandarine qui traverse les provinces de l'Annam et du Sud du Tonkin. Sur tout le parcours, des ordres avaient été donnés pour que les honneurs militaires soient rendus au passage de l'envoyé extraordinaire, qui est S. E. **Tồn-Thất-Phan**, Ministre des Rites, Commandeur de la Légion d'honneur. Il est accompagné de **Trần-Đình-Thuyết**, **Lang-Trung Bộ-Lại**, mandarin du 4^e degré au Ministère de l'Intérieur, secrétaire de l'ambassade, et d'une nombreuse suite.

(1) **泰山**, une des cinq grandes montagnes en Chine.

(2) C'est sur cette propriété que se trouve le temple dont il a été parlé au début de cet article.



Planche LXVIII — Le tombeau de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ : vue d'ensemble.
(Communiqué par M. L. Sogny).

« A leur arrivée à Hanoi, ces ambassadeurs furent installés dans la pagode de **Sinh-Từ** par S. E. le **Kinh-Lược**; une garde d'honneur commandée par un **Phó-Quân** indigène fut placée à la porte.

« La remise des insignes a eu lieu le 17 Août. A sept heures précises du matin, l'ambassadeur est sorti de la pagode de **Sinh-Từ** et s'est dirigé vers le palais de S. E. le **Kinh-Lược**. Une salve de 21 coups de canon annonça son départ.

« Le prince, envoyé extraordinaire, arrive près du palais du **Kinh-Lược**, suivi d'un nombreux cortège dans lequel nous remarquons tous les principaux mandarins de la province, en grand costume de cérémonie.

« Aux abords du palais du **Kinh-Lược**, les honneurs militaires sont rendus à l'ambassadeur par une compagnie d'infanterie de marine, une compagnie de tirailleurs tonkinois et une compagnie de gardes civils ; les clairons sonnent aux champs, les troupes présentent les armes.

« S. E. le **Kinh-Lược**, en grand costume, attend à la porte de son palais ; dès qu'il aperçoit l'envoyé impérial, il se jette à genoux et attend dans cette position que l'envoyé s'avance ; S. E. le **Kinh-Lược** reçoit l'ambassadeur impérial, le prie d'entrer et le suit.

« Les pétards éclatent alors de tous côtés, le tam-tam résonne, les porte-étendards se précipitent pour prendre leur place, les mandarins se rangent dans la cour qui est devant la salle des gardes ; cette dernière est fermée par une énorme broderie sur soie impériale qui sert de fond à un autel dressé pour la cérémonie et sur lequel est placé le coffret contenant les brevets du nouveau titulaire.

« S. E. fit cinq saluts devant l'autel. Puis on apporta le coffret à l'ambassadeur qui l'ouvrit et en retira le Diplôme Impérial qu'il lut à haute voix en scandant bien les mots ; il le présenta ensuite à S. E. le **Kinh-Lược** qui le reçut à genoux.

« M. Oudard, capitaine, chef du bureau militaire de M. le Résident Général, et M. Minault, secrétaire particulier de M. le Résident Général, assistaient à la cérémonie.

« Après la remise des brevets, S. E. le **Kinh-Lược** se rend à la Résidence Générale ; il est accompagné de l'ambassadeur impérial qu'il doit présenter à M. le Résident Général et à M. le Général en Chef, et de MM. Oudard et Minault. Ils font le trajet en voiture, escortés d'un détachement de spahis tonkinois et des soldats de la garde du **Kinh-Lược**.

« Le cortège traverse la rue Paul-Bert au pas ; un interprète à cheval se tient auprès des voitures à la disposition de LL. EE.

« S. E. le **Kinh-Lược** est reçu par M. Parreau, Résident Général, entouré de sa maison civile et militaire, dans le salon d'honneur de

l'hôtel de la résidence. Après les présentations, S. E. montre à M. Parreau le brevet qu'il vient de recevoir et lui en remet une copie, il fait voir également un magnifique cachet en argent massif, surmonté d'un dragon servant de poignée, qui lui a été envoyé par S. M. le Roi. « Il dit que c'est au concours et à l'appui des Français qu'il doit la nouvelle dignité dont on vient de l'honorer ; il remercie le Gouvernement de la République de l'aide qu'il donne à son Gouvernement et l'assure de son respect et de son dévouement.

« M. le Résident Général répond en le priant de féliciter S. M. le Roi sur la façon dont il sait récompenser ses fidèles et dévoués serviteurs.

« La haute dignité dont il vient d'investir Nguyễn-Hữu-Độ, dit-il, est la preuve éclatante de sa sagesse ; il ajoute que le Gouvernement de la République est heureux de s'associer à l'imposante cérémonie qui vient d'avoir lieu.

« De là, LL. EE. se rendent chez M. le Général Commandant en Chef des troupes de l'Indochine qui les reçoit en grande tenue entouré de son état-major.

« M. le Capitaine Oudard présente LL. EE. à M. le Général Bégin qui, en réponse à leurs compliments, répond que S. E. l'Ambassadeur peut assurer le roi d'Annam, notre fidèle ami et allié, qu'il n'aura pas de collaborateurs plus dévoués que nous pour assurer la gloire et la prospérité de son règne et pour réduire à l'impuissance ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Après ces visites officielles, LL. EE. ont été reconduites en voiture au palais du **Kinh-Lược**.

« Cette cérémonie a été fort imposante ; le cortège, dont faisaient partie S. E. Nguyễn-Trọng-Hiệp, Ministre de l'Intérieur, en ce moment à Hanoi, ainsi que de nombreux mandarins venus de tous les points du Tonkin, était excèsivement pittoresque et a été fort remarqué.

« Vendredi soir, S. E. le **Kinh-Lược**, à l'occasion de la cérémonie qui avait eu lieu le matin, a offert un dîner officiel dans son palais.

« M. le Résident Général, ayant en face de lui M. le Général Bégin, occupait la place du milieu ; les autres convives étaient : M^{me} Alcan et MM. Tirant, Dufrénil, les capitaines Scheffer et Oudard, le **Thương-Tá** du **Kinh-Lược**, le **Tổng-Độc** de **Hải-Dương**, le Colonel Crétin, M. Minault, le **Tổng-Độc** de Hanoi, M. Alcan et le Capitaine Guyonnet.

« Au dessert, M. le Général Bégin porte la santé de S. E. le **Kinh-Lược** qui répond d'une façon très aimable et porte ensuite un toast au Résident Général.

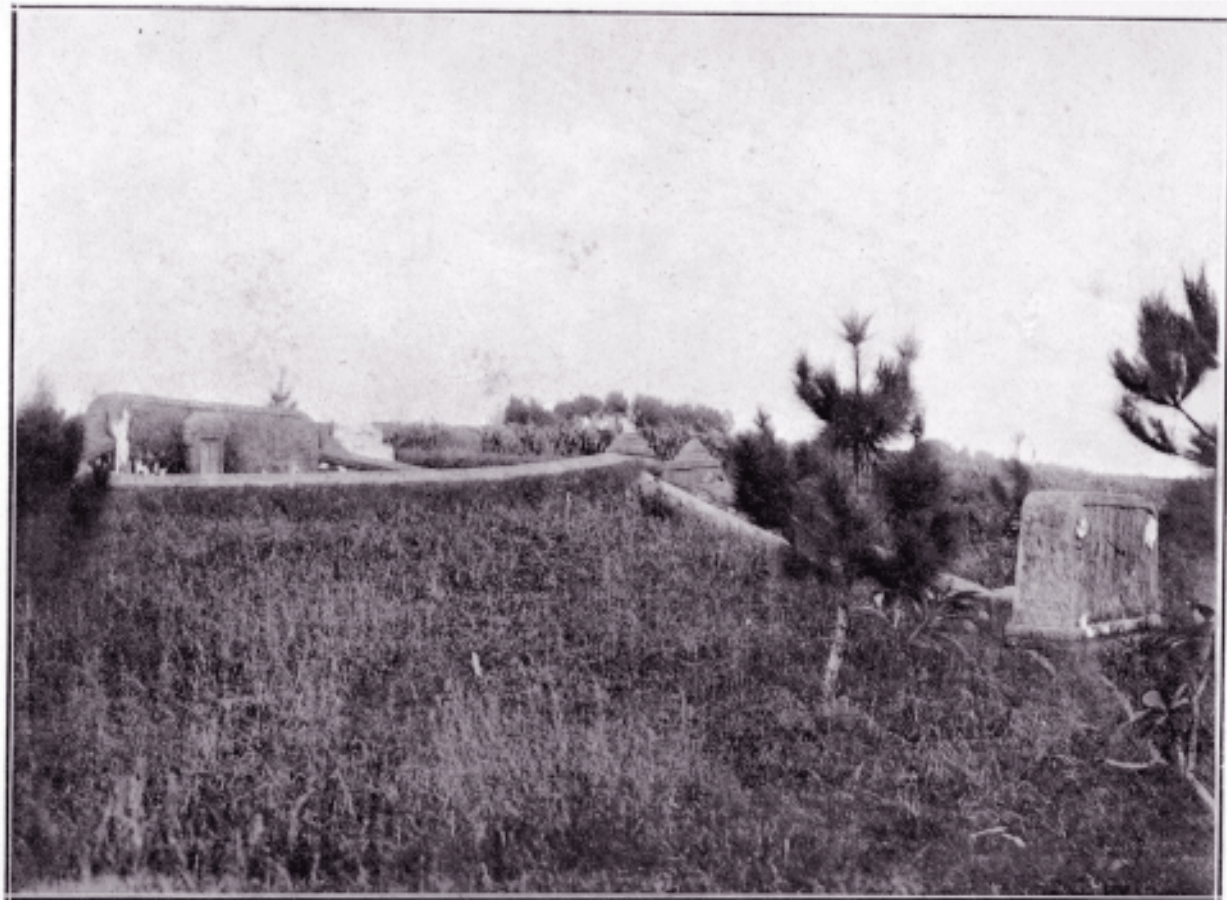


Planche LXIX — Le tombeau de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ.
(Communiqué par M. L. Sogny).

« M. Parreau répond en ces termes :

« Il y a un mois à peine, je portais votre santé à cette même table à l'occasion de la distinction dont vous veniez d'être honoré. Vous avez bien voulu me dire ce matin que vous deviez cette distinction à la bonté de S. M. le Roi et aussi grâce à l'appui qui vous a été donné par mon Gouvernement.

« Vous pouvez toujours compter sur cet appui, tant que vous continuerez à mettre votre énergie et votre intelligence au service de la cause française et de la cause annamite réunies, comme vous l'avez fait jusqu'ici. Je ne puis vous faire plus de plaisir que d'associer les vœux que nous formons pour vous à ceux que nous faisons pour les chefs de nos deux Gouvernements ».

L'élévation de Nguyễn-Hữu-Độ à la haute dignité de Quận-Công fut située dans les milieux lettrés par des poésies élogieuses. A titre d'indication nous donnerons la traduction de celle qui fut composée par S. E. Nguyễn-Trọng-Hiệp, alors Ministre de l'Intérieur à la Cour d'Annam :

« A sa naissance, la bonne fortune lui a souri grâce à cinq siècles d'un glorieux passé.

« Les brillants services qu'il a rendus à son Roi ont contribué à la prospérité de la dynastie.

« Telle une Urne d'or (1) déposée en un lieu sacré, la dynastie restaurée est inébranlable.

« En récompense, l'Empereur lui a conféré le plus élevé des cinq titres nobiliaires.

« Son portrait est exposé dans le Palais d'or (2), à l'intérieur de la cité interdite.

« Le soleil très bas vers le couchant reparaît de nouveau. Il (3) escorte le dragon volant (4).

(1) Expression qui désigne le royaume.

(2) L'une des quatre salles d'honneur situées dans la cité interdite et qui sont : le Cẩn-Chánh-Điện 勤政殿, le Văn-Minh-Điện 文明殿, le Võ-Hiến-Điện 武顯殿 et le Đông-Các 東閣, où on exposait autrefois le portrait des grands hommes.

(3) Il s'agit de Nguyễn-Hữu-Độ.

(4) Le 6^e vers demande une explication : Un empereur de la dynastie des Đường (620-906) ayant été vaincu et exilé au pays de Châu-Phong 豐州 par une princesse vassale Vũ-Hậu 禹后, put réintégrer ses états grâce

« La bonne nouvelle s'est propagée au loin et les habitants, jeunes et vieux, sont transportés d'allégresse.

« Ils forment des vœux sincères pour sa santé, afin que tous puissent profiter de ces bienfaits jusqu'à l'infini ».

Mais, à accomplir une tâche aussi rude, Nguyễn-Hữu-Độ s'usait, ainsi qu'en témoigne le journal *l'Avenir du Tonkin*, en un entre-filet du 10 Novembre 1888 :

« S. E. le **Kinh-Lược** du Tonkin est souffrant depuis plusieurs Semaines.

« Le Président du Conseil secret est, comme on le sait, un prodigieux travailleur et s'est surmené depuis quelque temps.

« Son état n'est pas de nature à inquiéter son entourage mais le contraint à un repos forcé qui est une des conditions pour son prompt rétablissement ».

Hélas, malgré les nouvelles rassurantes qui circulaient à cette époque, aucune amélioration ne devait se produire, et Nguyễn-Hữu-Độ décédait à Hanoi dans son palais, le 15^e jour du 11^e mois (18 Décembre 1888).

Voici en quels termes émus, le même journal ; N° du 22 Décembre 1888, annonçait la mort du haut dignitaire :

« La mort de S. E. le Vice-Roi du Tonkin.

« Depuis quatre jours, le Tonkin est en deuil !

« Celui que notre premier magistrat saluait, il y a quelques mois à peine, comme notre meilleur ami, en même temps qu'il était le meilleur ami du peuple annamite, n'est plus !

« S. E. Nguyễn-Hữu-Độ, **Kinh-Lược** du Tonkin, Première Colonne du Royaume, Grand Lettré, Ministre de la Guerre, Président du Conseil secret, Président des Bureaux des Annales, grand Ambassadeur permanent du Tonkin, **Quận-Công** de **Vĩnh-Lại**, Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand Officier de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam, etc. etc., est mort dans son palais de Hanoi, mardi dernier 18 Décembre, à 5 heures et demie du matin.

au dévouement d'un de ses fidèles sujets **Địch-Nhân-Kiệt** 狄仁傑. On compare cet empereur à un soleil déjà couché qui, ramené par **Địch-Nhân-Kiệt**, aurait repris toute sa splendeur. L'auteur a voulu comparer Nguyễn-Hữu-Độ à **Địch-Nhân-Kiệt**.



Planche LXX — La stèle funéraire de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ.
(Communiqué par M. L. Sogny).

« S. E. Nguyễn-Hữu-Độ était un grand cœur, un grand philanthrope et un grand patriote, dont toutes les actions n'ont eu qu'un seul but : le relèvement du peuple annamite par l'union avec une nation dont il appréciait le génie.

« C'était un homme de progrès dans toute l'acception du mot et sa disparition causera un grand vide difficile à combler ; car, ainsi que S. M. l'Empereur d'Annam l'a dit dans le décret qui conférait au Vice-Roi du Tonkin la haute dignité de **Quận-Công de Vĩnh-Lại**, « aux époques où l'on peut acquérir de grands honneurs, il y a très peu de gens qui soient capables d'y arriver; le jour où un Gouvernement a besoin d'hommes de génie, il les attend vainement ».

« La France conservera toujours le souvenir du savant, du grand administrateur qui lui a donné tant de preuves de dévouement, comme le peuple annamite honorera la mémoire d'un de ses plus grands bienfaiteurs.

« S. E. Nguyễn-Hữu-Độ est mort d'épuisement. C'était un prodigieux travailleur qui depuis longtemps se surmenait.

« Depuis quelque temps, sa santé déclinait rapidement, il ne pouvait plus supporter aucun aliment. Il y a un mois, son état s'aggravant, M. le Résident Supérieur le pressa de se confier aux soins de médecins français, mais il s'y refusa.

« Bientôt, il ne put plus recevoir, mais il continuait quand même à s'occuper des affaires du Tonkin et l'on n'a pas oublié la dernière proclamation d'un caractère si élevé qu'il a adressée à ses administrés.

« Chaque jour, il devint plus faible ; enfin, presque à la veille de sa mort, il fit appeler M. Friocourt, Directeur du Service de la Santé, et M. Grall, Médecin en chef de l'Hôpital, mais il était trop tard ; malgré les soins les plus pressés, les progrès du mal ne pouvaient plus être enrayés et un dénouement fatal était imminent.

« Lorsqu'il rendit le dernier soupir, il avait auprès de lui son fils arrivé de Hué par le dernier courrier, tous les mandarins de Hanoi, **Nguyễn-Trọng-Hiệp**, ancien **Kinh-Lược** p. i. du Tonkin, et **Lê-Dinh**, ancien **Tổng-Độc** de Hanoi. Sentant sa fin venir, il dicta plusieurs lettres et fit son testament. Les lettres sont adressées à S. M. l'Empereur d'Annam, à M. le Gouverneur Général, à M. le Général commandant en chef, à M. le Résident Général et à M. le Résident Supérieur, pour qui il avait une grande affection.

« Après le décès, les mandarins chargés de l'expédition des affaires ont immédiatement adressé la dépêche suivante au **Cơ-Mật**, et les témoignages de sympathie ont afflué au palais où un registre était ouvert pour recevoir les noms des visiteurs.

« Les mandarins faisant fonctions de **Kinh-Lược** et le **Tổng-Độc** de Hanoi, aux Membres du **Cơ-Mật**, Hué. Autorités et populations française et annamite du Tonkin nous ont prié exprimer leurs plus vifs regrets à S. M. notre Empereur, à l'occasion de la mort de notre excellent et sympathique **Kinh-Lược**, décédé ce matin ».

« M. Rheinard, prévenu télégraphiquement, a adressé au Conseil secret une dépêche de condoléances.

« Les bureaux de la Résidence Supérieure ont été fermés mercredi en signe de deuil et les pavillons des édifices publics mis en berne.

« La famille n'étant pas à Hanoi, les funérailles, contrairement à l'usage, n'étaient pas prévues ni préparées à l'avance.

« On a dû placer le corps dans un cercueil donné par une vieille femme qui l'avait fait fabriquer pour elle il y a 29 ans. C'est un meuble magnifique d'ailleurs, en bois dur et fort lourd.

« L'ensevelissement a eu lieu suivant les rites : la dépouille mortelle de S. E., lavée et parfumée, a été revêtue de son grand costume et enveloppée de bandelettes de soie, le corps a ensuite été déposé dans le cercueil sur un lit de plantes aromatiques ; dans sa bouche, on a glissé de l'or, de l'argent et quelques diamants, car dans la religion bouddhique, les défunts ont nombre de barques à passer pour arriver au ciel, et ils doivent payer suivant leur importance sous peine d'errer éternellement. Une nouvelle couche de plantes est encore étendue avant la fermeture du cercueil dont les joints sont soigneusement bouchés avec du mastic recouvert d'une couche de leque qui le rend complètement imperméable.

« Le cercueil est resté exposé dans la salle des gardes jusqu'au 19 à midi, heure laquelle il a été transporté en grande pompe à la pagode de **Sinh-Tử** (1), monument élevé, il y a quelques années, en l'honneur de S. E. **Nguyễn-Hữu-Độ** par la reconnaissance des habitants du Tonkin, il y restera jusqu'au jour de sa translation à Hué, dans le tombeau de ses ancêtres.

« Cette cérémonie a été fort imposante, quoique ayant manqué de préparatifs. Des 11 heures, une foule énorme se tenait aux abords du palais, de grands coups de tam-tam annoncent la sortie du cortège.

Des porte-drapeaux ouvrent la marche, puis viennent dans l'ordre suivant : un mandarin, abrité de parasols, tenant le sabre du Vice-Roi ; trois hommes portant des bandes de soie brochée ; sur la première

(1) Du vivant de **Nguyễn-Hữu-Độ** on y célébrait une cérémonie à chaque anniversaire de sa naissance (**Sinh** 生, vie, et **Tử** 祀, temple). Depuis sa mort cette cérémonie a lieu chaque année, le 15^e jour du 11^e mois.



Planche LXXI — MM. Nguyễn -Hữu -Ti, Quản -Lý au Palais ; Nguyễn -Hữu -Lữ, Lang -Trung au Ministère des Finances, et Nguyễn -Hữu -Khâm, Đô -Uý, Phò -Mã, fils de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ. (Communiqué par M. L. Sogny).

sont brodés des caractères en argent, et, sur les deux autres, de couleur blanche, des caractères noirs ; le portrait en grand costume du défunt, admirable de ressemblance, œuvre d'un artiste annamite, figurant dans un cadre de bois sculpté, porte sur une table de laque ; son palanquin garni de tous ses objets habituels ; un autel laqué et doré sur lequel sont exposées ses décorations : croix de commandeur de la Légion d'Honneur, à côté de celle de chevalier qui lui avait été décernée, alors qu'il n'était que **Tông-Độc** de Hanoi, grand-croix du Dragon de l'Annam, etc . . .

« Puis venaient: un détachement de garde civile indigène précédé de clairons et de tambours recouverts de crêpe ; sa voiture à deux chevaux, lanternes allumées ; des musiciens annamites précèdent le cercueil, recouvert d'étoffe rouge, qui disparaît à moitié dans la sorte de chasse élevée sur un brancard, porté par 24 soldats indigènes, et dont on remarque la grande simplicité : les traverses qui reposent sur les épaules des hommes ainsi que la menuiserie ne sont recouvertes que de papier bleu, ce qui contraste avec les chasses portatives ruisselantes de dorure que nous avons l'habitude de voir, quelquefois dans les processions funèbres. Sur le cercueil, on aperçoit des offrandes composées des mets favoris du défunt, et la lumière des bougies parfumées.

« Un piquet de soldats français forme l'escorte d'honneur ; la marche est réglée par un vieux mandarin qui frappe sur un gong à intervalles égaux.

« Le fils du Vice-Roi se tient courbé sur le devant du brancard, les cheveux épars, la figure cachée à moitié, et il marche pieds nus à reculons.

« Derrière le corps suivent: M. Tirant, Résident de 1^{re} classe, Maire de Hanoi et M. Alcan, Sous-Chef du Cabinet, qui représentent l'administration civile ; M. le Capitaine Gonard, délégué par M. le Général Bégin, Commandant en chef des troupes de l'Indochine ; les chefs des différents services, ainsi que tous les mandarins de la province, revêtus de la robe blanche de deuil et marchant pieds nus.

« Le cortège suit la rue des Brodeurs et la rue du Coton ; il avance très lentement et n'arrive à **Sinh-Từ** qu'à 2 heures et demie ; sur tout le parcours sont dressés des autels par les soins de chaque village.

« A la pagode, le cercueil est déposé dans la cour d'honneur ; la compagnie de la garde civile se rang des deux côtés, pendant que la foule envahit le monument. Les tambours battent, les clairons sonnent aux champs, les soldats présentent les armes, puis on transporte le corps dans l'intérieur de la pagode, sur un catafalque dressé au centre et entouré de drapeaux et de lumières.

« Le fils de S. E. **Nguyễn-Hữu-Độ** vient alors saluer M. Tirant et le prier de vouloir bien transmettre aux personnes présentes ainsi qu'à toute la population européenne ses remerciements pour la part qu'elles ont prises à son deuil, il fait ses lays et la foule se retire. Les mandarins restent seuls, se prosternent selon les rites, et on dispose autour du catafalque les objets usuels du défunt, tels que sa boîte à bétel et à tabac ouverte devant son portrait ; on allume même une des cigarettes de son étui, qu'on place à côté de lui.

« Pendant que le corps restera exposé, un détachement de la garde civile indigène restera en permanence à la pagode de **Sinh-Tử** et sera chargé de veiller.

« Les honneurs dus au défunt comme Commandeur de la Légion d'Honneur lui seront rendus le jour des funérailles.

« Le **Kinh-Lực** était, comme on le sait, le beau-père de S. M. **Đông-Khánh** ; bien qu'on le crut généralement très âgé, il n'avait pas plus de 56 ans ».

La veille de sa mort, **Nguyễn-Hữu-Độ** faisait remettre une lettre en caractères chinois dont la traduction est reproduite ci-après, et dans laquelle il adressait ses adieux en termes émouvants aux représentants de la France :

Lettre d'adieux de **Nguyễn-Hữu-Độ** (sans titres) à MM. le Gouverneur Général de la République Française en Indochine, le Résident Général en Annam et au Tonkin, le Résident Supérieur au Tonkin.

« J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

« Pendant ces dernières années, notre petit Royaume est tombé dans la décadence. Les pouvoirs de l'Etat sont passés aux mains de traîtres qui, par ambition, ont attiré sur notre pays de grands malheurs. Le Trône a été renversé. Heureusement, le grand Gouvernement Français n'a pas voulu nous abandonner. Il a daigné m'accorder sa confiance, et j'ai eu la faveur de me trouver en relations avec ses hauts fonctionnaires pour traiter les affaires de l'Etat, et renouveler par des traités les relations d'amitié des deux Gouvernements.

« Si notre pays est devenu ce qu'il est aujourd'hui, cela est dû à sa bienveillance. J'emporte ce doux souvenir dans ma tombe et je l'imprime dans mes restes mortels. Hélas ! je ne pourrai plus vous exprimer toute ma vive et sincère reconnaissance.

« Déjà, j'avais préparé des objets d'art de notre pays pour les emporter avec moi en France où je désirais aller à l'occasion de la grande exposition qui aura lieu l'an prochain, pour remercier S. E.



Planche LXXII — S. M. la première Reine -Mère, première épouse
de S. M. Đồng -Khánh, fille de S. E. Nguyễn -Hữu -Độ.
(Communiqué par M. L. Sogny).

le Président de la grande République Française et pour lui exprimer de vive voix toute notre reconnaissance. Mais mon espoir a été vain, car mes désirs ne se réaliseront pas. Depuis le 9^e mois (Octobre), je suis malade, et ma maladie s'aggrave de plus en plus.

« Près des dernières heures de ma vie, vous avez bien voulu envoyer vos médecins pour sauver mes jours. Mais, hélas ! ma vie ne pouvait plus être qu'une ombre qui traverse les fenêtres, mes jours sont comptés. Que peut-on faire ? La vie et la mort sont entre les mains du Ciel ! J'accepte mon sort et je me sou mets sans murmure à la destinée. Cependant, à la pensée de n'avoir pas payé toute ma dette de reconnaissance au vertueux protectorat et à ses hauts fonctionnaires, je verse des larmes d'amertume et j'emporte ce regret dans ma tombe.

« Un grand savant a dit : « Lorsqu'un oiseau est près de mourir, son cri est compatissant — Lorsque. l'homme va quitter la vie, sa parole est sincère et digne de foi ». En lisant ma dernière lettre, MM. les grands fonctionnaires français, je vous prie d'avoir pitié de mon malheureux sort, je vous supplie d'accorder toujours à mon pays votre amitié et votre protection. Ne changez pas la politique sage et bienveillante du Protectorat que vous avez adoptée. Rendez notre pays heureux et prospère. Aidez mon Souverain à gouverner son Etat.

« En second lieu, vous laisserez nos mandarins continuer à exercer leurs fonctions en suivant vos sages conseils et conformément à votre politique arrêtée et éclairée, afin que nos peuples annamites puissent marcher progressivement dans la voie de la prospérité et du bien-être. Puisse la dynastie des Souverains du Royaume d'Annam continuer à se perpétuer dans l'avenir comme maintenant. Ce sont mes vœux les plus chers, et s'ils sont accomplis, mon âme, ne cessera de louer vos vertus.

« Enfin, je remercie profondément S. E. le Président de la grande. République Française, je présente ici à son illustre Excellence mes grands et sincères hommages. Je lui souhaite une vie longue et heureuse. Et à vous, MM. les grands fonctionnaires, je vous fais mes adieux et vous souhaite une bonne santé et une vie prospère.

« Les sceaux du **Kinh-Lực** ont été confiés, avec l'approbation de M. le Résident Supérieur, aux deux **Thương-Tá, Hồ-Lê** et **Nguyễn-Trần-Hạp**, qui assureront provisoirement, de concert avec les deux **Tham-Tá, Nguyễn-Đình-Quan** et **Dương-Lâm**, le fonctionnement des services.

« Quelques instants encore avant ma mort, j'ai prodigué mes conseils à ces mandarins, je leur ai dicté mes dernières volontés, en les

engageant à servir le Protectorat avec fidélité et en suivant mon exemple pour mériter l'estime et l'affection du grand Gouvernement.

« Ces mandarins m'ont été de bons collaborateurs et ils ont toute ma confiance. Je les recommande à votre bienveillance.

« Le 15^e jour du 11^e mois de la 3^e année de S. M. **Đông-Khánh** (le 17 Décembre 1888) ».

La dépouille mortelle, ramenée à Hué, a été inhumée, sur l'une des petites collines si pittoresques du village de **Dương-Xuân-Hạ**, à gauche de la route des Arènes, quand on se rend de Hué au **Long-Thọ**.

Son Excellence eut neuf fils et huit filles. L'un des fils, **Nguyễn-Hữu-Tường**, fut **Thự-Tổng-Độc** de **Hưng-Yên** (Tonkin), où il est décédé il y a quelques années. Un être, **Nguyễn-Hữu-Lang**, surnommé **Bá-Đài**, dont il est question plus haut, est mort en 1888 avec le titre posthume de Comte de **Phổ-Lại**. La seconde fille, mariée à S. M. **Đông-Khánh** le 16 Février 1886, est actuellement première Reine-Mère, **Hoàng-Thái-Hậu** 皇太后.

Les autres enfants, vivants, sont représentés par la veuve de M. **Ưng-Quyên**, titre de **Kiên-Quận-Công** 堅郡公 (1) ; Messieurs **Nguyễn-Hữu-Lữ**, **Lang-Trung** au Ministère des Finances ; **Nguyễn-Hữu-Tì**, **Quản-Lý** des **Thị-Vệ** au palais royal, mari de la princesse **Ngọc-Lâm**, sœur de Sa Majesté **Khải-Định** ; **Nguyễn-Hữu-Khâm**, **Đô-Uý Phò-Mã**, mari de la princesse **Tân-Phong**, sœur de l'ex-roi **Thành-Thái** ; et Madame **Nguyễn-Hữu-Thị-Nga**, sixième fille de **Nguyễn-Hữu-Độ**, reine du 1^{er} **Giai**, titre de **Huyền-Phi**, qui avait épousé **Thành-Thái** en 1895.



(1) M. **Ưng-Quyên**, mort en 1905, était l'oncle paternel de Sa Majesté **Khải-Định**.



Planche LXXIII — Madame Nguyễn-Thị-...,
fille de S. E. Nguyễn-Hữu-Độ.
(Communiqué par M. L. Sogny).



Planche LXXIV — Madame Nguyễn-Thị-..., Huyền-Phi,
fille de S. E. Nguyễn-Hữu-Độ.
(Communiqué par M. L. Sogny).



NOTE SUR LES PREMIER MÉDECINS DE LA LÉGATION ET DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE HUÉ

Par le D^r L. GAIDE

Médecin-Inspecteur des Troupes Coloniales.

Dans une étude : « la Médecine européenne en Annam autrefois et de nos jours », publiée dans le Bulletin n° 4 de 1921, j'ai donné des renseignements incomplets pour la période 1875 à 1885.

Grâce à la bienveillante amabilité de M. le Résident Supérieur. Pasquier, qui a bien voulu m'autoriser à parcourir les archives de cette époque, il m'a été donné de compléter cette lacune et de rectifier quelques erreurs. Aussi ai-je pensé qu'il n'était peut-être pas sans intérêt de consacrer une nouvelle note sur les premiers médecins de la Légation et de la Résidence Générale, puisqu'elle est une contribution à l'histoire de Hué pendant les premières années de notre occupation.

M. Rheinart. qui fut le premier Chargé d'Affaires, signale dans sa correspondance avec l'Amiral, Gouverneur de la Cochinchine, que, lorsque la composition du personnel de la Légation fut déterminée par une décision du 1^{er} Juillet 1875, on n'avait tout d'abord pas cru nécessaire d'y attacher un médecin. Ce ne fut que quelques jours plus tard que, dans un cas d'urgence et par décision de l'Amiral Dupéré, le Docteur Souliers, médecin de l'avis *Antilope*, fut débarqué à Hué avec M. Rheinart et tout le personnel de la Légation.

Il fut maintenu en service jusqu'au 14 Décembre 1876, date de son départ qui coïncida avec celui de M. Rheinart.

Pendant son séjour, il fut proposé pour Chevalier de la Légion d'Honneur à la suite d'une épidémie grave de choléra, qui fit deux victimes parmi le personnel de la Légation : le garde-meubles Tricault, le 16 Septembre, et le Commis-Rédacteur Dauphy, le 13 Octobre 1875.

C'est lui que rencontra Dutreuil de Rhins (1), vers la mi-août 1876, lors de sa venue à Hué et de sa visite à la Maison des Ambassadeurs :

« . . . une des belles habitations de ce pays. Comme son nom l'indique, elle servait autrefois de logement à tous les étrangers chargés de missions diplomatiques ou commerciales auprès du Gouvernement de Hué.

« A l'entrée de la cour, s'élève un mât de pavillon au sommet duquel flottent les couleurs françaises. La case principale est habitée par le Chargé d'Affaires de France M. R . . . , ancien Officier d'Infanterie de Marine, et par un médecin ; celle de gauche est occupée par le Secrétaire du Chargé d'affaires, M. D . . . , et par M. S., Conducteur des Travaux Publics, chargé de la construction de la nouvelle Légation française ; un surveillant des travaux, un gardien, un boulanger et l'interprète annamite occupent les cases de droite : en tout, sept Français, les seuls qui, avec les Missionnaires, aient l'autorisation de séjourner dans cette province. Enfin quelques soldats et domestiques indigènes habitent les autres dépendances ».

Dutreuil de Rhins était alors un des cinq officiers de la Marine française mis à la disposition de *Tur-Duc*, pour diriger les cinq bâtiments de guerre dont la France lui fit cadeau : le *Scorpion*, le *D'Estaing*, le *Bien-Hoa*, le *d'Entrecasteaux* et la *Mayenne*.



Le Docteur Mondière, qui succéda au Docteur Souliers, appartenait aussi au Corps de Santé de la Marine. Débarqué à Tourane le 14 Février 1877, il effectua le voyage de Tourane à Hué par voie de terre et par le col des Nuages. Bien que n'ayant avec lui qu'une partie de ses bagages, 80 porteurs lui furent nécessaires. Ce nombre, répété par celui des coolies de relève dont il eut besoin en cours

(1) *Le Royaume d'Annam et les Annamites-Journal de voyage*, par Dutreuil de Rhins, Paris, Plon et C^{ie}, 1789.

de route, s'éleva à 400 hommes. Le voyage dura quatre jours et entraîna une forte dépense.

Quelques semaines après son arrivée, il se produisit une épidémie de choléra, qui atteignit également le personnel de la Légation et, en particulier, le garde-meubles Burquey. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, ce dernier succomba avec une rapidité particulièrement impressionnante, 12 heures à peine après les premières manifestations de la maladie.

Pendant son séjour, il eut l'occasion de voir son collègue, le Dr Harmand, qui était encore médecin de la Marine et qui venait à Hué pour la première fois, dans les conditions suivantes : autorisé à faire une mission scientifique (sciences naturelles), il avait parcouru le Cambodge et une partie du Laos, lorsqu'il lui fut impossible de regagner la Cochinchine par le Cambodge, qui était alors en pleine insurrection. Il se trouva, par suite, dans l'obligation de traverser la frontière annamite et de gagner la côte à Vĩnh, où il séjourna pendant plus d'un mois.

Etant donné la décision hasardeuse qu'il avait prise de venir ainsi en Annam sans l'autorisation du Gouvernement français et sans passeport annamite, le Chargé d'Affaires, M. Philastre, dans la crainte de difficultés avec la Cour, le pria de se rendre à Hanoi et non à Hué, comme il en avait le désir. Ce ne fut qu'après de longs pourparlers, la plupart par l'intermédiaire de l'Évêque de Vĩnh, que le Docteur Harmand obtint enfin l'autorisation de rejoindre Hué où il arriva le 22 Août 1878, après plusieurs semaines d'attente à Quãng-Trĩ, chez le Père Patinier.

Par lettre, en date du 5 Décembre 1878, M. Rheinart transmet sa demande de remplacement à la fin de sa deuxième année de service.

« M. Mondière aura terminé son séjour de deux ans à Hué le 14 Février prochain (arrivée à Tourane le 14 Février 1877 et à Hué le 25 du même mois). Comme l'entrée de la rivière n'est praticable que vers le mois de Mars ou d'Avril, il n'est pas probable qu'il puisse partir de Hué, avant cette époque ; en tout cas, il pourra profiter du premier voyage de l'Antilope à Hué pour retourner à Saigon, car, en admettant même qu'il ne soit pas encore remplacé à cette époque, la Légation pourrait rester un ou deux mois sans médecin, comme cela a déjà eu lieu en 1876-1877 et en 1875.

« Quant au remplacement de M. Mondière, c'est une autre question qui ne se relie qu'indirectement à son départ, à la fin de son séjour de deux ans.

« Bien que le logement qui devait être destiné au Médecin de la Légation ait été supprimé lorsque le plan primitif du bâtiment fut

réduit, et que de cette suppression résultent plusieurs inconvénients. l'expérience de quatre années écoulées, depuis que la Légation. existe, prouve que la présence d'un médecin peut souvent être de la plus grave nécessité, et, puisque le budget a été établi en prévision de cette dépense particulière, je ne crois pas pouvoir, sans une imprudence qui ne m'atteindrait pas seul, vous demander la suppression provisoire du Médecin de la Légation jusqu'au jour peut-être encore éloigné où un logement pourra lui être construit ».

Au moment de son départ, le 21 Mars 1879, M. Rheinatt lui adressa des remerciements pour les soins médicaux qu'il avait donnés pendant deux ans à tout le personnel de la Légation et des Travaux Civils détachés à Hué.



C'est le D^r Mondière qui inaugura avec M. Philastre l'Hôtel de la Légation, la Résidence Supérieure actuelle, et s'installa avec lui dans les nouveaux bâtiments, pendant le courant de Juillet 1878.

Le D^r Auvray, Auteur d'un Mémoire sur Hué : *Dix-huit mois à Hué : Impressions et souvenirs*, dit, en effet : « Le Chargé d'Affaires et le Médecin habitent le bâtiment principal. Les dépendances sont formées de bâtiments bas, dont le grand axe est perpendiculaire à l'Hôtel : celles du Nord-Ouest sont occupées par le jardinier et le garde-meubles Européens ; celles de l'Est, par le lettré, l'interprète et les plantons ».

Dans *La Guerre Illustrée* (1), L. Huard, en citant ce passage du Mémoire du D^r Auvray, commet une erreur, qui a été reproduite par le P. Delvaux (2).

Tous deux parlent du mémoire du D^r Aubry, qui était médecin de la Légation française en 1879. Il s'agit du D^r Auvray et non du D^r Aubry, car ce dernier nom ne figure point dans les Archives. D'ailleurs, les passages cités par eux reproduisent exactement la description de la Citadelle et de la Légation. telle qu'elle figure dans le Mémoire du D^r Auvray, mémoire qui m'a été prêté par l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Il n'y a donc pas de doute possible.

(1) *La Guerre Illustrée : Chine, Tonkin, Annam*, par L. Huard. L. Bou-lenger, Editenr, 83, Rue de Rennes, Paris.

(2) P. Delvaux : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires* (1875-1893). *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, N° 1, 1916.



Le D^r Just remplaça le D^r Mondière.

Il est question de lui dans une lettre adressée de Saigon, le 26 Mars 1879, par le Contre-Amiral Gouverneur à M. le Chargé d'Affaires de France à Hué :

« L'Antilope vous porte M. Just, Aide-Médecin de la Marine, Docteur en Médecine, pour remplacer M. Mondière. Le D^r Lucas vous écrit à ce propos ; il m'assure que le médecin qu'il vous a destiné fera tout à fait votre affaire à Hué, tant sous le rapport de la capacité professionnelle que sous celui du caractère et de la bonne éducation ».

Il eut comme compagnon de voyage M. Sambet, des Travaux Civils. auquel avait été confiée la construction de l'Hôtel de la Légation et qui revenait faire un nouveau séjour.

Le séjour du D^r Just fut 2^e très courte durée, puisque à la fin du mois de Juin, c'est-à-dire trois mois après son arrivée, il fut envoyé à Qui-Nhơn comme médecin de ce poste.

Peu de jours avant son départ, dans une lettre datée du 14 Juin 1879, M. Philastre signale qu'il se voit dans la nécessité absolue de se rendre à Saigon par L'Antilope, les avertissements catégoriques du D^r Just et l'aggravation rapide de son état ne lui permettant pas de rester plus longtemps.

« J'ai consommé le peu de médicaments qui pouvaient convenir à mon état. Il n'y en a plus depuis près de 10 jours. Ma faiblesse augmente journellement et le travail devient impossible. En écartant des chances malheureusement très possibles de complications subites et graves, je sens que d'ici quelques jours je ne serai plus bon à rien. Je suis à la dernière période de l'anémie.

« Dans ces conditions, malgré mon profond regret, je ne me sens pas le droit de rester. Aujourd'hui c'est une question de jours, demain, ce sera peut-être pour moi une question d'heures. »



D^r Auvray succéda au D^r Just : parti de Saigon le 27 Juin 1879, en même temps que M. Rheinart, il arriva avec lui le 30 au matin à Thuận-Án, et dans la même soirée à Hué.

D'une santé très délicate, il fut souvent malade. au point que l'année suivante, en fin d'octobre 1880, le Chargé d'Affaires fut contraint de demander son remplacement dans les termes ci-après :

« M. Auvray se voit atteint depuis trois semaines environ d'une toux nocturne de mauvaise nature. Il pense que les froids humides qui sont le caractère spécial de l'hiver à Hué ne peut qu'aggraver son mal et désirerait aller à Saigon, se faire observer par ses collègues.

« Je n'hésite pas, dans ces circonstances, à faire droit à la requête de M. Auvray et à l'envoyer à Saigon par la prochaine occasion. Il n'y a, en ce moment, aucun inconvénient à laisser l'établissement de Hué sans médecin. La saison de l'épidémie a passé sans accident et les froids ayant commencé, tout porte à croire que le danger est désormais conjuré.

« Quant aux légères indispositions dont l'acclimatement nous a fait victimes à notre arrivée, elles n'avaient aucun caractère sérieux et n'ont pas eu de suites. La santé générale est bonne.

« Je regrette vivement, pour ma part, que la santé de M. Auvray ne lui permette probablement pas de terminer son temps à Hué.

« Je le connais depuis longtemps, et sa charmante humeur faisait de lui un compagnon précieux dans la terrible solitude où je me trouve plongé. »

Dans sa correspondance, M. Rheinart insiste à plusieurs reprises sur ce sentiment d'isolement, dans lequel il se trouve. A la date du 9 Octobre 1875, il écrit déjà au Gouverneur : « J'ai dit comment on nous isolait de la population en l'effrayant à notre sujet ; il semble que l'on se compromette même en nous vendant ; quant à venir spontanément chez nous, jamais on ne l'oserait.

« Pour entretenir et fortifier la mésintelligence que le Roi veut semer entre nous et la population, il a encore soin de punir de temps à autre ses mandarins à cause de nous, sans une raison équitable. Le Ministre a perdu 4 degrés pour avoir été avec nous voir le terrain que nous demandions ».

Le 23 Janvier 1880, il écrit à nouveau :

« On ne peut s'imaginer à quel point les rapports avec les étrangers sont regardés comme compromettants. Il y a trois jours, le 1^{er} assesseur du *Thương-Bạc* m'annonça qu'il venait de perdre son fils aîné, enlevé par la variole, et que ses trois autres enfants étaient atteints du même mal. Je lui proposai de demander au Docteur d'aller les visiter pour leur donner ses soins. Il aurait accepté avec empressement, mais il eut fallu demander l'autorisation du Roi ; il est probable qu'elle aurait été accordée. mais on aurait certainement conservé quelque doute sur la fidélité d'un fonctionnaire se mettant en rapports particuliers avec l'étranger et ses intérêts en auraient souffert. Il fallut renoncer aux soins du Docteur. La variole fait en ce moment d'assez grands ravages ».

Le D'Auvray, qui fut pendant 18 mois le compagnon de M. Rheinart, insiste lui aussi, dans le Mémoire précité, « sur la monotonie de ces heures qui, chaque jour, ramènent les mêmes occupations et les mêmes pensées : sur l'ennui de ces longues journées d'attente, alors que le courrier n'arrive pas et que depuis déjà plus de sept semaines on est sans nouvelles du monde civilisé ; sur les petites misères de la vie quotidienne, misères inhérentes à cette solitude profonde, à cet isolement absolu, sur l'antipathie générale dont on se sent entouré ; ce ne sont pas seulement les princes, les mandarins et tous les lettrés qui nous voient d'un œil soupçonneux ; pour le peuple même, nous sommes l'étranger.

« Il faut vraiment pour supporter cette solitude presque absolue, cet isolement si rarement troublé, un caractère particulier ; je ne parle point, bien entendu, des missionnaires, à qui des considérations d'un ordre tout spécial font quitter parents, amis et patrie pour venir gagner des âmes annamites à la religion du « Seigneur du Ciel », comme disent leurs passeports ; mais tout autres sont les conditions du personnel de la Légation ; nous venons là passer deux ou trois ans, plus ou moins, par ce qu'un ordre nous y envoie, et malheur alors à celui qui ignore l'art de se créer une occupation, loin du bruit des villes et des relations du monde. Que l'on fasse des vers, de la philosophie, de la musique ou de la science, peu importe, pourvu qu'on fasse quelque chose ; celui qui ne fait rien est perdu ; l'ennui, la nostalgie, le spleen ont vite raison de son intelligence et de ses forces. Il n'y a plus qu'un remède, le retour ; encore faut-il qu'il ne soit pas trop tardif ».

Tout le mémoire du D'Auvray mériterait d'être reproduit en entier dans l'un de nos Bulletins, tant il contient des remarques et des descriptions intéressantes, ainsi que le récit des événements survenus pendant cette période.



Le D'Barion, Aide-Médecin de la Marine, fut désigné pour remplacer le D'Auvray, le 4 Décembre 1880. Son nom est mentionné dans la notice du regretté Inspecteur des Affaires politiques et administratives de l'Annam, M. Le Marchant de Trigon, sur « les Européens qui ont vu le Vieux Hué : nos devanciers immédiats ».



Il ne séjourna que quelques mois et eut comme successeur le D'Philip.

Ce médecin fut tout particulièrement apprécié, ainsi qu'en témoigne la correspondance entre le Gouverneur de la Cochinchine et le Chargé d'Affaires.

Le 3 Décembre 1881, M. Lemyre de Villers écrit, en effet, à M. Rheinart qu'il « a pris, avec grand intérêt, connaissance des renseignements qui lui ont été communiqués au sujet des soins médicaux donnés par le D^e de la Légation aux Annamites de Hué.

« Rien ne peut être plus favorable à notre influence, et je vous prie de témoigner toute ma satisfaction à M. Philip ».

De son côté, le 6 Juin 1882, M. Rheinart, en adressant le bulletin de notes de ce médecin, y joint un état de proposition pour la Croix du Cambodge, en priant le Gouverneur de vouloir bien lui donner une suite favorable, en considération des Services rendus par le D^e Philip.

Et il ajoute : « Chaque jour il donne, avec un dévouement digne d'éloges, ses soins à tous ceux qui ont recours à lui, quelque rébutants que les rendent leurs maladies ou leur misère.

« Outre un grand nombre de gens aisés, beaucoup de malheureux et beaucoup de soldats ont été soignés à la Légation.

« Une cousine germaine de Sa Majesté a eu aussi recours au D^e Philip ; elle était mourante alors, et aujourd'hui elle est aussi bien remise que possible. C'est malheureusement la seule personne de la famille royale qui ait osé jusqu'à présent s'adresser à la Légation ; les médecins du pays, il est vrai, ne pouvaient rien pour elle. Avec le temps, d'autres occasions se présenteront sans doute de multiplier les relations de ce genre et nous pourrons en tirer quelques avantages » .



Fin Mars 1883, devant les événements du Tonkin, l'effervescence à Hué devenant extrême et la Légation pouvant courir des dangers sérieux, M. Rheinart, qui se voyait d'ailleurs impuissant, s'embarqua pour Saigon sur le *Parceval*, avec les archives et le personnel. Il n'y eut donc pas de médecin à Hué pendant plusieurs mois.

Or, ce fut justement pendant cette période, et à la date du 19 Juillet, que l'Empereur **Tự-Đức** mourut, des suites d'hydropisie, et certainement aussi du chagrin très vif que lui avaient causé la maladie de sa mère et la perte des provinces cochinchinoises.

Ce n'est qu'au mois de Septembre suivant, après la prise des forts de **Thuận-An** par l'Amiral Courbet (21 Août) et après la réouverture

de la Légation et la signature du traité Harmand, que M. de Champeaux, qui avait assisté aux négociations et venait d'être nommé Ministre Résident de Hué, se préoccupa de rétablir le poste médical. Dans ce but, il adressa à Saigon la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inviter le Chef du service de Santé à désigner pour la Légation de Hué le médecin qui lui revient et dont la présence vient encore de se faire sentir indispensable ces jours-ci.

« Atteint, en effet, d'une affection grave à mon arrivée à **Thuận-An**, j'ai dû retarder mon départ pour Hué de 8 jours, faute de médecin de la Légation ; qu'il m'arrive une rechute, et je me trouve de nouveau forcé de tout abandonner pour aller me faire soigner à **Thuận-An**.

« Dans quelques jours, d'ailleurs, je pourrai loger l'escorte de 50 hommes, qui a été désignée pour la Résidence de Hué, et les soins du médecin de la Légation deviendront précieux.

« Je vous ai donné, Monsieur le Gouverneur, à Saigon, les raisons qui me font demander spécialement pour occuper ce poste de M. Mangin, Médecin de 2^e classe, qui vient de quitter Baria. Je sais que M. Mangin, qui a fini son temps de colonie, le prolongerait volontiers pour venir à Hué, et cette nomination serait avantageuse pour le service de Saigon, puisque le remplaçant de M. Mangin va arriver bientôt. J'ai donc l'honneur, Monsieur le Gouverneur, d'insister de nouveau auprès de vous pour que M. Mangin soit désigné et parte le plus tôt possible pour regagner son poste ».

Satisfaction fut donnée aussitôt à cette demande : le D^r Mangin arriva à Hué le 24 Octobre et y séjourna jusqu'en fin 1885. Pendant cette période de deux ans, il vécut successivement avec M. de Champeaux, avec M. Tricou, qui le remplaça provisoirement comme Plénipotentiaire après l'offre de sa démission, avec M. Parreau, ancien secrétaire de M. Harmand, avec M. Rheinart, revenu avec M. Patenôtre comme Résident Général de l'Annam par intérim, et enfin avec M. Lemaire, venu du Consulat Général de Shang-Hai comme Ministre Plénipotentiaire de 2^e classe et Résident Général titulaire à Hué. C'est ce dernier qui le proposa, le 30 Janvier 1885, pour la Croix de Chevalier de l'Ordre du Cambodge en des termes particulièrement élogieux :

« M. Mangin aura bientôt trois ans de colonie, il a su se faire ici, tant auprès des mandarins que du peuple, une situation exceptionnelle par le dévouement et le succès avec lequel il les conseille et les soigne. Il s'occupe actuellement de travaux scientifiques ».

Le D^r Mangin fut ainsi le premier médecin de la Résidence Générale de Hué. Je crois devoir signaler que cette nouvelle appel-

lation a été imposée par M. Harmand. A la date du 25 Septembre 1883, peu après son retour à Hanoi, le Commissaire Général de la République Française au Tonkin pria le Chargé d’Affaires à Hué de vouloir bien, à l’avenir, supprimer dans les communications officielles l’expression de « Légation Française », ce terme ne répondant pas à la réalité de la situation, et de la remplacer par celle de « Résidence Générale ».

Le D’Mangin fut sans conteste le premier médecin français dont l’influence s’exerça avec un réel succès auprès des Annamites.

M. Rheinart ne manqua pas d’ailleurs d’en faire la remarque, à l’occasion de la transmission d’une demande de médicaments, le 10 Septembre 1884 :

« M. Mangin est souvent appelé à donner ses soins aux Annamites, quelquefois à de hauts fonctionnaires, et les bons résultats obtenus sont de nature, en nous attirant la sympathie de la population, à rendre nos relations meilleures et plus cordiales. »

Le D’Mangin était présent à Hué, le 5 Juillet 1885, lors de la prise de la Citadelle par nos troupes. Le Général de Coursy, deux jours auparavant, le lendemain de son arrivée à la Légation, offrit au second Régent malade de le faire soigner par lui. Le Général Prudhomme cite son nom, ainsi que ceux des D^{rs} Roberdeau et Cardot, à l’occasion de l’épidémie de choléra qui sévit avec intensité, aussi bien parmi la garnison que parmi la population annamite.

« La prise de Hué nous avait coûté 4 officiers et une soixantaine d’hommes tués ou blessés. Lescadavres de 1.500 Annamites indiquaient que les pertes de l’ennemi devaient être au moins doubles, car il en avait emporté beaucoup selon son habitude, et tous ses blessés, pour soustraire les uns et les autres aux mutilations et aux mauvais traitements dont il nous croyait coutumiers, comme lui-même. Le corps du Capitaine Drouin et ceux de nos autres glorieuses victimes furent inhumées au Mang-Cá, et les blessés évacués par eau sur l’Hôpital de Thuận-An. Ne pouvant enterrer tous les Annamites tués, on en jeta une partie dans les canaux et le reste fut incinéré, mais la décomposition d’un si grand nombre de cadavres, activée par la chaleur, avait déjà infecté la ville où l’on respira longtemps encore un air empesté.

« Les questions de voirie et de salubrité étaient plus difficiles à résoudre, parce que, malgré les mesures déjà prises, les suites du combat du 5 Juillet s’étaient encore dans presque toute leur horreur. Sous les décombres des incendies, dans les maisons abandonnées, dans les canaux et les pièces d’eau, ce n’étaient que cadavres en décomposition. Avant de disparaître, ils avaient empesté l’air, et, la température tropicale aidant, ils durent engendrer l’épidémie de choléra qui ne tarda pas à

éclater et fit les plus grands ravages parmi les troupes, comme dans la population, en dépit des mesures d'assainissement prises d'urgence sur les lieux et généralisées ensuite sur toute la surface de la terre.

« Pendant le mois d'Août et de Septembre, les D^{rs} Roberdeau et Cardot, du Bataillon de Chasseurs, le Docteur Mangin, de la Marine, et tous les médecins des troupes se signalèrent, au cours de cette terrible épidémie, par leur dévouement autant que par leur science et leurs soins. Grâce à eux, on vint à bout du fléau, mais non sans de trop nombreuses et douloureuses pertes.

« Dès le 30 Août, on signalait d'assez nombreux cas de choléra dans la garnison et surtout dans la population de Hué et de ses environs. Le 4 Septembre, le Capitaine Badani, du 3^e Zouaves, était emporté par le fléau. Le 9, il y eut 56 cas parmi les troupes. Les cadavres étaient enterrés la nuit par des coolies, pour ne pas accroître l'alarme causée par l'épidémie. Le Général en Chef visitait journellement les troupes dans leurs cantonnements et les malades à l'ambulance au Mang-Cá, pour les reconforter par sa présence, ses bonnes paroles et les menus dons qu'il leur faisait. Quant aux indigènes, ils mouraient comme des mouches, faute d'hygiène, de soins et de médicaments. Grâce à la sollicitude vigilante de leurs chefs et au dévouement de leurs médecins, nos troupes virent bientôt enrayer, puis décroître la terrible épidémie, qui cependant ne prit fin que dans les derniers jours de Septembre ; elle avait donc duré tout un mois et nous avaient coûté le cinquième de nos effectifs à Hué ».

A son retour en France le Dr Mangin soutint, en 1887, devant la Faculté de Médecine de Paris, la thèse de Doctorat qui était consacrée à l'étude de la « médecine en Annam ».

Le Père Cadière a bien voulu me prêter l'exemplaire qu'il adressa à « son cher collaborateur, compatriote et ami le R. P. Renauld, en témoignage d'affectueuse sympathie ».

Ce travail est divisé en 9 parties :

1° — Rapports de la médecine annamite et de la médecine chinoise — Le Médecin en Annam.

2° — Enseignement et exercice de la médecine — Médecine dans l'Armée.

3° — Le **Thầy-Pháp** ou sorcier.

4° — Quelques théories physiologiques.

5° — Examen des malades — Diagnostic et pronostic.

6° — Causes des maladies.

7° — Pharmacies, préparation des drogues — Thérapeutique. médicaments les plus employés.

8° — Description et traitement de quelques maladies par des médecins annamites — Choléra, dysenterie, lèpre, béribéri, fièvre paludéenne, syphilis, tuberculose pulmonaire, variole.

9° — Accouchements — Chirurgie — Hygiène.

Nous croyons de quelque intérêt d'en reproduire l'introduction :

« Pendant un séjour de plusieurs années en Indochine, nous nous sommes trouvé fréquemment en contact avec des médecins annamites, principalement à Hué, où, pendant deux ans, nos fonctions de médecin de la Résidence Générale et de la Cour d'Annam nous ont mis en relations continuelles avec les principaux médecins de ce pays ; malgré les périodes agitées que nous avons traversées, nous avons eu ainsi occasion de causer souvent avec eux et de nous renseigner sur leurs idées médicales, leurs superstitions et leurs procédés d'examen et de traitement des malades. Ce sont ces quelques notes que nous avons cru intéressant de réunir ici. Nous avons pu y ajouter nombre de détails sur les superstitions populaires et coutumes relatives à la médecine, grâce à l'amabilité d'un savant missionnaire de Hué, le Père Renauld, fort au courant des mœurs annamites qu'il observe et étudie depuis de longues années ».



Bien qu'il n'ait pas été médecin de la Résidence Générale, je tiens à rappeler le nom du D^r Cotte, Médecin Principal de la Marine,

C'est à lui qu'eut recours M. Rheinart, lors de la maladie de Sa Majesté **Đồng-Khánh**. Il était alors Médecin-Chef de l'Ambulance de **Thuận-An**. Le récit de cette consultation se trouve dans les « Souvenirs d'Annam » de M. Baille (1). Bien que connu de la plupart d'entre nous, je crois de quelque intérêt de le rappeler, ci-après, tant la mort de ce monarque, tout particulièrement sympathique et qui fut vraiment le premier empereur d'Annam qui accueillit favorablement et loyalement le Protectorat français, causa de profonds regrets et fut une grande perte pour l'empire d'Annam.

« La mort de **Đồng-Khánh**, survenant comme un coup de foudre à l'heure même où s'ouvraient pour ce règne de si belles espérances, a donné lieu à mille suppositions, fort excusables d'ailleurs lorsqu'il

(1) Baille, ex-Résident de France à Hué : *Souvenirs d'Annam* (1886-1890). Paris. Librairie Plon, 1891.

s'agit d'un souverain oriental. Tandis que la légende s'est emparée de cet événement dû à une cause très naturelle et à un simple accès de fièvre pernicieuse, comme il s'en est produit de nombreux au même moment dans le Palais, il est bon d'établir, d'après des témoignages authentiques et certains, comment les choses se sont passées.

« Il y avait sept ou huit jours que le jeune souverain se plaignait de maux de tête et donnait en même temps les signes d'une visible irritabilité d'humeur. Il mangeait peu et dormait mal. Son sommeil était traversé par des cauchemars et même par des hallucinations, dont s'inquiétait très fort la Cour. La fièvre le prit. Il ne put assister au sacrifice fait en l'honneur de la mémoire de **Minh-Mạng**, cessa toute audience et ne sortit plus de ses appartements. Les médecins annamites épuisaient en vain les ressources compliquées de leur thérapeutique. Irrité, il les congédia durement, les punit, les fit enfermer et déclara qu'il était prêt à accepter les conseils d'un médecin français. Le Résident Général, M. Rheinart, qui rentrait de son voyage au Tonkin, et avait d'ailleurs été informé à Tourane, par dépêches, des progrès du mal, fit appeler le D^r Cotte, Médecin principal de la Marine, et se rendit le soir avec lui au Palais. Le malade avait fait dresser son lit dans une des pièces les plus reculées et les plus mystérieuses du Palais. Ce ne fut qu'après avoir parcouru, à la lueur des torches, pendant près d'une demi-heure, un long labyrinthe de corridors et de galeries de bois que les visiteurs, accompagnés de l'interprète royal, purent enfin arriver jusqu'au malade. Quelques femmes et des eunuques veillaient seuls dans la chambre aux hautes murailles de bois noir et où de nombreuses bougies suffisaient à peine à faire entrer un peu de lumière. Le Roi était couché sur un lit très bas, incrusté de nacre et recouvert d'une natte. La tête reposait sur un oreiller long et dur, fait de filaments de bambou, comme ceux que l'on voit sur tout lit annamite. Le corps était entouré d'une grande couverture de soie jaune. On lui annonça les visiteurs, mais déjà la faiblesse était extrême ; il put à peine soulever la tête, et c'est en murmurant à voix basse qu'il remercia de la visite et demanda qu'on le guérit vite pour qu'il pût s'occuper le plus tôt possible des affaires de l'Etat. Le médecin l'examina avec grand soin, l'ausculta, et sans hésitation déclara, au vu de symptômes extérieurs, qu'on était en face d'un accès de fièvre pernicieuse. Il ne dissimula même pas que la situation était des plus graves, surtout si le hoquet qui agitait convulsivement depuis de longues heures le corps du malade continuait à s'accroître et si la quinine ne venait pas opérer un miracle. Il fit composer diverses potions, en régla minutieusement l'emploi et se retira, après avoir donné ses instructions précises

pour la nuit à ceux qui veillaient le malade, l'étiquette et les rites s'opposant absolument à ce qu'un Européen demeurât pendant la nuit dans la chambre royale. Cette nuit fut relativement calme, mais le malade ne put conserver les potions qui lui étaient administrées.

« Vers le matin, cependant, il fit demander au médecin français dans combien de temps il pourrait se lever et s'il lui serait permis d'absorber quelque autre chose que des remèdes. Le docteur s'opposa naturellement à ce qu'il quittât le lit — ce n'était d'ailleurs là qu'une fantaisie de malade, car la faiblesse générale était extrême —, mais permit qu'il absorbât, si la chose était possible, un peu de lait sucré.

« Bientôt, cependant, le hoquet reprit avec une nouvelle intensité ; le soir (28 Janvier 1889), on vint prévenir le Résident Général que l'état empirait gravement et que la présence du médecin était urgente. Le Résident Général s'achemina immédiatement vers le Palais ; au moment où ils'approchait des portes, il vit venir à lui un interprète : « Le Roi est mort !! ». *Đông-Khánh* venait de s'éteindre doucement sans agonie, ni apparence extérieure de souffrance. Il était huit heures du soir.

« M. Rheinart jugea naturellement utile d'aller constater la mort. On l'introduisit de nouveau dans la chambre. Une vieille bonzesse psalmodiait des prières et s'enfuit à son approche. Les hautes draperies jaunes du lit avaient été fermées : un eunuque agenouillé les écarta. Le Roi avait la figure couverte d'un foulard de soie rouge. Le médecin tâta le poulx, constata la mort, et les visiteurs se retirèrent de suite, après s'être inclinés respectueusement. »

Le rapport médical établi par le D^r Cotte a été publié dans *l'Empire d'Annam*, du Capitaine Gosselin (1).



Je tiens également à évoquer le souvenir du D^r Hocquard, dont le journal de voyage paru dans *le Tour du Monde : Trente mois au Tonkin*, est tout particulièrement intéressant (2).

Ce médecin de l'armée métropolitaine, après avoir pris part aux diverses opérations du Tonkin comme médecin-chef des ambulances

(1) Capitaine Gosselin : *L'Empire d'Annam* - Perrin et C^{ie}. Paris. 75, Quai des Grands Augustins.

(a) *Le Tour du Monde, années 1889-90-91 ; Trente mois au Tonkin*. par le Médecin-Major Hocquard.

des troupes du Général Millot, fut désigné, en Décembre 1884, pour « servir en qualité de médecin près' des Délégués du Gouvernement Français réunis à Hué pour régler avec le nouveau Roi certaines affaires pendantes ».

C'est ainsi qu'il eut l'occasion d'être reçu en audience privée par Sa Majesté **Đông-Khánh**, ainsi que le peintre Rouillet, du Ministère de la Marine, son compagnon de voyage, et d'assister à l'audience solennelle donnée au Général Prudhomme.

Son récit, des plus attrayants et des plus instructifs, est à lire entièrement, tant il est une contribution sincère à l'histoire de cette époque et tant il témoigne d'une grande finesse d'observation.



S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société

	Pages
Carnets d'un collectionneur : les « Optiques » (par J. H. BISSONNAUX).	145
Les familles illustres de l'Annam . S. E. Nguyễn-Hữu-Độ (par L. SOGNY)	169
Note sur les premiers médecins de la Légation et de la Résidence générale de Hué (par le D ^r L. GAIDE)	205

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même pris et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué** tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1922) 10 volumes in-8°, d'environ 3.900 pages en tout, illustrés de 664 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

